

2025

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE
PROCURATIONS DE LA DIRECTION

Avis de convocation à l'assemblée annuelle
et extraordinaire des actionnaires

GREAT-WEST
LIFECO INC.

GREAT-WEST LIFECO INC.

Siège social : Winnipeg (Manitoba)

Avis de convocation à notre assemblée annuelle et extraordinaire de 2025

Nous vous invitons à notre assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2025.

Quand : Jeudi 8 mai 2025 à 11 h 30 (heure de l'Est)/10 h 30 (heure du Centre)

Où : 190 Simcoe Street, Toronto (Ontario) et en ligne par webdiffusion en direct à l'adresse meetings.lumiconnect.com/400-919-159-429

Lors de cette assemblée, les actionnaires seront appelés à :

- 1) recevoir les états financiers et le rapport de l'auditeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2024;
- 2) élire les administrateurs;
- 3) nommer l'auditeur;
- 4) examiner une résolution spéciale modifiant nos statuts constitutifs en vue d'actualiser la disposition relative aux dividendes sur actions ordinaires, et à voter à cet égard;
- 5) examiner une résolution consultative portant sur notre démarche en matière de rémunération des cadres, et à voter à cet égard;
- 6) examiner une résolution ordinaire approuvant la modification de notre régime d'options sur actions, et à voter à cet égard;
- 7) examiner la proposition d'actionnaires présentée à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction;
- 8) examiner toute autre question dûment soumise à l'assemblée.

L'assemblée annuelle de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie aura lieu en même temps.

Par ordre du conseil d'administration,



Gordon M. Peters,
vice-président, chef du contentieux adjoint
et secrétaire général,
Winnipeg (Manitoba)
Le 13 mars 2025

Vous pouvez participer à l'assemblée en ligne et fournir des instructions de vote à l'avance. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'assemblée ou si, pour des raisons de santé, vous avez besoin d'aménagements spéciaux, communiquez avec Services aux investisseurs Computershare inc. par courriel à l'adresse GWO@computershare.com ou composez l'un des numéros suivants :

1 888 344-2798 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
+353 1 447 5566 (Irlande)
+44 (0) 370 702 0003 (Royaume-Uni)
514 982-9557 (tous les autres pays)

Votre vote est important pour nous. Pour soumettre vos instructions de vote à l'avance :

- remplir, dater et signer le formulaire de procuration ou d'instructions de vote et l'envoyer de la manière décrite à la rubrique « Vote par procuration », et aux rubriques suivantes de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction;
- soumettre vos instructions de vote par téléphone ou par Internet en suivant les instructions indiquées sur le formulaire de procuration ou d'instructions de vote.

TABLE DES MATIÈRES

LETRE AUX ACTIONNAIRES	1	GOUVERNANCE DE LA RÉMUNÉRATION	26
CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS DE LA DIRECTION	3	GESTION DES RISQUES LIÉS À LA RÉMUNÉRATION ..	27
REMISE DES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE ...	3	EXIGENCES D'ACTIONNARIAT	33
PROCÉDURE DE NOTIFICATION ET D'ACCÈS	3	APERÇU DU RENDEMENT DE LA SOCIÉTÉ	34
COMMENT ACCÉDER AUX DOCUMENTS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE	4	DÉCISIONS ANNUELLES SUR LE RÉGIME DE RÉMUNÉRATION INCITATIVE POUR LE CHEF DE LA DIRECTION	37
COMMENT DEMANDER UNE VERSION PAPIER	4	RÉTROSPECTIVE SUR LA RÉMUNÉRATION DU CHEF DE LA DIRECTION	37
AVEZ-VOUS DES QUESTIONS?	4	TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA RÉMUNÉRATION ..	38
POINTS À L'ORDRE DU JOUR	4	ATTRIBUTIONS AUX TERMES DES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION INCITATIVE	40
1. ÉTATS FINANCIERS	4	PRESTATIONS DE RETRAITE	43
2. ÉLIRE LES ADMINISTRATEURS	4	PRESTATIONS EN CAS DE CESSATION D'EMPLOI ET DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE	47
3. NOMINATION DE L'AUDITEUR	4	REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DU RENDEMENT ET COÛT DE LA DIRECTION	47
4. EXAMINER UNE MODIFICATION DE NOS STATUTS VISANT À ACTUALISER LA DISPOSITION RELATIVE AUX DIVIDENDES SUR ACTIONS ORDINAIRES	5	TITRES DONT L'ÉMISSION A ÉTÉ AUTORISÉE AUX TERMES DES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS	48
5. EXAMINER NOTRE DÉMARCHÉ EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DES CADRES	6	TOTAL DES PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS, AUX CADRES DIRIGEANTS ET AUX EMPLOYÉS	48
6. EXAMINER UNE MODIFICATION DE NOTRE RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS	6	GOUVERNANCE	49
7. EXAMINER LA PROPOSITION D'ACTIONNAIRES ..	7	INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS	49
8. TOUTE AUTRE QUESTION	7	LIENS DES ADMINISTRATEURS	51
VOTE	8	RÈGLEMENT DES CONFLITS	51
QUI PEUT VOTER	8	MANDATS ET COMPOSITION DU CONSEIL ET DES COMITÉS DU CONSEIL	51
PRINCIPAUX PORTEURS D'ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE	8	DESCRIPTION DES POSTES CLÉS	54
DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE	8	MISE EN CANDIDATURE ET ÉVALUATION DES ADMINISTRATEURS	54
COMMENT VOTER	9	DIVERSITÉ AU SEIN DU CONSEIL ET DE LA DIRECTION PRINCIPALE	55
VOTE PAR PROCURATION	9	GESTION DES COMPÉTENCES ET PLANIFICATION DE LA RELÈVE	57
ACTIONNAIRES INSCRITS	9	DURÉE DE L'AFFECTATION AU CONSEIL	58
ACTIONNAIRES NON INSCRITS	10	ORIENTATION ET FORMATION CONTINUE DES ADMINISTRATEURS	58
VOTE DURANT L'ASSEMBLÉE	10	DURABILITÉ ET RETOMBÉES SOCIALES	59
MODIFICATION DE VOS INSTRUCTIONS DE VOTE ...	10	COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES	60
SOLLICITATION DE PROCURATIONS	11	PLANIFICATION STRATÉGIQUE	63
ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS	11	CONDUITE CONFORME À L'ÉTHIQUE	63
POLITIQUE SUR LE VOTE MAJORITAIRE	11	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	64
CANDIDATS À L'ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.	12	COMMUNICATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	64
EXIGENCE MINIMALE D'ACTIONNARIAT POUR LES ADMINISTRATEURS	23	PROPOSITIONS	65
RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS	23	APPROBATION DE LA CIRCULAIRE	65
RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS DU CONSEIL	24	ANNEXE A	66
RÉGIMES D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES	24	ANNEXE B	69
TABLEAU DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS	25	ANNEXE C	70
RÉMUNÉRATION DES CADRES	26		
ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION	26		

Lettre aux actionnaires

Monsieur, Madame,

Au nom du conseil d'administration, nous sommes heureux de vous inviter à l'assemblée annuelle de la Société qui aura lieu le 8 mai 2025.

L'assemblée annuelle est une occasion importante de participer à la gouvernance de votre société, y compris d'exercer votre droit de vote sur les questions présentées à l'assemblée. Nous espérons que vous vous joindrez à nous pour discuter de nos réalisations en 2024 et de nos perspectives pour l'année à venir.

Avant de voter, nous vous encourageons à lire la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction, qui présente les points à l'ordre du jour de l'assemblée, la façon d'y assister, notre approche en matière de rémunération des cadres et nos pratiques en matière de gouvernance. Pour de plus amples renseignements, notamment notre rendement financier détaillé, veuillez consulter notre rapport annuel 2024 sur le site Web de Great-West Lifeco.

Notre assemblée de 2025 aura lieu en mode hybride pour permettre aux actionnaires d'assister à l'événement en présentiel ou en distanciel. Les personnes qui y assisteront en personne sont invitées à nous rejoindre dans l'immeuble de la Canada Vie situé au 190 Simcoe Street, à Toronto, en Ontario. Les actionnaires et les fondés de pouvoir inscrits dûment nommés qui préfèrent assister à l'assemblée en ligne peuvent se joindre à l'assemblée à l'adresse meetings.lumiconnect.com/400-919-159-429. Votre participation en ligne n'aura aucune incidence sur votre capacité à voter ou à poser des questions à l'assemblée.

Nous sommes impatients de vous faire part des derniers développements concernant la Société et serons ravis de recevoir vos commentaires sur les questions importantes qui seront présentées à l'assemblée, en mai prochain.

Investissements stratégiques et croissance

Au cours du dernier exercice, nous avons enregistré des résultats financiers records. Ce succès est attribuable à la vigueur de notre portefeuille, qui a été repositionné sur un ensemble diversifié d'entreprises dotées de stratégies claires favorisant une croissance durable et rentable.

Grâce au déploiement rigoureux du capital dans des investissements axés sur la croissance de nos activités, le développement de la gamme de services offerte à nos clients, l'amélioration de nos capacités numériques et le renforcement de notre exploitation, nous avons continué de croître et de nous renouveler.

Nous avons fait progresser nos stratégies en investissant de manière ciblée en vue de consolider notre position de chef de file dans les solutions en milieu de travail, la gestion du patrimoine et des actifs et les solutions d'assurance et de gestion des risques. Ces investissements nous ont notamment donné accès à de nouvelles sources de conseils et à de nouvelles solutions et capacités pour mieux servir nos clients.

Dans l'ensemble de nos sociétés en exploitation, nous avons pris d'autres mesures afin d'ancrer davantage nos activités, d'accroître la résilience et de répondre aux besoins changeants des parties prenantes. En concentrant nos efforts et en optimisant notre efficacité, nous assurerons à la Société une croissance durable à long terme.

Faire progresser la croissance inclusive

Par la diversification de notre portefeuille, nous cherchons constamment à bâtir un avenir meilleur en apportant une contribution positive et durable aux collectivités et à notre environnement.

En nous efforçant d'assurer une croissance responsable et en demeurant engagés, nous bâtissons un meilleur avenir financier pour nos clients et les collectivités dans lesquelles ils vivent. En tant que fière entreprise citoyenne, nous avons travaillé avec des milliers d'organismes communautaires au cours des 10 dernières années et avons fait don de plus de 165 millions de dollars à des initiatives caritatives locales et mondiales.



R. Jeffrey Orr
Président du conseil



Paul A. Mahon
Président et chef de la direction

Une gouvernance d'entreprise solide

Une bonne gouvernance est indispensable à l'atteinte de nos objectifs de croissance; en tant que partie intégrante de notre culture, elle alimente notre solide performance et notre succès à long terme.

Tout au long de la dernière année, votre conseil d'administration a appuyé activement la direction dans ses efforts vers une croissance continue, en assurant une surveillance et une orientation rigoureuses tout en priorisant la santé et le bien-être de nos employés, de nos clients, de nos investisseurs et des collectivités.

Pour chaque occasion stratégique, le conseil a entrepris une évaluation rigoureuse et axée sur les risques, en collaboration avec la direction, afin de produire des résultats supérieurs aux attentes.

Merci.

Pour finir, nous tenons à remercier chaleureusement nos talentueuses équipes à l'échelle mondiale pour le travail exceptionnel accompli en 2024. Sans elles, nous ne pourrions réaliser la mission et les ambitions de Great-West Lifeco.

En ce début d'année 2025, nous sommes bien positionnés pour créer encore plus de valeur pour nos actionnaires. Guidés par nos valeurs, nous continuerons de relever les défis et de nous adapter au changement avec agilité et force afin de créer des occasions de croissance.

Votre conseil d'administration et l'équipe de direction apprécient grandement votre participation à l'assemblée annuelle de cette année. Nous vous encourageons à voter à l'avance en utilisant notre système de vote en ligne rapide et sécuritaire.

Nous espérons que vous vous joindrez à nous en mai.

Sincères salutations,



R. Jeffrey Orr
Président du conseil



Paul A. Mahon
Président et chef de la direction

Circulaire de sollicitation de procurations de la direction

La présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction (la « circulaire ») vous fournit l'information importante dont vous avez besoin pour exercer vos droits de vote à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires qui aura lieu le 8 mai 2025 (l'« assemblée ») ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. L'assemblée constitue une occasion pour vous prononcer sur des questions importantes. Nous vous encourageons à voter.

Les abréviations suivantes sont utilisées dans la présente circulaire :

Nom au complet et activité principale	Abréviation
Empower Annuity Insurance Company of America (société d'assurance-vie contrôlée par Lifeco)	Empower
Great-West Lifeco Inc. (société de portefeuille de services financiers internationale)	Lifeco, nous, nos, notre ou la Société
Société financière IGM (société de services financiers aux particuliers)	IGM
Groupe Investors Inc. (société de services financiers aux particuliers)	IG Gestion de patrimoine
Power Corporation du Canada (société de gestion et de portefeuille internationale axée sur les services financiers)	Power
Corporation Financière Power (société de gestion et de portefeuille internationale avec des intérêts dans les secteurs des services financiers et de la gestion d'actifs, propriété exclusive de Power)	Financière Power
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (société d'assurance-vie contrôlée par Lifeco)	La Canada Vie

Sauf indication contraire, tous les renseignements fournis dans la présente circulaire sont en date du 13 mars 2025.

REMISE DES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE

Procédure de notification et d'accès

Comme le permettent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») et conformément à la dispense de l'obligation de solliciter des procurations que nous avons obtenue du directeur nommé en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, nous avons recours aux procédures de « notification et d'accès » pour remettre aux actionnaires, inscrits et non inscrits, les documents reliés aux procurations (comme la présente circulaire et notre rapport annuel de 2024 qui contient nos états financiers consolidés audités, le rapport de l'auditeur y afférent et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (le « rapport annuel »). Au lieu de recevoir la version papier de la présente circulaire et du rapport annuel par la poste, les actionnaires

inscrits en date du 13 mars 2025, soit la date de clôture des registres aux fins de l'assemblée, pourront les consulter en ligne. Les actionnaires ont reçu par la poste une trousse de renseignements qui comprenait l'*Avis aux actionnaires de Great-West Lifeco Inc. sur la procédure de notification et d'accès pour l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2025* (l'« avis aux actionnaires »), qui explique comment faire pour accéder à la présente circulaire et au rapport annuel par voie électronique et en obtenir un exemplaire imprimé sans frais. Une procuration pour les actionnaires inscrits, ou un formulaire d'instructions de vote pour les actionnaires non inscrits, ainsi que des instructions sur la façon d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions accompagnaient l'avis. **Les actionnaires sont priés de lire la présente circulaire avant de voter.**

Les procédures de notification et d'accès offrent aux actionnaires un accès immédiat à la présente circulaire, contribuent à réduire les coûts d'impression et d'envoi et font preuve de responsabilité environnementale puisqu'elles permettent de réduire le volume important de documents papier générés par leur impression.

Comment accéder aux documents par voie électronique

Vous pouvez consulter la présente circulaire et le rapport annuel sur notre site Web à l'adresse greatwestlifeco.com et dans notre profil sur le site de SEDAR+ à l'adresse sedarplus.com.

Comment demander une version papier

Les actionnaires peuvent obtenir une version papier de la présente circulaire et du rapport annuel sans frais en suivant les instructions fournies dans l'avis. Ils peuvent demander la version papier des documents pendant une période d'un an à

compter de la date du dépôt de la présente circulaire sur SEDAR+. Pour recevoir la version papier de la présente circulaire et du rapport annuel avant la date limite de soumission des instructions de vote et la date de l'assemblée, les actionnaires doivent faire parvenir leur demande d'ici le 10 avril 2025. **Prenez note que les actionnaires qui demandent une version papier de la présente circulaire ne recevront pas un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote supplémentaires.**

Avez-vous des questions?

Pour obtenir des renseignements sur les procédures de notification et d'accès, les actionnaires peuvent communiquer avec Services aux investisseurs Computershare inc. (« Computershare »), notre agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, au 1 866 964-0492 (sans frais au Canada ou aux États-Unis) ou au 514 982-8714 (tous les autres pays).

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

1. États financiers

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport de l'auditeur y afférent figurent dans le rapport annuel de 2024, qui est présenté sur notre site Web à l'adresse greatwestlifeco.com et dans notre profil sur le site de SEDAR+ à l'adresse sedarplus.com.

2. Élire les administrateurs

Des renseignements sur les candidats aux postes d'administrateurs se trouvent à la rubrique « Élection des administrateurs ». Vous voterez à l'élection de 19 administrateurs. Les administrateurs que vous élirez à l'assemblée seront en poste à compter de la levée de l'assemblée jusqu'à la prochaine assemblée annuelle. Tous les candidats siègent actuellement au conseil. Les 19 personnes sont également des candidats aux postes d'administrateur de la Canada Vie.

Le conseil vous recommande de voter POUR l'élection à titre d'administrateur de chaque candidat dont le nom figure à la rubrique « Candidats à l'élection au conseil d'administration ».

Si vous ne précisez pas dans votre procuration ou formulaire d'instructions de vote une instruction quant à la manière de voter, et que vous ne nommez aucun autre fondé de pouvoir, les personnes désignées dans le formulaire voteront POUR l'élection de chaque candidat. Si, pour quelque raison que ce soit, au moment de l'assemblée, l'un des candidats ne peut siéger et sauf si vous avez fourni des instructions contraires, les personnes désignées dans le formulaire pourront, à leur discrétion, voter pour n'importe quel nombre de candidats remplaçants.

3. Nomination de l'auditeur

Les administrateurs proposent de nommer Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« Deloitte ») à titre d'auditeur pour l'exercice 2025; le mandat de Deloitte prendra fin à la clôture de notre prochaine assemblée annuelle. Deloitte ou les cabinets dont il est issu sont les auditeurs de Lifeco depuis 1986.

Le conseil, sur la recommandation du comité d'audit, vous recommande de voter POUR la nomination de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeur.

La résolution ne prendra effet que si elle est approuvée par la majorité des voix exprimées à l'assemblée. Si vous ne précisez pas dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote une instruction quant à la manière de voter, et que vous ne nommez pas un autre fondé de pouvoir, les personnes désignées dans le formulaire voteront POUR la nomination de Deloitte à titre d'auditeur.

Indépendance de l'auditeur

Nous avons adopté une politique d'approbation préalable des services fournis par l'auditeur externe (la « politique d'approbation préalable ») afin de repérer, d'atténuer ou d'éliminer les questions susceptibles de remettre en cause l'indépendance de notre auditeur externe. La politique d'approbation préalable interdit à Lifeco et à ses filiales de retenir les services de notre auditeur externe pour fournir certains services non liés à l'audit. De plus, le comité d'audit ou son délégué approuve au préalable tous les services non liés à l'audit fournis par l'auditeur qui ne sont pas expressément interdits conformément à la politique d'approbation préalable. De cette manière, nous nous assurons de l'indépendance de notre auditeur externe.

Honoraires des auditeurs

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les honoraires totaux versés à l'auditeur externe de Lifeco s'établissaient comme suit :

	2024
Honoraires d'audit	
Honoraires d'audit généraux de la société ^[1]	27 406 161 \$
Honoraires d'audit des fonds distincts et autres fonds ^[2]	10 297 047
Autres honoraires d'audit ^[3]	6 916 936
Honoraires pour services liés à l'audit ^[4]	7 037 343
Honoraires pour services fiscaux ^[5]	620 201
Tous les autres honoraires ^[6]	674 122
Total	52 951 810 \$

- [1] Honoraires d'audit généraux de la société : Ces honoraires d'audit se rapportent à l'audit des états financiers de Lifeco et de ses filiales (lorsque l'audit de ces filiales appuie les états financiers de Lifeco).
- [2] Honoraires d'audit des fonds distincts et autres fonds : Ces honoraires d'audit se rapportent à l'audit des états financiers des fonds distincts des filiales d'assurance de Lifeco, des états financiers des fonds enregistrés ou non enregistrés et d'autres produits de placement gérés par des filiales de Lifeco et des états financiers des sociétés de personnes auxquelles Lifeco, ses filiales ou les fonds distincts de ses filiales d'assurance sont parties.
- [3] Autres honoraires d'audit : Ces honoraires d'audit concernent les services d'audit fournis aux filiales de Lifeco, lorsque l'audit des filiales ne soutient pas directement l'audit des états financiers de Lifeco.
- [4] Honoraires pour services liés à l'audit : Ces honoraires pour services liés à l'audit comprennent les honoraires liés à l'examen des états financiers intermédiaires de Lifeco et de ses filiales, à l'audit des régimes de retraite des filiales de Lifeco, à l'examen des dépôts de prospectus et à l'audit/mission de procédures convenues portant principalement sur les dépôts prévus par la loi ou la réglementation, aux obstacles à l'information, aux contrôles internes, aux régimes d'avantages sociaux, aux biens gérés, aux processus liés au cycle économique et aux exigences en matière d'adéquation des fonds propres.
- [5] Honoraires pour services fiscaux : Ces honoraires pour services fiscaux se rapportent principalement aux services de conformité fiscale, de conseil fiscal et de planification fiscale.
- [6] Tous les autres honoraires : Ces autres honoraires se rapportent à des missions particulières, notamment les services de traduction, les évaluations du contrôle interne, les contrôles indépendants par les pairs, les services d'assurance de la qualité et les projets d'innovation.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires dans notre notice annuelle de 2024, qu'on peut consulter sur notre site Web à l'adresse greatwestlifeco.com et dans notre profil sur le site de SEDAR+ à l'adresse sedarplus.com.

4. Examiner une modification de nos statuts visant à actualiser la disposition relative aux dividendes sur actions ordinaires

Nous vous demandons d'examiner une résolution spéciale modifiant nos statuts constitutifs en vue d'actualiser la disposition relative aux dividendes sur actions ordinaires par l'ajout d'un libellé sur le traitement des dividendes non réclamés.

L'article 5.1 de nos statuts confère aux porteurs de nos actions ordinaires le droit de recevoir des dividendes déclarés par notre conseil d'administration, sous réserve des droits prioritaires des porteurs de nos différentes actions privilégiées (ou des droits des porteurs de toute autre action ayant priorité sur les actions ordinaires). Le conseil peut, à sa discrétion, décider du montant et de la forme des dividendes déclarés. Tous les dividendes déclarés par le conseil doivent être déclarés et versés en montants égaux par action sur toutes les actions ordinaires en circulation au moment de la déclaration.

Cette disposition est demeurée inchangée depuis que Lifeco a mis à jour ses statuts en 1997. Par la suite, Lifeco a modifié de temps à autre ses statuts afin de créer diverses séries d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif (les « actions privilégiées de premier rang »). Les modalités relatives aux actions privilégiées de premier rang prévoient généralement que les chèques de dividendes qui n'ont pas été présentés aux banquiers de la Société en vue d'un paiement ou les dividendes qui autrement ne sont pas réclamés dans les six ans à compter de la date de paiement peuvent être réclamés par la Société. Nous proposons d'ajouter le même libellé à la disposition sur les dividendes sur actions ordinaires afin d'harmoniser leurs modalités avec celles de nos actions privilégiées de premier rang et avec les pratiques courantes du secteur, et d'offrir une certitude additionnelle aux actionnaires et à la Société quant à la période de réclamation des dividendes. Nous croyons que l'ajout de ce libellé contribuera à réduire la gestion des dividendes qui demeurent non réclamés pendant de longues périodes et permettra à la Société de mieux gérer les flux de trésorerie liés aux dividendes non réclamés.

Si elle est approuvée, la modification entrera en vigueur à la date de délivrance d'un certificat de modification par le directeur en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Nous prévoyons recevoir le certificat de modification peu après l'assemblée.

Vous pouvez consulter nos statuts actuels sur notre site Web à l'adresse greatwestlifeco.com et dans notre profil sur le site de SEDAR+ à l'adresse sedarplus.com.

Le conseil recommande que vous votiez POUR la résolution spéciale suivante modifiant nos statuts :

« IL EST RÉSOLU QUE :

1. les statuts de la Société sont modifiés par l'ajout de la phrase suivante à la fin de l'article 5.1 portant sur les dividendes :

Tout dividende non réclamé dans les six ans à compter de la date à laquelle il a été déclaré payable peut être réclamé par la Société et utilisé par celle-ci pour ses propres fins.

2. Les administrateurs de la Société sont autorisés, à leur seule discrétion et sans autre approbation des

actionnaires, à révoquer, à reporter et/ou à abandonner la présente résolution à tout moment avant le dépôt des statuts de modification, et sont également autorisés à apporter des modifications corrélatives, au besoin, à tout autre document ou acte de la Société afin de refléter le changement apporté à la disposition relative aux dividendes sur actions ordinaires, sans autre approbation des actionnaires;

3. le vice-président, chef du contentieux adjoint et secrétaire général de la Société est autorisé et invité, pour le compte de la Société, à signer et à remettre ou à déposer tous les documents et actes, y compris les statuts de modification en bonne et due forme, et à prendre toutes les autres mesures qu'il juge nécessaires ou souhaitables à l'exécution des modalités de ce qui précède. »

La résolution ne prendra effet que si elle est approuvée par au moins les deux tiers des voix exprimées à l'assemblée. Si vous ne précisez pas dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote une instruction quant à la manière de voter, et que vous ne nommez pas un autre fondé de pouvoir, les personnes désignées dans le formulaire voteront POUR la résolution modifiant nos statuts.

5. Examiner notre démarche en matière de rémunération des cadres

Nous vous demandons de voter sur la façon dont nous rémunérons nos cadres.

Notre réussite dépend de la force et du rendement de notre personnel et notre programme de rémunération des cadres est conçu pour soutenir nos priorités stratégiques et lier la rémunération des membres de la haute direction à la croissance à long terme. Cet objectif se reflète dans notre philosophie de rémunération au rendement, sans encourager la prise de risques inappropriés. Nous estimons que notre démarche en matière de rémunération des cadres est harmonisée avec les intérêts de nos parties prenantes, étant donné que les cadres et les parties prenantes partagent des objectifs communs : le succès de notre société, y compris l'amélioration de la valeur pour les actionnaires.

Le conseil estime qu'il est important de donner aux actionnaires la possibilité de comprendre les objectifs, la philosophie et les principes que nous utilisons dans notre démarche en matière de rémunération des cadres. Nous abordons en détail de notre programme de rémunération des cadres à la rubrique « Rémunération des cadres ».

Ce vote est à titre consultatif et est non contraignant, mais les résultats influenceront la façon dont le comité des ressources humaines examinera la rémunération des cadres à l'avenir.

Le conseil vous recommande de voter POUR la résolution consultative suivante sur la rémunération des cadres :

« IL EST RÉSOLU, à titre consultatif et non en vue de diminuer le rôle et les responsabilités du conseil, que les actionnaires acceptent la démarche en matière de rémunération des cadres décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 13 mars 2025 et remise avant l'assemblée annuelle des actionnaires du 8 mai 2025. »

Si vous ne précisez pas dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote une instruction quant à la manière de voter, et que vous ne nommez pas un autre fondé de pouvoir, les personnes désignées dans le formulaire voteront POUR la résolution.

Si vous avez des questions au sujet de notre programme de rémunération des cadres, vous pouvez communiquer avec le secrétaire général ou directement avec le conseil (voir la rubrique « Communications avec les actionnaires » pour plus de détails).

L'an dernier, 98,85 % des voix exprimées à notre assemblée annuelle des actionnaires de 2024 (l'« assemblée de 2024 ») l'ont été EN FAVEUR de notre approche en matière de rémunération des cadres. Les totaux des votes pour chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée de 2024, y compris le vote consultatif sur notre approche en matière de rémunération des cadres, figurent à l'annexe B ci-jointe.

6. Examiner une modification de notre régime d'options sur actions

Notre régime d'options sur actions a pour objet d'harmoniser les attributions incitatives dont bénéficient les hauts dirigeants et l'augmentation de la valeur de la participation des actionnaires à long terme. Ce régime permet que des options sur actions ordinaires soient octroyées à certains dirigeants et employés et aide Lifeco et les membres de son groupe à intéresser et à fidéliser des employés qui possèdent les compétences et les connaissances appropriées. Le régime d'options sur actions est décrit plus amplement aux rubriques « Rémunération des cadres – Rémunération incitative à moyen et à long terme » et « Rémunération des cadres – Attributions aux termes des régimes de rémunération incitative ».

Nous vous invitons à examiner la résolution visant à augmenter de 8,5 millions le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises dans le cadre de la levée d'options aux termes du régime d'options sur actions (l'« augmentation du plafond »). L'augmentation du plafond a été approuvée par la Bourse de Toronto (la « TSX »), sous réserve, entre autres choses, de l'approbation des actionnaires. À titre informatif, la dernière augmentation du plafond a été approuvée par les actionnaires en 2021 et consistait à augmenter de 7,5 millions le nombre d'actions ordinaires pouvant servir à des émissions (avant cela, le

nombre maximal d'actions ordinaires s'établissait à 65 millions).

Le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises aux termes du régime d'options sur actions est actuellement fixé à 72,5 millions. En date du 13 mars 2025, 53 834 307 actions ordinaires ont été émises depuis l'entrée en vigueur de ce régime en 1996, des options permettant d'acquérir 16 402 166 actions ordinaires, soit 1,76 % des actions ordinaires émises et en circulation, sont en circulation et des options permettant d'acquérir 2 263 527 actions ordinaires supplémentaires peuvent servir à des octrois aux termes de ce régime.

Lifeco se conforme à des normes de gouvernance prudentes dans l'utilisation qu'elle fait des options comme élément de la rémunération. Le conseil estime qu'il est approprié d'augmenter le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'options sur actions. Ce régime est une composante importante du programme de rémunération de Lifeco. Il récompense les employés dont le rendement est supérieur à la moyenne et les motive à augmenter la valeur de la participation des actionnaires; il aide aussi Lifeco à intéresser et à fidéliser du personnel de haut calibre sur un marché de l'emploi de plus en plus concurrentiel. L'augmentation du nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'options sur actions nous permettra de continuer à offrir une rémunération totale concurrentielle. Par conséquent, le 5 février 2025, le conseil d'administration a approuvé la modification du régime d'options sur actions, sous réserve de l'approbation des actionnaires.

Si la modification est approuvée, le nombre d'actions ordinaires réservées à des fins d'émission dans le cadre de la levée des options en circulation et d'actions ordinaires pouvant servir aux octrois futurs aux termes du régime d'options sur actions s'établira à 27 165 693, soit 2,92 % des actions ordinaires émises et en circulation, et le nombre d'actions ordinaires réservées à des fins d'émission aux termes du régime d'options sur actions s'établira à 81 millions. Lifeco peut racheter des actions ordinaires sur le marché secondaire à des fins d'annulation dans le cadre de son programme d'offres de rachat dans le cours normal des activités de manière à compenser amplement l'effet de dilution éventuel du régime d'options sur actions.

Le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR la résolution suivante approuvant la modification de notre régime d'options sur actions :

« IL EST RÉSOLU QUE la modification du régime d'options sur actions consistant à augmenter de 8,5 millions le nombre d'actions ordinaires qui peuvent être émises aux termes de ce régime, qui a été adoptée par le conseil d'administration de la Société le 5 février 2025 et est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 13 mars 2025, soit approuvée et ratifiée. »

La résolution ne prendra effet que si elle est approuvée par la majorité des voix exprimées à l'assemblée. Si vous ne précisez pas dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote une instruction quant à la manière de voter, et que vous ne nommez aucun autre fondé de pouvoir, les personnes désignées dans le formulaire voteront POUR la résolution modifiant notre régime d'options sur actions.

7. Examiner la proposition d'actionnaires

Investors for Paris Compliance a soumis une proposition d'actionnaires au nom de Salal Foundation. La proposition ainsi que notre réponse sont présentées à l'annexe A de la présente circulaire.

Le conseil recommande aux actionnaires de voter CONTRE la proposition d'actionnaires.

Si vous ne précisez pas dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote une instruction quant à la manière de voter, et que vous ne nommez pas un autre fondé de pouvoir, les personnes désignées dans le formulaire voteront CONTRE la proposition d'actionnaires.

8. Toute autre question

Vous voterez sur toute autre question dûment soumise à l'assemblée. En date de la présente circulaire, nous ne sommes au courant d'aucune autre question devant être soumise à l'assemblée.

VOTE

Qui peut voter

Vous avez le droit d'assister et de voter à l'assemblée si, le 13 mars 2025, vous étiez un actionnaire inscrit de nos actions ordinaires ou de nos actions privilégiées de premier rang de série G, de série H, de série I, de série L, de série M, de série N, de série P, de série Q, de série R, de série S, de série T et de série Y (collectivement, les « actions privilégiées de premier rang »). Chaque action ordinaire comporte un droit de vote et chaque action privilégiée comporte 0,7368 droit de vote⁽¹⁾. Les actions ordinaires représentent 92,08 % de l'ensemble des droits de vote liés à nos titres.

Le 13 mars 2025, nous avons 931 507 147 actions ordinaires, 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série G, 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série H, 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série I, 6 800 000 actions privilégiées de premier rang de série L, 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série M, 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série N, 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série P, 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série Q, 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série R, 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série S, 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série T et 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang série Y émises et en circulation.

Pour nous aider à nous conformer à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada), nous avons modifié nos statuts le 1^{er} juin 1997 pour a) restreindre l'émission et le transfert des actions privilégiées de premier rang afin d'empêcher toute personne d'acquérir plus de 10 % des actions privilégiées de premier rang en tant que catégorie; b) restreindre les droits de vote rattachés à toute action privilégiée de premier rang détenue en violation de cette limite de 10 %.

Principaux porteurs d'actions avec droit de vote

À la connaissance de nos administrateurs et de nos cadres dirigeants, en date du 13 mars 2025, Power exerçait une emprise indirecte sur 657 587 165 actions ordinaires, soit 70,59 % de nos actions ordinaires en circulation, ce qui représente 65 % des droits de vote liés à l'ensemble de nos actions avec droit de vote en circulation. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais, une fiducie établie pour le compte des membres de la famille de l'honorable Paul G. Desmarais, contrôle indirectement les droits de vote de Power. Les fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais sont Paul Desmarais, jr, André Desmarais, Sophie Desmarais, Gary A. Doer et Gregory Fleming. Pour des renseignements sur les

décisions relatives à l'exercice du droit de vote et à la cession d'actions de Power contrôlées par la Fiducie familiale résiduaire Desmarais, consultez la plus récente circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Power. Power ne possède ni ne contrôle des actions privilégiées de premier rang.

DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Assister à l'assemblée en personne

La participation en personne à l'assemblée aura lieu au 190 Simcoe Street, à Toronto, en Ontario. Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir inscrits auprès de Computershare peuvent voter et poser des questions à l'assemblée. En arrivant à l'assemblée, inscrivez-vous auprès d'un représentant de Computershare, notre agent des transferts, qui vous remettra un bulletin de vote.

Assister à l'assemblée en ligne

Vous êtes invités à assister à l'assemblée en ligne à partir d'un téléphone intelligent, d'une tablette ou d'un ordinateur. Pour obtenir des instructions sur la façon d'assister à l'assemblée en ligne et d'y voter, se reporter à la rubrique « Vote durant l'assemblée » de la présente circulaire.

- › **Vous devez avoir un numéro de contrôle ou un nom d'utilisateur pour voter à l'assemblée**, sinon vous ne pourrez y assister qu'à titre d'invité. Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir qui sont inscrits auprès de Computershare (et, pour les fondés de pouvoir, qui ont obtenu un nom d'utilisateur pour se connecter en ligne) pourront voter et poser des questions lors de l'assemblée. Pour savoir comment voter ou poser des questions en ligne durant l'assemblée, consultez le « Guide de l'utilisateur pour l'assemblée virtuelle ». Celui-ci a été envoyé par la poste aux actionnaires et il peut également être consulté sur notre site Web à l'adresse <https://www.greatwestlifeco.com/fr/qui-sommes-nous/gouvernance-d-entreprise/assemblee-annuelle.html> ou dans le profil Great-West Lifeco sur le site de SEDAR+ à l'adresse [sedarplus.com](https://www.sedarplus.com).
- › **Il vous incombe de vous assurer d'être connecté à Internet pendant toute la durée de l'assemblée** afin de pouvoir voter et poser des questions.

Si des difficultés techniques ou d'autres types de problèmes perturbent l'assemblée, le président de l'assemblée pourra ajourner celle-ci ou la suspendre, en accélérer le déroulement ou prendre toute autre mesure qu'il juge appropriée dans les circonstances.

⁽¹⁾ Pour nous conformer à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada), nos statuts exigent que des actions avec au moins 35 % des droits de vote rattachés à l'ensemble de nos actions avec droit de vote doivent être détenues par des personnes qui ne sont pas des actionnaires principaux. En date du 13 mars 2025, Power exerçait une emprise indirecte sur 70,59 % des actions ordinaires. Pour respecter cette exigence de détention publique, nos actions privilégiées de premier rang comportent des droits de vote dont le nombre de voix est déterminé selon une formule énoncée dans nos statuts. **Notre structure du capital ne confère pas à Power des droits de vote en sus de sa participation.**

Poser des questions

- › Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir inscrits auprès de Computershare peuvent voter et poser des questions en ligne et en personne.
- › Le président répondra aux questions concernant les sujets soumis au vote avant la tenue de chaque vote. Il répondra aussi aux questions d'ordre général à la fin de l'assemblée pendant la période de questions.
- › Par souci d'équité, le président décidera de l'ordre dans lequel les questions seront posées et du temps consacré à chacune d'elles. Le président peut modifier ou rejeter les questions jugées inappropriées. Les questions portant sur le même sujet ou les questions qui se recoupent par ailleurs seront regroupées et feront l'objet d'une seule réponse.
- › Veuillez être concis et n'aborder qu'un seul sujet par question.

Nous ferons de notre mieux pour répondre à toutes les questions pendant l'assemblée. Les actionnaires dont les questions sont restées sans réponse durant l'assemblée pourront communiquer avec le secrétaire général à l'adresse corporate.secretary@canadalife.com.

Comment voter

Vous pouvez voter :

- › par procuration;
- › en ligne durant l'assemblée, au moyen de la plateforme de diffusion en direct sur le Web à l'adresse meetings.lumiconnect.com/400-919-159-429; ou
- › à l'assemblée en personne.

Vote par procuration

Voter par procuration est la façon la plus simple de voter, étant donné que vous autorisez quelqu'un d'autre (votre fondé de pouvoir) à assister à l'assemblée et à exercer les droits de vote rattachés à vos actions pour votre compte. Si vous avez donné des instructions de vote dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote, selon le cas, votre fondé de pouvoir devra voter conformément à vos instructions.

Le formulaire de procuration ou d'instructions de vote qui vous a été envoyé relativement à l'assemblée désigne R. Jeffrey Orr ou, à défaut de celui-ci, Paul A. Mahon, à titre de fondé de pouvoir autorisé à exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée conformément à vos instructions. Chacune de ces personnes est un représentant de la direction et un administrateur de Lifeco. Si vous remplissez votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote en bonne et due forme, mais le renvoyez sans avoir nommé un autre fondé de pouvoir ni donné vos instructions

de vote, les droits de vote rattachés à vos actions seront exercés comme suit :

- › **POUR** l'élection de chacun des candidats aux postes d'administrateur désignés dans le formulaire de procuration ou d'instructions de vote et dans la présente circulaire;
- › **POUR** la nomination de Deloitte à titre d'auditeur;
- › **POUR** la résolution spéciale modifiant nos statuts en vue d'actualiser la disposition relative aux dividendes sur actions ordinaires;
- › **POUR** la résolution consultative acceptant notre démarche en matière de rémunération des cadres;
- › **POUR** la résolution ordinaire approuvant la modification de notre régime d'options sur actions;
- › **CONTRE** la proposition d'actionnaires.

Vous avez le droit de nommer une personne physique ou morale autre que celles qui sont désignées dans la procuration ou le formulaire d'instructions de vote, qui vous représentera à l'assemblée et y votera pour votre compte.

Pour ce faire, inscrivez le nom de votre fondé de pouvoir dans l'espace prévu à cette fin dans la procuration ou le formulaire d'instructions de vote ou remplissez une autre procuration en bonne et due forme. Il n'est pas nécessaire que cette personne soit un actionnaire de Great-West Lifeco, mais elle doit assister à l'assemblée pour voter en votre nom. Si vous ne précisez pas la façon dont vous souhaitez exercer les droits de vote liés à vos actions, votre fondé de pouvoir pourra décider de la façon de voter.

Le formulaire de procuration ou d'instructions de vote que vous avez reçu confère un pouvoir discrétionnaire à votre fondé de pouvoir. **Si une modification est apportée à l'ordre du jour de l'assemblée ou à toute autre question dûment soumise à l'assemblée, votre fondé de pouvoir décidera également comment voter à l'égard de ces modifications.**

Actionnaires inscrits

Vous êtes un porteur inscrit d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées de premier rang si vous avez reçu une procuration de Computershare confirmant que vous êtes inscrit à titre d'actionnaire sur la liste des actionnaires tenue par Computershare.

Utilisez votre procuration si vous ne pouvez assister à l'assemblée et y voter. Pour que votre vote soit pris en compte à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, le formulaire de procuration rempli doit parvenir à Computershare, au 100, University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, à l'attention du Service des procurations, avant 11 h 30 (heure de l'Est) le 6 mai 2025. Si l'assemblée est ajournée, votre procuration remplie doit être reçue au moins 48 heures avant la reprise de l'assemblée.

Vous pouvez également donner des instructions de vote par téléphone ou en ligne en suivant les instructions qui sont données dans votre procuration. Si vous choisissez de donner vos instructions de vote par téléphone ou en ligne, vous devez également le faire au plus tard le 6 mai 2025 à 11 h 30, heure de l'Est (ou au moins 48 heures avant la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement).

Actionnaires non inscrits

Vous êtes un actionnaire non inscrit (ou véritable) si vos actions ordinaires ou vos actions privilégiées de premier rang sont détenues pour votre compte par une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou un autre intermédiaire (dans chaque cas, un « intermédiaire »).

Nous avons remis des exemplaires des documents relatifs à l'assemblée aux intermédiaires afin que ceux-ci les envoient aux actionnaires non inscrits qui les ont demandés. Suivez attentivement les instructions que vous recevez de votre intermédiaire, ou par le biais d'une société de services telle que Broadridge Investor Communications Corporation, afin de voter. Pour que les votes des actionnaires non inscrits soient pris en compte, ils doivent être reçus par Computershare de votre intermédiaire au plus tard le 6 mai 2025 à 11 h 30, heure de l'Est (ou au moins 48 heures avant la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement). Les actionnaires non inscrits devraient donner leurs instructions de vote à leur intermédiaire suffisamment de temps à l'avance afin de s'assurer que celles-ci parviennent à Computershare avant cette date limite.

Vote durant l'assemblée

Assister et voter à l'assemblée en personne sera pour vous l'occasion de recevoir directement les observations de la direction et de poser des questions. Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous souhaitez assister à l'assemblée et y exercer les droits de vote rattachés à vos actions, ne remplissez pas ni ne retournez votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote. Si vous participez à l'assemblée en personne, en arrivant à l'assemblée, inscrivez-vous auprès d'un représentant de Computershare, notre agent des transferts, qui vous remettra un bulletin de vote.

Pour participer à l'assemblée et exercer les droits de vote rattachés à vos actions en ligne :

- › Accédez à la diffusion en direct sur le Web à l'adresse meetings.lumiconnect.com/400-919-159-429 au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée et acceptez les modalités.
- › Cliquez sur « J'ai un identifiant ».
- › Saisissez votre numéro de contrôle unique ou nom d'utilisateur :
 - › Si vous êtes un actionnaire inscrit, votre numéro de contrôle figure sur le formulaire de procuration ou d'instructions de vote que vous avez reçu de Computershare.

- › Si vous êtes un fondé de pouvoir, suivez les étapes d'inscription ci-après pour recevoir votre nom d'utilisateur de Computershare avant l'assemblée.
- › Entrez le mot de passe « agm2025 » (sensible à la casse).

Un actionnaire non inscrit qui souhaite assister et voter à l'assemblée doit i) inscrire son propre nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote afin de se nommer lui-même à titre de fondé de pouvoir et ii) suivre ensuite les instructions de son intermédiaire pour retourner le formulaire d'instructions de vote.

L'actionnaire qui souhaite nommer un représentant ne faisant pas partie de la direction, y compris lui-même, comme fondé de pouvoir pour assister à l'assemblée en ligne doit s'inscrire à l'adresse computershare.com/GWOQ avant 11 h 30 (heure de l'Est) le 6 mai 2025 afin d'obtenir l'authentifiant de connexion pour leur fondé de pouvoir. Les fondés de pouvoir nommés en bonne et due forme recevront un nom d'utilisateur de Computershare et ils pourront accéder à l'assemblée en suivant les instructions énoncées ci-dessus. Les actionnaires non inscrits qui ne se seront pas nommés eux-mêmes à titre de fondés de pouvoir et ne se seront pas inscrits auprès de Computershare au plus tard le 6 mai 2025 à 11 h 30 (heure de l'Est) pourront seulement se joindre à l'assemblée à titre d'invités. Il ne leur sera pas possible de voter ou de poser des questions à l'assemblée.

Au cours l'assemblée, le président de l'assemblée indiquera à quel moment les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés et inscrits pourront voter (en personne ou en ligne).

Modification de vos instructions de vote

Si vous changez d'avis après avoir voté par anticipation et que vous souhaitez révoquer vos instructions de vote, vous pouvez le faire en donnant de nouvelles instructions de l'une des manières suivantes :

- 1) en donnant un avis écrit signé au secrétaire général de Lifeco au plus tard à 17 h (heure de l'Est) la veille de l'assemblée (ou de la reprise de celle-ci en cas d'ajournement), à l'adresse indiquée à la rubrique « Renseignements supplémentaires » de la présente circulaire;
- 2) en vous connectant à l'assemblée en ligne avec votre numéro de contrôle ou votre nom d'utilisateur; ou
- 3) en procédant de toute autre manière permise par la loi.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit et que vous changez d'idée après avoir donné des instructions de vote, veuillez communiquer avec votre intermédiaire pour obtenir de plus amples renseignements.

En vous connectant à l'assemblée au moyen de votre numéro de contrôle ou nom d'utilisateur et en acceptant les modalités, vous révoquerez toute procuration précédemment soumise, le cas échéant. Toutefois, vous aurez la possibilité de voter en ligne à l'égard des questions soumises à l'assemblée. Si vous ne souhaitez pas révoquer la procuration que vous avez déjà soumise, assistez à l'assemblée à titre d'invité comme suit :

- › connectez-vous à l'assemblée en ligne à l'adresse meetings.lumiconnect.com/400-919-159-429;
- › cliquez sur « Je suis invité » et remplissez les champs obligatoires.

À titre d'invité, vous pourrez visionner l'assemblée et entendre les délibérations, mais vous ne pourrez ni voter ni poser des questions.

Sollicitation de procurations

Les procurations sont sollicitées par la direction de Lifeco ou pour le compte de celle-ci. Elles sont sollicitées surtout par la poste, mais les employés de Lifeco ou de ses filiales peuvent également le faire en personne, par écrit ou par téléphone. Nous assumons tous les frais relatifs à la sollicitation de procurations.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Les statuts de Lifeco fixent le nombre d'administrateurs à 19. Les candidats aux postes d'administrateur nommés dans les tableaux qui suivent siègent actuellement au conseil. Le mandat de chacun des administrateurs en fonction prend fin à la clôture de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Les personnes indiquées ci-après seront mises en candidature aux postes d'administrateur à l'assemblée. Chaque administrateur élu à l'assemblée, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, exercera ses fonctions pendant un mandat se terminant à la clôture de notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires, à moins qu'il ne démissionne ou qu'il ne cesse d'exercer ses fonctions pour une autre raison.

Nos statuts permettent la tenue d'un vote cumulatif dans le cadre de l'élection de nos administrateurs. Aux termes du vote cumulatif, chaque actionnaire peut exprimer le nombre de voix qui correspond au nombre de voix rattachées aux actions ordinaires ou aux actions privilégiées de premier rang qu'il détient, multiplié par le nombre d'administrateurs devant être élus. L'actionnaire peut attribuer toutes ses voix à un seul candidat ou les répartir entre les candidats comme bon lui semble. S'il vote en faveur de plusieurs candidats sans préciser comment il souhaite répartir ses voix, il sera réputé les avoir réparties également entre les candidats en question. Si l'actionnaire souhaite répartir ses voix de manière inégale entre les candidats pour lesquels il a donné instruction au fondé de pouvoir désigné dans son formulaire de procuration

ou d'instructions de vote de voter, il devra le faire à l'assemblée ou remplir en bonne et due forme une nouvelle procuration, qu'il peut obtenir auprès du secrétaire général de Lifeco.

Notre comité de gouvernance et des mises en candidature a examiné tous les candidats aux postes d'administrateur et confirmé que chacun des candidats avait les compétences, les aptitudes et les qualités nécessaires pour permettre au conseil de remplir son mandat. À notre connaissance, aucune des personnes indiquées ci-après ne sera incapable ni ne refusera, pour quelque raison que ce soit, de siéger au conseil. **Cependant, si une telle situation se présente avant l'élection, le fondé de pouvoir désigné dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote se réserve le droit de voter pour une autre personne, à sa discrétion.**

La *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et les lois sur les valeurs mobilières applicables exigent que nous ayons un comité d'audit. Le conseil a également mis sur pied un comité de révision, un comité de gouvernance et des mises en candidature, un comité des ressources humaines, un comité des placements, un comité de réassurance et un comité des risques. Les mandats et la composition des comités du conseil sont décrits à la rubrique « Mandat et composition du conseil et des comités du conseil ».

Politique sur le vote majoritaire

Lifeco, sur la foi de la dispense dont peuvent se prévaloir les émetteurs contrôlés par un actionnaire majoritaire aux termes de la règle applicable de la TSX, n'a pas adopté une politique qui obligerait l'administrateur élu par moins de la majorité des voix exprimées à démissionner (appelée une « politique sur le vote majoritaire »). Le conseil choisit les candidats aux postes d'administrateur en tenant compte des aptitudes, des compétences, de l'expérience en affaires et en finances et du degré d'engagement qui sont nécessaires pour s'acquitter des responsabilités qui incombent au conseil. En ce qui concerne l'élection d'administrateurs sans opposition, chaque candidat au poste d'administrateur doit recevoir plus de voix « pour » que de voix « contre » pour être élu, comme l'exige la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Dans le cas d'une élection d'administrateurs contestée, lorsque d'autres personnes sont mises en candidature en vue de leur élection au poste d'administrateur par d'autres actionnaires ou fondés de pouvoir, les candidats au poste d'administrateur qui reçoivent le plus grand nombre de voix favorables seront élus au conseil. Comme il est indiqué à la rubrique « Porteurs principaux des actions avec droit de vote », Power contrôle indirectement 65 % des droits de vote rattachés à la totalité de nos actions avec droit de vote en circulation et elle exprimera la majorité des voix dans le cadre de l'élection de nos administrateurs. L'adoption d'une politique sur le vote majoritaire ne nous apporterait rien dans la situation qui est actuellement la nôtre.

Candidats à l'élection au conseil d'administration

Les profils suivants fournissent des renseignements sur chacun des candidats aux postes d'administrateur, y compris certains renseignements biographiques, leur expérience des affaires et les résultats du vote pour chaque candidat élu au conseil à l'assemblée de 2024.

Les profils indiquent aussi le nombre de réunions tenues par le conseil et les comités du conseil en 2024 ainsi que le relevé des présences des administrateurs actuels qui sont candidats aux postes d'administrateur. Les administrateurs servent bien Lifeco hors du cadre des réunions du conseil et des comités du conseil, ce dont le relevé des présences ne fait pas état.

Le conseil recommande aux actionnaires de voter **POUR** chacun des candidats aux postes d'administrateur présentés ci-après. **Si vous ne précisez pas dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote de quelle manière les droits de vote rattachés à vos actions doivent être exercés et que vous ne nommez pas un autre fondé de pouvoir, les personnes désignées dans le formulaire voteront POUR chacun des candidats aux postes d'administrateur décrits ci-dessous.**

Les notes relatives aux données biographiques se trouvent à la fin de la présente rubrique.

Michael R. Amend, Caroline du Nord, États-Unis

M. Amend est chef de la technologie d'entreprise de Ford Motor Company, fabricant multinational américain, depuis septembre 2021. Il a précédemment été président, Commerce en ligne de Lowe's Companies, Inc., société de rénovation, de décembre 2018 à septembre 2021, chef de l'exploitation de CommerceHub, Inc., l'un des plus grands réseaux de commerce distribués, de juin 2018 à

décembre 2018, vice-président directeur, Omnicanal de J.C. Penney Corporation, Inc., détaillant américain de vêtements et d'articles pour la maison, d'août 2015 à mars 2018 et vice-président, Commerce en ligne, par téléphone cellulaire et omnicanal de The Home Depot, Inc. de juillet 2011 à août 2015. Il a aussi occupé d'autres postes de direction, y compris ceux de chef des technologies, Commerce en ligne mondial chez Dell Inc., de chef des technologies adjoint chez BEA Systems, Inc. et d'architecte en chef, Commerce électronique chez Sprint Corporation. M. Amend siège au conseil de la Canada Vie. Il est également administrateur à Ford Motor Credit Company. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en systèmes de gestion de l'information de l'Université de l'État d'Oklahoma et a suivi le programme de perfectionnement des cadres de l'Université de la Californie à Berkeley.

ÂGE : 47

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE
3 mai 2018

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2024
Conseil	13 sur 13
Comité de révision	4 sur 4
Comité des risques	9 sur 9

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2024

Votes pour : 99,67 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS			
	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 13 mars 2025	Néant	75 353	75 353
Nombre au 7 mars 2024	Néant	63 783	63 783
Variation	Néant	11 570	11 570
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			3 877 665 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			562 500 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			6,89 x
Exigence minimale d'actionnariat			✓
Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			

Deborah J. Barrett, FCPA, FCA, ICD.D, Ontario, Canada

M^{me} Barrett, administratrice de sociétés, a été chef des finances de The Woodbridge Company Limited, société de portefeuille privée, de 2011 à son départ à la retraite en mars 2017 et vice-présidente, Finances de cette société entre 2004 et 2011. Auparavant, elle avait occupé des postes au sein de la direction financière de sociétés ouvertes et fermées. Elle compte

plus de 30 ans d'expérience dans de nombreux secteurs, y compris les capitaux privés, l'immobilier et l'impartition des processus administratifs. M^{me} Barrett siège au conseil de la Canada Vie. Auparavant, elle a siégé au comité d'audit de The Globe and Mail Inc., présidé le comité d'audit d'Infrastructure Ontario et siégé au conseil des fiduciaires et présidé le comité de rémunération et de gouvernance du Canadian Real Estate Investment Trust et au conseil de Soulpepper Theatre Company, où elle a déjà été vice-présidente du conseil et présidente du comité des finances.

ÂGE : 66

ADMINISTRATRICE DEPUIS LE
4 mai 2017

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2024
Conseil	12 sur 13
Comité d'audit	7 sur 7
Comité de révision	4 sur 4
Comité des placements	8 sur 8

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2024

Votes pour : 99,82 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS			
	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 13 mars 2025	2 900	62 314	65 214
Nombre au 7 mars 2024	2 900	53 229	56 129
Variation	Néant	9 085	9 085
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			3 355 912 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			562 500 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			5,97 x
Exigence minimale d'actionnariat			✓
Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			

Robin A. Bienfait, Géorgie, États-Unis

M^{me} Bienfait est chef de la direction d'Emnovate, entreprise d'experts-conseils qui aide les jeunes entreprises à prendre leur envol ou à assurer leur croissance, depuis 2017 et la fondatrice d'Atlanta Tech Park, accélérateur mondial d'entreprises du secteur des technologies. Auparavant, elle avait été vice-présidente directrice et chef de l'innovation en entreprise de Samsung Electronics de 2014 à 2017 et, avant cela, chef de l'information de BlackBerry de 2007 à 2014. M^{me} Bienfait siège au conseil de la Canada Vie et d'Empower. Elle siège également au conseil de Global Aviation, qu'elle préside, elle agit à titre de fiduciaire du Georgia Institute of Technology Applied Research Corporation et elle siège au conseil de Quantum Valley Ideas Lab et de la section Atlanta de la National Association of Corporate Directors. Auparavant, elle a siégé au conseil de Putnam Investments et a été administratrice indépendante et présidente du comité de nomination et de gouvernance de Mitsubishi UFJ Financial Group, Inc. de juillet 2018 à décembre 2022, et membre du conseil consultatif stratégique de Cisco et du conseil consultatif de Hewlett-Packard. Elle est titulaire d'une maîtrise en gestion de la technologie du Georgia Institute of Technology et d'un baccalauréat en génie de l'Université Central Missouri.

ÂGE : 65

ADMINISTRATRICE DEPUIS LE
7 mai 2020

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2024
Conseil	13 sur 13
Comité d'audit	7 sur 7
Comité des risques	9 sur 9

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2024

Votes pour : 99,75 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 13 mars 2025	Néant	41 091	41 091
Nombre au 7 mars 2024	Néant	33 012	33 012
Variation	Néant	8 079	8 079
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			2 114 543 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			1 000 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			2,11 x
Exigence minimale d'actionnariat			✓
Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			

Heather E. Conway, Ontario, Canada

M^{me} Conway est présidente du conseil de la Banque Amex du Canada depuis mai 2022. Elle a été coprésidente et directrice générale du Festival international du film documentaire canadien Hot Docs de novembre 2021 à mai 2022. Elle a été vice-présidente principale, Services anglais de la Société CBC/Radio-Canada, le radiodiffuseur et télédiffuseur public national du Canada, de décembre 2013 à décembre 2018 et, avant cela, chef de la direction des affaires du Musée des beaux-arts de l'Ontario et chef de la direction d'Edelman relations publiques mondiales Canada inc. M^{me} Conway a été vice-présidente directrice d'Alliance Atlantis de 2001 à 2007 et, auparavant, vice-présidente directrice du Groupe Financier Banque TD de 1995 à 2001. Elle siège au conseil de la Canada Vie. Auparavant, elle a siégé au conseil d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. de 2010 à 2013. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie de l'Université Queen's et d'une maîtrise ès arts en relations industrielles de l'Université de Warwick, au Royaume-Uni.

ÂGE : 62

ADMINISTRICE DEPUIS LE
2 mai 2019

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2024
Conseil	13 sur 13
Comité d'audit	7 sur 7
Comité de révision	2 sur 2
Comité des ressources humaines	8 sur 8
Comité des risques	9 sur 9

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2024

Votes pour : 99,69 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 13 mars 2025	Néant	29 354	29 354
Nombre au 7 mars 2024	Néant	25 426	25 426
Variation	Néant	3 928	3 928
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			1 510 557 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			562 500 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			2,69 x
Exigence minimale d'actionnariat			✓
Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			

Marcel R. Coutu, Alberta, Canada

M. Coutu, administrateur de sociétés, est l'ancien président du conseil de Syncrude Canada Ltd., société canadienne qui exploite un projet de sables bitumineux, et l'ancien président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited, société pétrolière et gazière. Auparavant, il était vice-président principal et chef des finances de Ressources Gulf Canada Limitée et, avant cela, il avait occupé divers postes dans les domaines du financement des entreprises, du courtage et de l'exploration et de la mise en valeur minières, pétrolières et gazières. M. Coutu siège au conseil de la Canada Vie et d'Empower. Il siège également au conseil de Power, d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine, de Mackenzie Inc., de Brookfield Asset Management Ltd. et de la Calgary Stampede Foundation. Il a déjà siégé au conseil de Putnam Investments, Brookfield Corporation (anciennement, Brookfield Asset Management Inc.), d'Enbridge Inc., de Gulf Indonesia Resources Limited et du Calgary Exhibition and Stampede, ainsi qu'au conseil des gouverneurs de l'Association canadienne des producteurs pétroliers. Il a été membre de l'Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists de l'Alberta.

ÂGE : 71

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE
3 mai 2007

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]		PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2024	
Conseil		12 sur 13	
Comité de gouvernance et des mises en candidature		3 sur 3	
Comité des ressources humaines		8 sur 8	
Comité des placements		8 sur 8	
RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2024			
Votes pour : 98,66 %			
TITRES DE LIFECO DÉTENUS			
	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 13 mars 2025	10 000	154 549	164 549
Nombre au 7 mars 2024	10 000	136 194	146 194
Variation	Néant	18 355	18 355
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			8 467 692 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			1 000 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			8,47 x
Exigence minimale d'actionnariat Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			✓

André Desmarais, O.C., O.Q., Québec, Canada

M. Desmarais est président délégué du conseil de Power Corporation et de la Financière Power. Il a occupé le poste de président et co-chef de la direction de Power Corporation de 1996 à son départ à la retraite en février 2020 et celui de coprésident exécutif du conseil de la Financière Power jusqu'en 2020. Il a été co-président exécutif du conseil de la Financière Power jusqu'en 2020. Avant de se joindre à Power Corporation en 1983, il était adjoint spécial au ministre de la Justice du Canada et conseiller en placements institutionnels chez Richardson Greenshields du Canada. M. Desmarais a occupé plusieurs postes de haute direction au sein des sociétés du groupe Power et siège au conseil de nombreuses sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, y compris Power Corporation, la Financière Power, la Canada Vie, Empower, IGM, IG Gestion de patrimoine et Mackenzie Inc. Il siège également au conseil de Rockefeller Capital Management General Partner L.L.C. depuis 2023. Il a siégé auparavant au conseil de Putnam Investments. Il est président honoraire du Conseil d'affaires Canada-Chine et membre de plusieurs organismes établis en Chine. Il œuvre au sein d'organismes à but non lucratif, notamment dans les domaines de la culture et de la santé. Il est officier de l'Ordre du Canada et officier de l'Ordre national du Québec. Il est titulaire de doctorats honorifiques de l'Université Concordia, de l'Université de Montréal et de l'Université McGill. En mai 2022, M. Desmarais a été intronisé au Temple de la renommée de l'entreprise canadienne. Il est l'un des fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais^[8].

ÂGE : 68

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE
22 avril 1992

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]		PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2024	
Conseil		13 sur 13	
Comité de gouvernance et des mises en candidature		3 sur 3	
Comité des ressources humaines		6 sur 8	
Comité des risques		9 sur 9	
RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2024			
Votes pour : 95,73 %			
TITRES DE LIFECO DÉTENUS			
	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 13 mars 2025	350 000	321 405	671 405
Nombre au 7 mars 2024	350 000	294 900	644 900
Variation	Néant	26 505	26 505
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			34 550 501 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			1 000 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			34,55 x
Exigence minimale d'actionnariat Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			✓

Paul Desmarais, jr., O.C., O.Q., Québec, Canada

M. Desmarais est président du conseil de Power depuis 1996. Il a également été cochef de la direction de Power de 1996 jusqu'à son départ à la retraite en février 2020, après avoir occupé divers postes depuis qu'il s'est joint à Power en 1981. Il est président du conseil de la Financière Power. Il a contribué à la création de la Financière Power en 1984 et en est devenu le président et chef de l'exploitation en 1986. Puis, il en a été président du conseil de 1990 à 2005, président du comité exécutif de 2005 à 2008 et co-président exécutif du conseil de 2008 à 2020. Il siège

au conseil de nombreuses sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, y compris Lifeco, la Canada Vie, IGM, IG Gestion de patrimoine et Mackenzie Inc. En Europe, il est président du conseil de Groupe Bruxelles Lambert. Il a siégé au conseil d'Empower, de Putnam Investments et de SGS SA jusqu'en 2023, de LafargeHolcim Ltd. jusqu'en 2020, de Total SA jusqu'en 2017, de GDF Suez jusqu'en 2014, d'Imerys S.A. jusqu'en 2008, et de Pargesa Holdings SA jusqu'en novembre 2020. M. Desmarais est membre du conseil international de l'INSEAD (auparavant membre du conseil d'administration), président du bureau des gouverneurs du Forum économique international des Amériques et administrateur principal du conseil consultatif international de la Brookings Institution (auparavant co-président du conseil consultatif international). Il est également membre du conseil consultatif international du Council on Foreign Relations, membre du conseil consultatif international de Harvard et membre du Conseil canadien des affaires (auparavant président du conseil). Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université McGill et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Institut européen de l'administration des affaires (« INSEAD »), en France. Il a été fait officier de l'Ordre du Canada en 2005, officier de l'Ordre national du Québec en 2009 et chevalier de la Légion d'honneur en France en 2012. En mai 2022, M. Desmarais a été intronisé au Temple de la renommée de l'entreprise canadienne. Il est titulaire de plusieurs doctorats honorifiques. Il est l'un des fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais^[8].

ÂGE : 70

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE
15 mai 1986**MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS^[1]****PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2024**

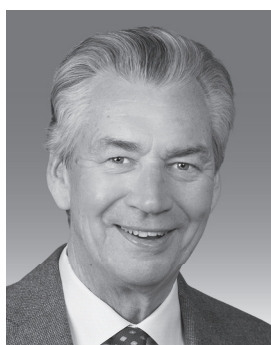
Conseil	12 sur 13
Comité de gouvernance et des mises en candidature	2 sur 3
Comité des placements	8 sur 8

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2024

Votes pour : 94,79 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 13 mars 2025	100 000	85 573	185 573
Nombre au 7 mars 2024	100 000	78 899	178 899
Variation	Néant	6 674	6 674
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			9 549 587 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			562 500 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			16,98 x
Exigence minimale d'actionnariat Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			✓

Gary A. Doer, O.M., Manitoba, Canada

M. Doer est conseiller en affaires principal chez Dentons Canada S.E.N.C.R.L., cabinet d'avocats mondial, depuis août 2016. Il a été ambassadeur du Canada aux États-Unis d'octobre 2009 à janvier 2016. Il a été premier ministre du Manitoba de 1999 à 2009 et a occupé plusieurs postes au sein de l'Assemblée législative du Manitoba de 1986 à 2009. En 2005, pendant qu'il était premier ministre, il a été cité parmi les 20 champions internationaux de la lutte contre les changements climatiques par le magazine *Business Week*. M. Doer siège au conseil de la Canada Vie et d'Empower. Il

siège également au conseil de Power Corporation, de la Financière Power, d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. ainsi qu'à celui d'Air Canada. Il a siégé auparavant au conseil de Putnam Investments. Il est membre du conseil consultatif du Canadian American Business Council et siège au conseil de The Climate Group Inc. En 2017, il s'est joint à la Commission trilatérale à titre de membre du groupe nord-américain. Il est co-président bénévole du Centre Wilson du Canada Institute, association non partisane qui suit les politiques d'intérêt public, plus particulièrement les relations entre le Canada et les États-Unis. Le World Affairs Council lui a décerné un prix pour services distingués dans la diplomatie en 2011 et il est devenu membre de l'Ordre du Manitoba en 2010. En 2010, il a reçu un doctorat honorifique de l'Université de Winnipeg et, en 2011, il a reçu un diplôme honorifique en droit de l'Université du Manitoba. Il est l'un des fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais^[8].

ÂGE : 76

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE
5 mai 2016**MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS^[1]****PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2024**

Conseil	11 sur 13
Comité des ressources humaines	8 sur 8
Comité des risques	9 sur 9

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2024

Votes pour : 99,58 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 13 mars 2025	Néant	40 494	40 494
Nombre au 7 mars 2024	Néant	34 082	34 082
Variation	Néant	6 412	6 412
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			2 083 821 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			1 000 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			2,08 x
Exigence minimale d'actionnariat Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			✓

Claude Généreux, Québec, Canada

M. Généreux est vice-président exécutif de Power Corporation depuis 2015. Il a été vice-président exécutif de la Financière Power de 2015 à 2020. Il est associé principal émérite de McKinsey & Company (« McKinsey »), société d'experts-conseils en gestion d'envergure mondiale. Au cours de sa carrière de 28 ans chez McKinsey, il a servi principalement des sociétés mondiales de premier plan œuvrant dans les domaines des services financiers, des ressources et de l'énergie. Il a occupé divers postes de direction, y compris ceux de chef du groupe mondial de l'énergie et de directeur du

bureau de Montréal, siégé aux comités des ressources humaines mondiaux responsables de l'élection et de l'évaluation des associés et participé au recrutement, à l'échelle mondiale, de candidats titulaires d'un diplôme universitaire de deuxième cycle. Il a travaillé aux bureaux de Montréal, de Paris, de Toronto et de Stockholm. M. Généreux siège au conseil de la Canada Vie et d'Empower. Il siège également au conseil d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine, de Mackenzie Inc. et de Groupe Bruxelles Lambert. Il a siégé auparavant au conseil de Putnam Investments. Il est gouverneur émérite du conseil des gouverneurs de l'Université McGill, où il a siégé de 2010 à 2023. Il est membre du conseil des Bourses Rhodes au Canada et de la Fondation Sauvé. Il a reçu la Médaille du jubilé d'or de la Reine Elizabeth II pour ses contributions exceptionnelles et exemplaires à sa collectivité. Il est diplômé de l'Université McGill et de l'Université Oxford, où il a étudié à titre de boursier de la fondation Cecil Rhodes.

ÂGE : 62

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE:
7 mai 2015

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2024
Conseil	12 sur 13
Comité des ressources humaines	7 sur 8
Comité des placements	8 sur 8

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2024

Votes pour : 95,70 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 13 mars 2025	1 200	135 234	136 434
Nombre au 7 mars 2024	1 200	117 324	118 524
Variation	Néant	17 910	17 910
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			7 020 894 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			1 000 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			7,02 x
Exigence minimale d'actionnariat			✓
Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			

Jake P. Lawrence, Ontario, Canada

M. Lawrence est vice-président exécutif et chef des services financiers de Power et de la Financière Power, poste qu'il occupe depuis mars 2024. Avant de se joindre à Power, il a, pendant plus d'une vingtaine d'années, occupé divers postes à La Banque de Nouvelle-Écosse. Il a notamment été chef de la direction et chef de groupe, Services bancaires et marchés mondiaux de 2021 à mars 2024, cochef de groupe, Services bancaires et marchés mondiaux de 2018 à 2020 et vice-président à la direction et chef, Services bancaires et marchés mondiaux aux États-Unis de 2016 à 2018.

Auparavant, M. Lawrence a occupé des postes de plus en plus importants dans les groupes Affaires financières et Trésorerie du Groupe de La Banque de Nouvelle-Écosse. Il siège actuellement au conseil de la Canada Vie, d'Empower, d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine, de Mackenzie Inc. et de Sagard Holdings Management Inc. M. Lawrence est également président du conseil consultatif canadien de Right To Play. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts spécialisé de l'Université Lakehead et d'une maîtrise en administration des affaires de la Wilfrid Laurier School of Business and Economics.

ÂGE : 48

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE
2 mai 2024

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2024
Conseil	7 sur 7
Comité de réassurance	4 sur 4
Comité des risques	6 sur 6

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2024

97,94 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 13 mars 2025	Néant	7 475	7 475
Nombre au 7 mars 2024	Néant	Néant	Néant
Variation	Néant	7 475	7 475
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			384 664 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			1 000 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			0,38 x
Exigence minimale d'actionnariat			✓*
Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			

* M. Lawrence a jusqu'au 2 mai 2029 pour satisfaire à l'exigence minimale d'actionnariat de Lifeco pour les administrateurs.

Paula B. Madoff, New York, États-Unis



M^{me} Madoff, administratrice de sociétés, est conseillère auprès de The Goldman Sachs Group, cabinet mondial spécialisé en courtage, en valeurs mobilières et en gestion de placements. Au cours de ses 30 années de service chez Goldman Sachs, elle a été associée de la division Marchés mondiaux et a occupé plusieurs autres postes de direction, dont ceux de co-présidente du comité de retraite chargé de veiller à l'utilisation de l'actif de tous les régimes 401(k) et régimes de retraite, de chef de la direction de Goldman Sachs Mitsui Marine Derivative Products, L.P. et

de membre du comité chargé de l'administration de la division des valeurs mobilières, du comité responsable des nouvelles activités du cabinet, du comité des normes d'affaires et de relations avec la clientèle de Goldman Sachs Bank USA, et du comité de gestion des risques de contrepartie. Elle apporte son expérience des marchés mondiaux, de la gestion des risques et des opérations sur les marchés financiers. M^{me} Madoff siège au conseil de la Canada Vie, d'Empower et de Power. Elle siège également au conseil de Tradeweb Markets Inc., de KKR Real Estate Finance Trust Inc., de Beacon Platform Inc., de Santander Holdings USA, Inc. et de Santander Bank, N.A. M^{me} Madoff a siégé auparavant au conseil de Putnam Investments, Motive Capital Corp I et II, et ICE Benchmark Administration, dont elle présidait également le comité de surveillance du TIOL. Elle est présidente du conseil des anciens de l'École de gestion de l'Université Harvard, membre du conseil de direction du programme Femmes et politiques publiques de l'École Kennedy de l'Université Harvard et a été nommée fellow de la fondation David Rockefeller. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'École de gestion de l'Université Harvard et d'un baccalauréat ès arts en économie du Collège Lafayette.

ÂGE : 57

ADMINISTRATRICE DEPUIS LE
3 mai 2018

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2024
Conseil	13 sur 13
Comité des placements	8 sur 8
Comité de réassurance	6 sur 6

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2024

Votes pour : 99,72 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 13 mars 2025	Néant	47 899	47 899
Nombre au 7 mars 2024	Néant	39 488	39 488
Variation	Néant	8 411	8 411
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			2 464 883 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			1 000 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			2,46 x
Exigence minimale d'actionnariat			✓
Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			

Paul A. Mahon, Manitoba, Canada



M. Mahon est président et chef de la direction de la Canada Vie et de Lifeco depuis mai 2013. Il était auparavant président et chef de l'exploitation, Canada de Lifeco et de la Canada Vie. Il s'est joint à la Canada Vie en 1986 et siège à son conseil ainsi qu'à celui d'Empower. Il siège également au conseil de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, est membre du Conseil canadien des affaires et siège au conseil de la Misericordia Health Centre Corporation et au comité de développement des ressources de Centraide. Il a déjà siégé au conseil de Putnam Investments et de la fondation Action cancer Manitoba.

ÂGE : 61

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE
1^{er} août 2013

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2024
Conseil	13 sur 13
Comité de réassurance	6 sur 6

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2024

Votes pour : 99,44 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	UADHD ^[3]	UALR ^[4]	Total
Nombre au 13 mars 2025	298 211	142 059	217 321	435 115	1 092 706
Nombre au 7 mars 2024	257 294	125 257	202 510	446 348	1 031 409
Variation	40 917	16 802	14 811	(11 233)	61 297
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]					56 230 651 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^{[6], [7]}					1 000 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat					56,23 x
Exigence minimale d'actionnariat					✓
Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre					

Susan J. McArthur, Ontario, Canada



M^{me} McArthur, administratrice de sociétés, a été associée directrice de GreenSoil Investments, société de capital de risque axée sur la croissance qui investit principalement dans les technologies immobilières et agroalimentaires, d'avril 2013 à mai 2019. Elle compte 25 ans d'expérience dans le domaine des services bancaires d'investissement et a offert des conseils à des sociétés clientes dans le cadre d'un large éventail d'opérations. Elle siège au conseil de la

Canada Vie. Elle est également cofondatrice et présidente exécutive de LockDocs Inc. et elle siège au conseil d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. ainsi que de la Fédération du saumon atlantique, un organisme sans but lucratif. Elle a déjà siégé à un certain nombre de conseils, y compris à titre de fiduciaire du Chemtrade Logistics Income Fund, à titre de présidente du conseil de direction de l'Agence du revenu du Canada et de présidente du Comité consultatif de la relance du marché du travail et du Comité consultatif de la transférabilité des avantages sociaux du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'à titre d'administratrice du conseil de la Financière Power, de First Capital Realty Inc., de Papiers Tissu KP Inc., de KPGP Inc., de la Banque UBS Canada et de la Fondation La Patrie gravée sur le cœur. Elle est titulaire d'un diplôme en économie et sciences politiques de l'Université Western Ontario (désormais l'Université Western) et a suivi le programme de l'Institut des administrateurs de sociétés offert par l'École de gestion Rotman de l'Université de Toronto ainsi que l'Innovation Governance Program, niveau 1⁹.

ÂGE : 61

ADMINISTRATRICE DEPUIS LE
7 mai 2015

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]		PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2024	
Conseil		13 sur 13	
Comité de gouvernance et des mises en candidature		3 sur 3	
Comité des ressources humaines		7 sur 8	
Comité des placements		8 sur 8	
RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2024			
Votes pour : 99,51 %			
TITRES DE LIFECO DÉTENUS			
	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 13 mars 2025	1 000	66 268	66 268
Nombre au 7 mars 2024	1 000	58 600	59 600
Variation	Néant	7 668	7 668
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			3 461 611 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			562 500 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			6,15 x
Exigence minimale d'actionnariat Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			✓

R. Jeffrey Orr, Québec, Canada



M. Orr est président du conseil de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2013, et d'Empower depuis juillet 2013. Il est aussi président et chef de la direction de Power et de la Financière Power depuis février 2020 et mai 2005, respectivement. De mai 2001 à mai 2005, il a été président et chef de la direction d'IGM. Avant de se joindre à IGM, il était président du conseil et chef de la direction de BMO Nesbitt Burns Inc. et vice-président du conseil, Groupe des services bancaires

d'investissement de la Banque de Montréal. Il siège au conseil de la Canada Vie, d'Empower et de PanAgora Asset Management, Inc. Il est membre et président du conseil d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. et siège au conseil de Power et de la Financière Power. Il était auparavant administrateur et président du conseil de Putnam Investments. Il œuvre au sein d'un certain nombre d'organismes communautaires et d'affaires.

ÂGE : 66

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE
30 juillet 2002

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]		PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2024	
Conseil		13 sur 13	
Comité de gouvernance et des mises en candidature		3 sur 3	
Comité des ressources humaines		8 sur 8	
Comité des placements		8 sur 8	
Comité de réassurance		6 sur 6	
RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2024			
Votes pour : 95,05 %			
TITRES DE LIFECO DÉTENUS			
	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 13 mars 2025	20 000	288 326	308 326
Nombre au 7 mars 2024	20 000	269 808	289 808
Variation	Néant	18 518	18 518
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			15 866 456 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			1 000 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			15,87 x
Exigence minimale d'actionnariat Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			✓

James P. O'Sullivan, Ontario, Canada



M. O'Sullivan est président et chef de la direction d'IGM depuis septembre 2020. Auparavant, il a occupé divers postes au sein de La Banque de Nouvelle-Écosse, notamment celui de conseiller stratégique de juin 2019 à décembre 2019 et celui de chef de groupe, Réseau canadien de juin 2015 à juin 2019. Au cours de sa carrière de 29 ans à la Banque de Nouvelle-Écosse,

il a également occupé des postes de direction dans les secteurs des services bancaires d'investissement, des fusions et acquisitions, des services bancaires aux particuliers et aux entreprises et de l'assurance de la société. Il siège actuellement au conseil de la Canada Vie, d'Empower, d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine, de Mackenzie Inc., de Wealthsimple Financial Corp., de Northleaf Capital Group Ltd. et de Rockefeller Capital Management General Partner L.L.C. M. O'Sullivan est actuellement membre du Conseil régimentaire des 48th Highlanders of Canada et administrateur de Soulpepper Theatre Company. Il est titulaire d'un Juris Doctor et d'une maîtrise en administration des affaires de la Osgoode Hall Law School et de la Schulich School of Business de l'Université York, ainsi que d'un baccalauréat spécialisé en mathématiques de l'Université York.

ÂGE : 62 ADMINISTRATEUR DEPUIS LE 2 mai 2024

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2024
Conseil	7 sur 7
Comité des ressources humaines	5 sur 5
Comité des placements	5 sur 5

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2024
97,88 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS			
	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 13 mars 2025	Néant	5 837	5 837
Nombre au 7 mars 2024	Néant	Néant	Néant
Variation	Néant	5 837	5 837
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			300 372 \$
Exigence minimale d'actionariat ^[6]			1 000 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionariat			0,30 x
Exigence minimale d'actionariat Seuil d'actionariat atteint/en voie d'atteindre			✓*

* M. O'Sullivan a jusqu'au 2 mai 2029 pour satisfaire à l'exigence minimale d'actionariat de Lifeco pour les administrateurs.

T. Timothy Ryan, Floride, États-Unis



M. Ryan, administrateur de sociétés, a été chef du NA Financial Institutions Group de JPMorgan Chase and Co. (« JPMorgan »), société mondiale de services financiers, de 1993 à 2008 et vice-président de la politique réglementaire mondiale de JPMorgan de janvier à octobre 2014. Il a été président et chef de la direction de la Securities Industry

and Financial Markets Association de 2008 à 2013. Il siège au conseil de la Canada Vie, d'Empower, de Power et de la Financière Power. Il est président du conseil externe de Santander Holdings USA, Inc., de Santander Bank, N.A. et de Banco Santander International. Il a auparavant siégé au conseil de Putnam Investments, de Markit Ltd., de Lloyds Banking Group plc et de Koram Bank à Séoul, en Corée du Sud. De 2007 à 2011, il a siégé au comité consultatif sur les marchés mondiaux du National Intelligence Council à titre de représentant du secteur privé. Il est diplômé de l'Université Villanova et de la faculté de droit de l'Université American. M. Ryan a été officier dans l'armée américaine de 1967 à 1970.

ÂGE : 79 ADMINISTRATEUR DEPUIS LE 8 mai 2014

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2024
Conseil	13 sur 13
Comité de gouvernance et des mises en candidature	2 sur 3
Comité des ressources humaines	8 sur 9
Comité des risques	9 sur 9

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2024
Votes pour : 99,40 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS			
	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 13 mars 2025	Néant	176 251	176 251
Nombre au 7 mars 2024	Néant	151 632	151 632
Variation	Néant	24 619	24 619
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			9 069 876 \$
Exigence minimale d'actionariat ^[6]			1 000 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionariat			9,07 x
Exigence minimale d'actionariat Seuil d'actionariat atteint/en voie d'atteindre			✓

Dhvani D. Shah, CFA, Floride, États-Unis



M^{me} Shah est vice-présidente de groupe et chef des placements de JM Family Enterprises, Inc., société diversifiée fermée, depuis décembre 2020. De décembre 2011 à décembre 2020, elle a été chef des placements du Illinois Municipal Retirement Fund et, auparavant, elle a travaillé au New York State Teachers' Retirement System, à la Bank of America et au Northwestern University Investment Office. Elle siège au conseil de la Canada Vie et d'Empower. Elle siège au conseil de la The Robert Toigo Foundation, de la Pension Real Estate Association Foundation et de la Pension Real Estate Association. Elle est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires, avec grande distinction, de l'Université Loyola et d'une maîtrise en administration des affaires de la Booth School of Business de l'Université de Chicago. Elle est membre du CFA Institute et de la CFA Society Chicago.

ÂGE : 51

ADMINISTRATRICE DEPUIS LE
10 mai 2023

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ⁽¹⁾	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2024
Conseil	13 sur 13
Comité de révision	4 sur 4
Comité des placements	8 sur 8
Comité de réassurance	6 sur 6

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2024

Votes pour : 99,75 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ⁽²⁾	Total
Nombre au 13 mars 2025	Néant	23 743	23 743
Nombre au 7 mars 2024	Néant	8 273	8 273
Variation	Néant	15 470	15 470
Valeur de marché totale des titres détenus ⁽⁵⁾			1 221 815 \$
Exigence minimale d'actionnariat ⁽⁶⁾			1 000 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			1,22 x
Exigence minimale d'actionnariat Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			✓

Siim A. Vanaselja, FCPA, FCA Ontario, Canada



M. Vanaselja, administrateur de société, a été vice-président directeur et chef des finances de BCE Inc. et de Bell Canada de 2001 à 2015. Avant de se joindre à BCE Inc., il était associé au sein de KPMG Canada à Toronto. Il siège au conseil de la Canada Vie, de Power et de la Financière Power. Il siège au conseil de Corporation TC Énergie et est fiduciaire principal de la RioCan Real Estate Investment Trust. Il a siégé au conseil et présidé le comité d'audit de Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. et a présidé le conseil d'administration de Corporation TC Énergie. Il a siégé au comité consultatif fédéral sur le financement du ministre des Finances, au conseil des chefs des finances de Moody's, au groupe de travail des chefs des finances du Corporate Executive Board et au Conseil national des cadres en finances du Conference Board du Canada. M. Vanaselja est fellow des Comptables professionnels agréés de l'Ontario et titulaire d'un baccalauréat spécialisé en administration des affaires du Schulich School of Business.

ÂGE : 68

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE
8 mai 2014

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ⁽¹⁾	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2024
Conseil	13 sur 13
Comité d'audit	7 sur 7
Comité des risques	8 sur 9

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2024

Votes pour : 99,14 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ⁽²⁾	Total
Nombre au 13 mars 2025	25 000	99 706	124 706
Nombre au 7 mars 2024	25 000	88 298	113 298
Variation	Néant	11 498	11 498
Valeur de marché totale des titres détenus ⁽⁵⁾			6 417 371 \$
Exigence minimale d'actionnariat ⁽⁶⁾			562 500 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			11,41 x
Exigence minimale d'actionnariat Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			✓

Brian E. Walsh, New York, États-Unis



M. Walsh, administrateur de sociétés, est directeur et conseiller principal de Titan Advisors, LLC (« Titan »), une société de gestion d'actifs. De juillet 2015 à mars 2023, il a été directeur et stratège en chef chez Titan. Il a été président du conseil et chef des placements de Saguenay Strathmore Capital, LLC, société de consultation en placement et de gestion de fonds, de

septembre 2011 à juin 2015. Il a été associé directeur de Saguenay Capital, LLC de janvier 2001 à septembre 2011. Il compte plus de 30 ans d'expérience dans les domaines du courtage, des marchés financiers internationaux et de la gestion de placements. Il a été pendant de nombreuses années au service de Bankers Trust, où il a occupé des postes de plus en plus importants jusqu'à ce qu'il soit nommé co-chef des Services bancaires d'investissement internationaux et membre du comité de direction. M. Walsh siège au conseil de la Canada Vie, d'Empower et de Sagard Holdings Management Inc. Il siégeait auparavant au conseil de Putnam Investments. Il siège également au Conseil consultatif international de l'École des hautes études commerciales de Montréal. Il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et d'un baccalauréat ès arts de l'Université Queen's.

ÂGE : 71

ADMINISTRATEUR DEPUIS LE
7 mai 2009

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCE AUX RÉUNIONS EN 2024
Conseil	13 sur 13
Comité de gouvernance et des mises en candidature	3 sur 3
Comité des ressources humaines	8 sur 8
Comité des placements	8 sur 8
Comité de réassurance	6 sur 6

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2024

Votes pour : 98,89 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 13 mars 2025	Néant	200 944	200 944
Nombre au 7 mars 2024	Néant	183 293	183 293
Variation	Néant	17 651	17 651
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			10 340 578 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			1 000 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			10,34 x
Exigence minimale d'actionnariat Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			✓

[1] L'administrateur a siégé à chacun des comités du conseil indiqués pendant la totalité ou une partie de 2024.

[2] Les administrateurs qui résident au Canada ou aux États-Unis reçoivent la totalité ou une partie de leur provision annuelle et de leurs jetons de présence aux réunions des comités du conseil sous forme d'unités d'actions différées de Lifeco (les « unités d'actions différées » ou les « UAD ») dans le cadre des régimes d'unités d'actions différées obligatoires et des régimes d'unités d'actions différées facultatifs qui sont décrits à la rubrique « Régimes d'unités d'actions différées ». Aux fins de ces tableaux, la valeur d'une unité d'action différée correspond à la valeur d'une action ordinaire.

[3] Ce nombre correspond au nombre d'unités d'actions différées des hauts dirigeants (les « UADHD ») qui ont été attribuées à M. Mahon aux termes du régime d'unités d'actions de Canada Vie qui est décrit à la page 39. Aux fins de ces tableaux, la valeur d'une unité d'action différée des hauts dirigeants correspond à la valeur d'une action ordinaire.

[4] Ce nombre correspond au nombre d'unités d'actions liées au rendement (les « UALR ») qui ont été attribuées à M. Mahon aux termes du régime d'unités d'actions qui est décrit aux pages 31 à 33. Aux fins de ces tableaux, la valeur d'une unité d'action liée au rendement correspond à la valeur d'une action ordinaire.

[5] Selon le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 13 mars 2025, soit 51,46 \$.

[6] Les exigences minimales d'actionnariat pour les administrateurs sont décrites à la rubrique « Exigences minimales d'actionnariat pour les administrateurs » ci-après.

[7] M. Mahon est assujéti à des exigences d'actionnariat supplémentaires à titre de président et chef de la direction de Lifeco. Voir la rubrique « Exigences d'actionnariat ».

[8] La Fiducie familiale résiduaire Desmarais contrôle indirectement les droits de vote de Lifeco. Voir la rubrique « Principaux porteurs d'actions avec droit de vote ».

[9] D'octobre 2017 à mai 2019, M^{me} McArthur a siégé au conseil de Lunera Lighting Inc. (« Lunera »), une société détenue par un des fonds d'investissement privés gérés par GreenSoil Investments. En février 2019, Lunera a entrepris un processus de liquidation volontaire de ses affaires supervisé par le conseil qui entraînait le compromis de sommes qu'elle devait à ses créanciers non garantis. Le processus de dissolution de Lunera a pris fin le 30 juillet 2019 après qu'un tribunal du Delaware a émis un certificat de dissolution.

Exigence minimale d'actionnariat pour les administrateurs

Pour s'assurer que les administrateurs de Lifeco ont un intérêt substantiel dans notre réussite, ils sont tenus de détenir des actions ordinaires ou des unités d'actions différées, ou une combinaison des deux, d'une valeur correspondant au moins à 562 500 \$ au plus tard i) le 1^{er} juillet 2028 ou ii) au cinquième anniversaire de la date de leur élection au conseil (pour les administrateurs élus après le 1^{er} juillet 2023). En outre, chaque administrateur qui siège aussi au conseil d'Empower doit

détenir des actions ordinaires ou des unités d'actions différées, ou une combinaison des deux, d'une valeur correspondant au moins à 1 000 000 \$ au plus tard i) le 1^{er} juillet 2028 ou ii) au cinquième anniversaire de la date de son élection au conseil d'Empower (pour les administrateurs élus après le 1^{er} juillet 2023).

Tous les administrateurs ont atteint ou sont en voie d'atteindre les exigences minimales d'actionnariat.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La structure de la rémunération des administrateurs de Lifeco est conçue de façon i) à offrir aux administrateurs une rémunération qui tient compte du temps et des efforts qu'ils consacrent à superviser le bon déroulement des activités de Lifeco; ii) à harmoniser les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires de Lifeco; iii) à permettre à Lifeco d'intéresser et de maintenir en poste des administrateurs qui possèdent les compétences et les connaissances voulues.

Compte tenu de la taille, de la portée et de la complexité de Lifeco et de ses filiales, les administrateurs consacrent beaucoup de temps à l'exécution de leurs fonctions.

Le comité des ressources humaines examine et recommande au conseil une rémunération concurrentielle qui est à la mesure des responsabilités des administrateurs.

Rémunération des membres du conseil et des comités du conseil

Nous versons à nos administrateurs une rémunération fixe et nous nous attendons à ce qu'ils tiennent compte des intérêts de Lifeco en tout temps et qu'ils fournissent des conseils tant pendant les réunions qu'entre celles-ci. Lifeco et certaines de ses filiales versent actuellement à leurs administrateurs les sommes présentées dans le tableau suivant :

Description des honoraires	Montant
Provision annuelle – membres du conseil ^[1]	225 000 \$
Provision annuelle supplémentaire payable aux administrateurs qui siègent aussi au conseil d'Empower ^[1]	175 000 \$
Provision annuelle – président du conseil ^[2]	100 000 \$
Provision annuelle – présidents des comités du conseil :	
– comité d'audit	30 000 \$
– comité des ressources humaines	20 000 \$
– comité des placements	20 000 \$
– comité des risques	20 000 \$
– comité de révision	15 000 \$
– comité de réassurance	15 000 \$
– comité de gouvernance et des mises en candidature	10 000 \$
Provisions annuelles – membres des comités du conseil :	
– comité d'audit	20 000 \$
– comité des ressources humaines	20 000 \$
– comités des placements	20 000 \$
– comité des risques	20 000 \$
– comité de révision	15 000 \$
– comité de réassurance	15 000 \$
– comité de gouvernance et des mises en candidature	10 000 \$
– sous-comité des placements en capitaux propres de la Canada Vie	10 000 \$

[1] La moitié (50 %) de la provision annuelle et de la provision annuelle supplémentaire, selon le cas, est versée sous forme d'unités d'actions différées aux administrateurs qui résident au Canada ou aux États-Unis dans le cadre des régimes d'UAD obligatoires qui sont décrits ci-après.

[2] Si le président du conseil préside aussi un comité du conseil, il ne touche aucune provision à ce dernier titre.

Régimes d'unités d'actions différées

Afin de mieux harmoniser les intérêts de ses administrateurs avec ceux de ses actionnaires, les administrateurs participent à des régimes d'unités d'actions différées obligatoires et/ou à des régimes d'UAD facultatifs (respectivement, les « régimes d'UAD obligatoires » et les « régimes d'UAD facultatifs »). Les unités d'actions différées (ou UAD) sont des participations qui ont la même valeur financière que les actions.

- › Les régimes d'UAD obligatoires stipulent que la moitié (50 %) de la provision annuelle de chaque administrateur qui réside au Canada ou aux États-Unis doit lui être versée sous forme d'UAD.
- › Aux termes des régimes d'UAD facultatifs, chaque administrateur peut choisir de recevoir le solde de la provision annuelle qui lui est versée à titre de membre du conseil et de membre d'un comité du conseil entièrement en UAD, entièrement en espèces ou à parts égales en espèces et en UAD.

Le nombre d'UAD attribué est établi en divisant le montant de la rémunération payable à l'administrateur par le cours de clôture moyen des actions ordinaires à la TSX pendant les cinq derniers jours de bourse du trimestre d'exercice précédent. Les administrateurs reçoivent des UAD supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires en fonction de la valeur des UAD en question à la date de versement des dividendes. Des UAD sont rachetables lorsqu'une personne cesse d'être un administrateur, ou selon le cas, un dirigeant ou un employé de Lifeco ou de l'une de ses filiales, contre un paiement forfaitaire en espèces, en fonction du cours de clôture moyen des actions ordinaires à la TSX pendant les cinq derniers jours de bourse précédant la date de rachat. En 2024, une somme de 6 645 918 \$ de la rémunération des administrateurs a servi à acquérir des UAD.

Tableau de la rémunération des administrateurs

Tous les administrateurs de Lifeco siègent également au conseil de la Canada Vie. Plusieurs administrateurs de Lifeco siègent aussi au conseil d'Empower et d'autres filiales de Lifeco.

Le tableau ci-après présente la rémunération versée aux administrateurs de Lifeco (sauf pour ce qui est indiqué à la note [1]) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024. La rémunération présentée dans le tableau, qui est exprimée en dollars canadiens, comprend les provisions annuelles et les provisions des présidents et des membres des comités versées aux administrateurs qui siègent aux conseils et aux comités de Lifeco, de la Canada Vie, de Canada Life Limited, de Canada Life UK Holdings Limited, d'Irish Life Group Limited (« Irish Life »), d'Empower et d'Empower Life & Annuity Insurance Company of New York (« ELAICNY »).

Rémunération des administrateurs [1], [2], [3]

Nom	Rémunération gagnée (Lifeco et la Canada Vie)				Toute autre rémunération (Autres filiales) ^[6]			Total (\$)
	En espèces (\$)	Attributions d'UAD – régimes facultatifs ^[4] (\$)	Attributions d'UAD – régimes obligatoires ^[5] (\$)	Somme partielle – rémunération gagnée (\$)	En espèces (\$)	Attributions d'UAD – régimes facultatifs ^[7] (\$)	Attributions d'UAD – régimes obligatoires ^[7] (\$)	
Michael R. Amend	Néant	202 075	154 125	356 200	Néant	Néant	Néant	356 200
Deborah J. Barrett	32 500	160 000	112 500	305 000	Néant	Néant	Néant	305 000
Robin A. Bienfait	208 925	Néant	154 125	363 050	167 825	Néant	119 875	650 750
Heather E. Conway	182 473	Néant	112 500	294 973	Néant	Néant	Néant	294 973
Marcel R. Coutu	Néant	162 500	112 500	275 000	Néant	125 000	87 500	487 500
André Desmarais	Néant	162 500	112 500	275 000	Néant	125 000	87 500	487 500
Paul Desmarais, jr	142 500	Néant	112 500	255 000	Néant	Néant	Néant	255 000
Gary A. Doer	152 500	Néant	112 500	265 000	102 500	Néant	87 500	455 000
David G. Fuller ^[8]	45 247	7 541	37 706	90 494	Néant	Néant	Néant	90 494
Claude Généreux	Néant	172 500	112 500	285 000	Néant	137 500	87 500	510 000
Jake P. Lawrence	Néant	111 360	74 794	186 154	Néant	83 798	59 856	329 808
Paula B. Madoff	229 475	Néant	154 125	383 600	195 225	Néant	119 875	698 700
Susan J. McArthur	81 250	81 250	112 500	275 000	192 450	Néant	Néant	467 450
R. Jeffrey Orr	277 500	Néant	112 500	390 000	125 000	Néant	87 500	602 500
James P. O'Sullivan	Néant	101 387	74 794	176 181	Néant	49 490	36 855	262 526
T. Timothy Ryan	Néant	250 025	154 125	404 150	Néant	198 650	119 875	722 675
Dhvani D. Shah	Néant	231 783	154 125	385 908	Néant	140 425	119 875	646 208
Gregory D. Tretiak ^[9]	56 140	Néant	37 706	93 846	38 702	Néant	27 644	160 192
Siim A. Vanaselja	Néant	182 500	112 500	295 000	125 125	Néant	Néant	420 125
Brian E. Walsh	218 366	43 691	154 125	416 182	155 838	35 963	119 875	727 858

[1] La rémunération versée à M. Mahon est présentée dans le tableau figurant à la rubrique « Tableau récapitulatif de la rémunération » de la présente circulaire.

[2] Le tableau ne tient pas compte du remboursement des frais.

[3] La rémunération est habituellement versée dans la monnaie du pays où réside l'administrateur, sauf en ce qui concerne M^{me} McArthur et M. Vanaselja qui ont été rémunérés en livres sterling ou en euros en contrepartie des services qu'ils ont fournis à titre de membres du conseil de filiales européennes de Lifeco, comme il est décrit à la note [6].

[4] Il s'agit de la tranche de la provision annuelle des membres du conseil, des jetons de présence et des provisions des présidents des conseils, des présidents des comités et des membres des comités que les administrateurs ont choisi de recevoir sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes UAD facultatifs.

[5] Il s'agit de la tranche de la provision annuelle des membres du conseil qui doit leur être versée sous forme d'UAD aux termes des régimes d'UAD obligatoires.

[6] Les sommes indiquées à la colonne « Toute autre rémunération » correspondent aux provisions annuelles et aux jetons de présence des

présidents et des membres des comités versées aux administrateurs qui siègent aussi aux conseils de certaines filiales de Lifeco. MM. Coutu, A. Desmarais, Doer, Généreux, Lawrence, Orr, O'Sullivan, Ryan et Walsh et M^{mes} Bienfait, Madoff et Shah siègent au conseil d'Empower. MM. A. Desmarais, Orr, Ryan et Walsh et M^{me} Bienfait siègent au conseil d'ELAICNY. M^{me} McArthur et M. Vanaselja siègent au conseil de Canada Life Limited et de Canada Life UK Holdings Limited. M^{me} McArthur siège au conseil d'Irish Life.

[7] Il s'agit de la tranche de la somme indiquée à la colonne « Toute autre rémunération » que les administrateurs reçoivent sous forme d'UAD aux termes des régimes d'UAD facultatifs et des régimes d'UAD obligatoires.

[8] M. Fuller a quitté le conseil le 2 mai 2024. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, M. Fuller a participé à six réunions du conseil (sur six), à deux réunions du comité de révision (sur deux) et à trois réunions du comité des placements (sur trois).

[9] M. Tretiak a quitté le conseil le 2 mai 2024. Comme Power l'avait annoncé le 27 septembre 2023, M. Tretiak a pris un arrêt maladie pendant lequel il a été dispensé d'assister aux réunions du conseil et de ses comités.

RÉMUNÉRATION DES CADRES

Analyse de la rémunération

La présente rubrique décrit les objectifs du programme de rémunération des cadres de Lifeco ainsi que les régimes et pratiques que celle-ci a adoptés à l'intention des personnes qui, en 2024, occupaient les postes de chef de la direction et de chef des finances, et des trois autres cadres dirigeants les mieux rémunérés (les « membres de la haute direction visés » ou « MHDV ») ainsi que les attributions dont ces derniers ont bénéficié :

- › **Paul A. Mahon** Président et chef de la direction de Lifeco et de la Canada Vie (le « chef de la direction »)
- › **Jon Nielsen** Vice-président exécutif et chef des services financiers de Lifeco et de la Canada Vie (depuis le 16 février 2024)

- › **Garry MacNicholas** Vice-président exécutif et chef des services financiers de Lifeco et de la Canada Vie (jusqu'au 16 février 2024)
- › **David Harney** Président et chef de l'exploitation, Europe et Solutions de gestion du capital et des risques; chef des placements, Échelle mondiale par intérim de Lifeco et de la Canada Vie
- › **Dervla Tomlin** Vice-présidente exécutive et chef de l'évaluation des risques de Lifeco et de la Canada Vie
- › **Edmund F. Murphy III** Président et chef de la direction d'Empower (le « chef de la direction d'Empower »)

M. MacNicholas a quitté son poste de vice-président exécutif et chef des services financiers de Lifeco et de la Canada Vie avec prise d'effet le 16 février 2024, date à laquelle M. Nielsen a commencé à exercer ces fonctions. M. MacNicholas est demeuré conseiller de Lifeco jusqu'au 31 mai 2024.

L'approche de Lifeco en matière de rémunération des cadres est fondée sur plusieurs principes directeurs, décrits ci-après. Ces principes visent à favoriser la réalisation d'objectifs financiers et d'autres objectifs de rendement de l'entreprise ainsi qu'à soutenir des stratégies axées sur les talents et le développement, tout en demeurant alignés sur de saines pratiques de gestion des risques et nos valeurs fondamentales.

Appuyer l'objectif de Lifeco qui consiste à générer de la valeur à long terme pour les actionnaires et les titulaires de police

Se conformer aux exigences réglementaires et aux saines pratiques de gestion des risques

Inciter les cadres à atteindre les objectifs de rendement annuels individuels et au niveau de l'entreprise et de la division

Démarche en matière de rémunération

Attirer, maintenir en poste et récompenser des cadres compétents et expérimentés qui contribueront au succès de Lifeco et de ses filiales

Promouvoir l'atteinte d'objectifs dans le respect du code de conduite et du goût du risque de Lifeco

Gouvernance de la rémunération

Les comités des ressources humaines de Lifeco, de la Canada Vie et d'Empower aident leur conseil respectif à superviser les politiques, les programmes et les pratiques relatives à la rémunération des cadres, en plus d'assumer d'autres responsabilités plus amplement décrites à la rubrique « Comité des ressources humaines ». Les conseils et les comités des ressources humaines reconnaissent l'importance des décisions relatives à la rémunération des cadres et sont déterminés à attribuer une rémunération qui tient compte de la capacité de la direction de réaliser les objectifs stratégiques de Lifeco et de générer un solide rendement et une valeur durable pour les actionnaires et les titulaires de police.

Les comités des ressources humaines conçoivent et administrent les différents éléments du programme de rémunération des cadres en s'efforçant d'équilibrer les objectifs à court et à long terme et de faire preuve de prudence lorsqu'ils établissent les critères de rendement, évaluent le rendement et établissent les attributions incitatives. Les comités des ressources humaines examinent à l'occasion la rémunération globale des MHDV pour vérifier si elle est concurrentielle par rapport au marché et si elle tient compte de leurs responsabilités, de leur expérience et de leur rendement.

Les salaires de base, les primes incitatives annuelles et les unités d'actions de MM. Nielsen, MacNicholas et Harney et de M^{me} Tomlin sont établis par le comité des ressources humaines de la Canada Vie tandis que le salaire de base, la prime incitative annuelle et les unités d'actions de M. Mahon font l'objet d'une recommandation du comité des ressources humaines pour approbation du conseil. Le comité des

ressources humaines d'Empower soumet le salaire de base, la prime incitative annuelle et les unités d'actions de M. Murphy à l'approbation du conseil d'administration d'Empower. La composante de rémunération à long terme attribuée sous forme d'options sur actions, le cas échéant, est établie et administrée par le comité des ressources humaines de Lifeco.

Gestion des risques liés à la rémunération

Conformément au principe selon lequel la rémunération doit être conforme aux exigences réglementaires et aux saines pratiques de gestion des risques, la Canada Vie et Empower ont mis en place des politiques sur la rémunération qui sont fondées sur les principes du Conseil de stabilité financière relatifs aux saines pratiques en matière de rémunération (les « principes du CSF »). Les normes et pratiques énoncées dans les politiques de rémunération et d'autres politiques pertinentes sont examinées régulièrement par les comités des ressources humaines et sont résumées dans le tableau ci-après.

Ils rencontrent aussi chaque année le vice-président exécutif et chef de l'évaluation des risques de Lifeco et de la Canada Vie (le « directeur des risques ») afin de tenir compte de son évaluation de l'harmonisation entre d'une part les politiques, les normes et les pratiques de rémunération et, d'autre part, les principes du CSF. Le directeur des risques peut recommander des rajustements de la rémunération aux comités des ressources humaines en fonction d'un examen des principaux facteurs de risque, également résumés dans le tableau suivant.

Instrument	Objet	Principales caractéristiques
Politiques sur la rémunération	Énoncer la démarche en matière de gouvernance de la rémunération et de gestion des risques liés à la rémunération.	<ul style="list-style-type: none"> › Les politiques cadrent avec les principes du CSF et décrivent, entre autres, les exigences qui visent à harmoniser la rémunération avec les résultats de rendement, les risques actuels et éventuels et l'horizon prévisionnel des risques. › Aucun changement n'a été apporté aux politiques sur la rémunération au cours du dernier exercice.
Norme de récupération de la rémunération	Aborde les circonstances dans lesquelles : <ul style="list-style-type: none"> i) la rémunération variable différée dont les droits n'ont pas été acquis, les unités d'actions dont les droits ont été acquis mais non payées ou les options sur actions dont les droits ont été acquis mais non exercées peuvent faire l'objet d'une réduction ou d'une annulation (« <i>malus</i> »); ii) les attributions en espèces différées payées, les espèces versées à l'égard des unités d'actions acquises ou les gains réalisés à l'exercice d'options sur actions peuvent être récupérés (« récupération »). 	<ul style="list-style-type: none"> › Les dispositions en matière de malus et de récupération peuvent être appliquées en cas d'inconduite (y compris une violation importante du code de conduite), de participation ou de responsabilité à l'égard d'une conduite qui a entraîné une défaillance importante de la gestion des risques ou un retraitement des états financiers consolidés publiés.
Norme sur le report minimal de la rémunération	Énonce les exigences minimales du report de la rémunération variable.	<ul style="list-style-type: none"> › Les exigences minimales de report visent à harmoniser la rémunération avec l'horizon temporel des risques et à inciter les employés cadres à créer de la valeur à long terme. › Les employés visés par cette norme doivent reporter au moins 40 % de leur rémunération variable pour une période de trois à quatre ans.
Norme d'actionnariat minimal	Établit l'actionnariat minimal requis de certains cadres dirigeants, qui a pour but d'harmoniser davantage les intérêts des cadres avec ceux des actionnaires.	<ul style="list-style-type: none"> › Exige que le chef de la direction maintienne un actionnariat correspondant à sept fois son salaire de base annuel, ce qui s'étend également pendant deux ans après son départ à la retraite. › Aux termes de cette norme, chaque dirigeant des secteurs d'activité clés de Lifeco est tenu de conserver une participation en actions d'une valeur correspondant à deux fois et demie son salaire de base annuel. › Des renseignements supplémentaires figurent à la rubrique « Exigences d'actionnariat ».

Instrument	Objet	Principales caractéristiques
Examen annuel de la rémunération et harmonisation avec les risques	Le directeur des risques examine chaque année l'harmonisation de la rémunération variable avec les saines pratiques de gestion des risques et les risques.	<ul style="list-style-type: none"> › Le directeur des risques rend compte aux comités des ressources humaines de l'harmonisation des pratiques de rémunération de Lifeco avec les principes du CSF, ainsi que des répercussions de la rémunération variable globale sur la solidité du capital de base de Lifeco. › Le directeur des risques indique aussi si, à son avis, la rémunération globale devrait être rajustée selon l'harmonisation du profil de risques de Lifeco et de sa propension au risque avec tous les types de risques principaux (y compris les risques liés au marché, les risques liés à la liquidité, les risques liés à la solvabilité, les risques liés à l'assurance et les risques liés à l'exploitation) et, dans le cas de certains cadres, selon la mesure dont ceux-ci tiennent compte des limites et des budgets pertinents en matière de gestion des risques et se conforment aux politiques de gestion des risques et au code de conduite.
Politique sur les opérations d'initiés	Maintient l'harmonisation des intérêts des employés avec ceux des actionnaires.	<ul style="list-style-type: none"> › Cette politique interdit l'achat d'instruments financiers, y compris des contrats à terme variables payés d'avance, des swaps sur actions, des tunnels ou des parts de fonds d'échange (<i>exchange funds</i>), qui sont conçus pour couvrir ou compenser une diminution de la valeur de marché des actions (ou d'équivalents comme des unités d'actions différées ou des unités d'actions liées au rendement, dont la valeur est dérivée d'actions) que Lifeco ou l'une de ses filiales a attribuées en guise de rémunération. › Elle interdit également l'achat ou la vente de tout titre de Lifeco ou de sociétés membres de son groupe qui sont cotées en bourse dans le but de les revendre ou de les racheter dans un délai de six mois en prévision d'une hausse ou d'une baisse à court terme du cours du titre en question, ou la vente, directe ou indirecte, de tels titres s'ils ne sont pas entièrement payés ou si la personne qui effectue l'opération n'en est pas propriétaire.

Les comités des ressources humaines estiment que les politiques et les pratiques en matière de rémunération de Lifeco et de ses principales filiales d'exploitation se conforment dans les grandes lignes aux principes du CSF et ne sont pas de nature à inciter à la prise de risques inappropriés ou excessifs. Les primes incitatives annuelles sont établies en fonction de certains facteurs, dont bon nombre ont trait aux résultats financiers globaux de Lifeco ou de ses principales filiales d'exploitation et échappent à l'influence directe que l'un des MHDV pourrait exercer à un égard important. Les comités des ressources humaines estiment donc que le programme de primes incitatives annuelles n'incite pas à la prise de risques inappropriés à court terme. De plus, les unités d'actions liées au rendement (« UALR ») attribuées dans le cadre des régimes d'unités d'actions, décrites à la rubrique « Rémunération incitative à moyen et à long terme », ont une période d'acquisition de trois ans, ce qui contribue à réduire la possibilité que les cadres prennent des risques inappropriés ou excessifs pour améliorer le rendement à court terme.

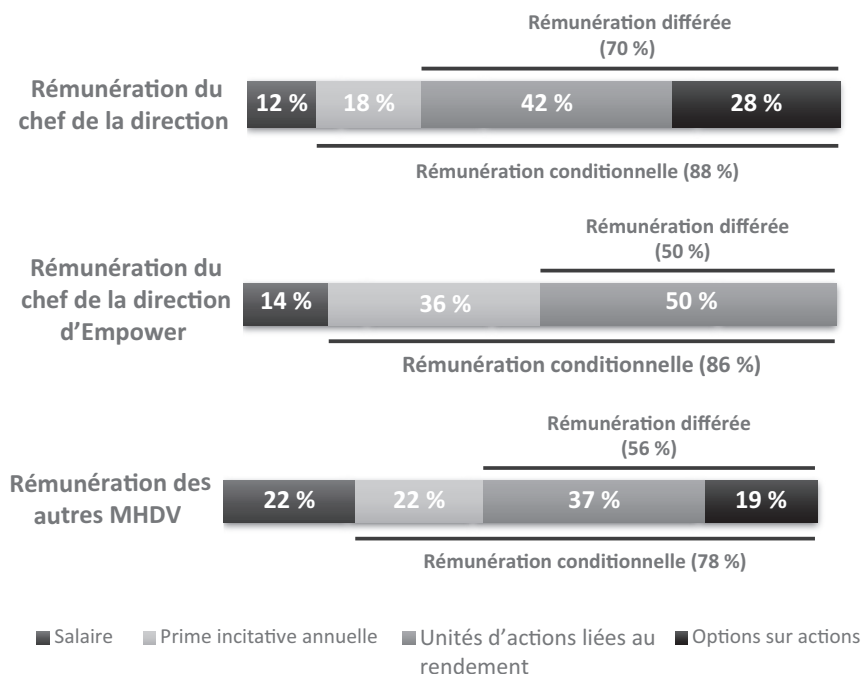
Une partie importante de la rémunération des cadres dirigeants (y compris celle des MHDV, à l'exception de M. Murphy) est composée d'options sur actions, qui ont généralement une durée de 10 ans et sont assujetties à des conditions d'acquisition sur plusieurs années. Les comités des ressources humaines sont d'avis que, comme les bénéficiaires ne peuvent profiter de leurs options sur actions que si la valeur pour les actionnaires augmente à long terme, les cadres ne sont pas tentés de prendre des mesures qui seraient avantageuses à court terme, mais qui pourraient exposer Lifeco à des risques inappropriés ou excessifs à long terme. Comme il est décrit plus haut, notre démarche en matière de rémunération des cadres a été conçue de manière à appuyer l'objectif de Lifeco qui consiste à générer de la valeur pour les actionnaires et les titulaires de police à long terme.

Éléments de la rémunération des cadres

Le programme de rémunération des hauts cadres comporte six éléments principaux, qui sont décrits dans le tableau suivant.

Élément	Objectif principal
Rémunération fixe	
Salaire de base	Fournir un revenu de base qui reflète les responsabilités, les aptitudes, les compétences, l'expérience et le rendement des MHDV.
Rémunération incitative variable	
Prime incitative annuelle	Attributions en espèces qui reflètent la réalisation des objectifs de rendement individuel et d'entreprise pour l'exercice.
Unités d'actions	Attributions qui accumulent de la valeur au fil du temps et qui harmonisent les intérêts à moyen terme des MHDV avec les intérêts des actionnaires.
Options sur actions	Attributions qui accumulent de la valeur au fil du temps et qui harmonisent les intérêts à long terme des MHDV avec les intérêts des actionnaires.
Avantages sociaux	
Prestations de retraite	Tenir lieu de revenu après le départ à la retraite.
Autres avantages	Fournir une protection adéquate en cas de maladie, d'invalidité ou de décès, ainsi que d'autres avantages concurrentiels offerts dans le cadre d'une rémunération totale et représentatifs des pratiques du marché.

Les graphiques suivants présentent la composition de la rémunération directe totale cible, y compris le salaire de base et la rémunération incitative variable, du chef de la direction et des autres MHDV, ainsi que la proportion de la rémunération qui est liée au rendement, donc conditionnelle, et la proportion de la rémunération qui est reportée afin d'harmoniser la rémunération avec l'horizon temporel des risques et d'inciter création de valeur à plus long terme.



Chaque année, la rémunération cible du chef de la direction et des autres MHDV est comparée à la rémunération que d'autres institutions financières versent aux titulaires de postes similaires afin de faire en sorte que la structure de notre programme de rémunération et le montant de la rémunération que nous versons demeurent concurrentiels sur le marché. Des données sur le marché sont obtenues auprès de sociétés de consultation en rémunération externes, comme Korn Ferry, Willis Towers Watson et McLagan, ou tirées de documents d'information publiés.

Dans le cas du chef de la direction et des autres MHDV, à l'exception de MM. Harney et Murphy, les renseignements sur la rémunération servant à l'analyse comparative proviennent d'un groupe d'institutions financières qui sont nos concurrents principaux au chapitre du recrutement. Le groupe de référence utilisé aux fins de la rémunération comprend les sociétés suivantes :

- | | |
|---|------------------------------|
| › Banque de Montréal | › Financière Sun Life |
| › La Banque de Nouvelle-Écosse | › Banque Nationale du Canada |
| › Banque Canadienne Impériale de Commerce | › Banque Royale du Canada |
| › Financière Manuvie | › La Banque Toronto-Dominion |

Des données tirées de sondages ciblant certains postes au sein du secteur européen des services financiers sont utilisées aux fins de l'analyse comparative de la rémunération cible de M. Harney dans le contexte de la nature des activités qui relèvent de ce poste.

Empower recueille des données de marché relatives au secteur des services financiers américain, y compris des données provenant des divulgations publiques des sociétés homologues d'Empower, qui sont utilisées pour comparer la rémunération cible de M. Murphy.

Le montant des primes correspond au produit obtenu en multipliant les cibles fixées pour chacun des MHDV, lesquelles sont exprimées en pourcentage du salaire de base et varient selon le poste, et les résultats combinés obtenus par rapport aux mesures relatives aux objectifs d'entreprise et aux objectifs personnels applicables.

Les comités des ressources humaines établissent le positionnement approprié de la rémunération directe totale cible des MHDV par rapport à celle des sociétés du groupe de référence ou à d'autres points de référence en matière de rémunération, en fonction de la taille, de la portée et du profil par rapport à la rémunération sur le marché.

Salaire de base

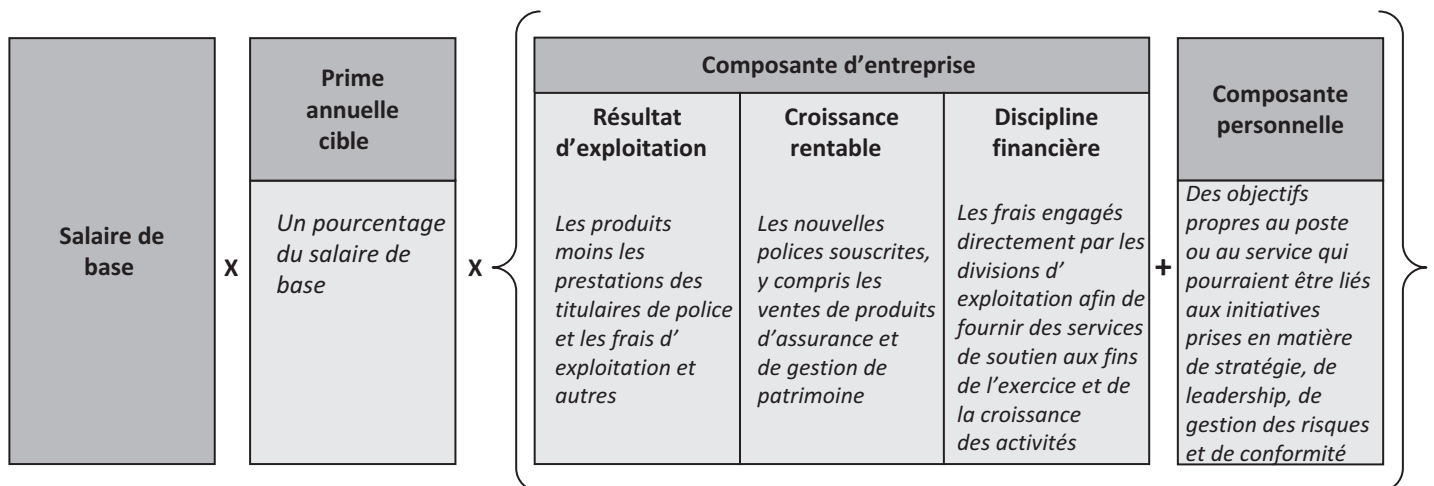
Le salaire de base des MHDV est établi chaque année en fonction des responsabilités rattachées à leur poste, de leurs aptitudes, de leurs compétences, de leur expérience et de leur rendement, ainsi que de la conjoncture du marché. De plus, le salaire peut tenir compte des données sur le marché recueillies par les filiales de Lifeco ou, comme il est indiqué ci-dessus, par des consultants en rémunération externes.

Prime incitative annuelle

Dans le but de lier la rémunération des MHDV au rendement de Lifeco et à celui de ses filiales, Lifeco offre la possibilité de toucher une prime incitative annuelle.

Pour MM. Mahon, Nielson, MacNicholas et Harney et M^{me} Tomlin, les objectifs cibles ont été fixés au début de l'exercice et comprennent les éléments suivants :

- › des objectifs d'entreprise, y compris une combinaison de la totalité ou de certaines des mesures financières suivantes qui ont été établies pour Lifeco, ses filiales ou une de leurs unités d'exploitation : le résultat d'exploitation, la croissance rentable et la discipline financière;
- › des objectifs personnels, qui sont propres aux responsabilités rattachées aux postes que les MHDV occupent, comme ceux qui ont trait à la stratégie, au leadership, au risque et à la conformité.



Dans le cas de MM. Mahon, Nielson et MacNicholas et de M^{me} Tomlin, la composante d'entreprise est fondée sur les objectifs et les résultats de Lifeco. Dans le cas de M. Harney, la composante d'entreprise est fondée sur les objectifs et les résultats du secteur Europe (80 %) et sur ceux de Lifeco (20 %).

Si les résultats sont inférieurs aux cibles de rendement fixées, les cadres pourraient toucher des primes moindres, voire aucune prime. En outre, les comités des ressources humaines ou les conseils peuvent, à leur discrétion, rajuster la valeur des

primes attribuées aux MHDV afin de s'assurer que celles-ci récompensent comme il se doit la prudence dans les décisions en matière de risque.

Dans le cas du chef de la direction, la moitié de la prime incitative annuelle est fondée sur le résultat d'exploitation que Lifeco a réalisé par rapport à la cible fixée. L'autre moitié est basée sur les réalisations par rapport aux objectifs individuels, qui comprennent les objectifs liés à la stratégie, au leadership, au risque et à la conformité.

Le tableau suivant présente les primes cibles que les MHDV peuvent toucher, à l'exception de M. Murphy, et la pondération attribuée aux mesures liées aux objectifs d'entreprise et aux objectifs personnels. Pour les MHDV responsables des principaux risques et des activités de contrôle financier, la pondération des objectifs individuels représente une plus grande proportion de la prime totale possible, et la composante entreprise est fondée uniquement sur les résultats de Lifeco, et non sur les résultats des secteurs d'activité qu'ils supervisent.

Membre de la haute direction visé	Prime annuelle cible et maximale (en pourcentage du salaire de base)		Pondération attribuée aux mesures servant au calcul de la prime	
	Prime cible	Prime maximale	Objectifs d'entreprise	Objectifs personnels
Paul A. Mahon	150 %	300 %	50 %	50 %
Jon Nielsen	120 %	180 %	40 %	60 %
Garry MacNicholas	80 %	120 %	40 %	60 %
David Harney	100 %	150 %	60 %	40 %
Dervla Tomlin	90 %	135 %	40 %	60 %

M. Murphy participe au régime de prime incitative annuelle d'Empower. En vertu de ce régime, une somme réservée aux primes est établie si la société réalise certains résultats cibles. M. Murphy a la possibilité de toucher une prime cible de 250 % du salaire de base, et la prime réelle est basée sur le rendement financier et les résultats de l'entreprise par rapport aux objectifs personnels qui sont établis annuellement.

À l'occasion, des primes spéciales peuvent être versées aux MHDV dans le cadre d'opérations importantes comme des acquisitions.

Rémunération incitative à moyen et à long terme

Les MHDV sont admissibles chaque année à recevoir une rémunération incitative à moyen et à long terme qui est à base d'actions. La rémunération incitative à moyen terme est attribuée aux termes du régime d'unités d'actions de la Canada Vie (ou du régime d'unités d'actions Empower, dans le cas de M. Murphy) sous forme d'unités d'actions théoriques (UALR). La rémunération incitative à long terme est attribuée aux termes du régime d'options sur actions de Lifeco sous forme d'options sur actions. M. Murphy ne participe pas actuellement au régime d'options sur actions; cependant, il a participé avant 2020 et détient des options dont les droits sont acquis, attribuées dans le cadre du régime. De plus amples renseignements sur le régime d'options sur actions sont présentés ci-dessous.

La valeur cible de la rémunération incitative à moyen et à long terme pouvant être attribuée à chacun des MHDV est exprimée en pourcentage du salaire de base et peut varier selon le poste. Le tableau ci-dessous résume la valeur cible de la rémunération incitative à moyen et à long terme pour les MHDV, ainsi que leur composition.

Membre de la haute direction visé	Valeur totale cible de la rémunération incitative à moyen et à long terme (en pourcentage du salaire de base)	Pourcentage de la valeur totale attribuée sous forme d'unités d'actions liées au rendement	Pourcentage de la valeur totale attribuée sous forme d'options sur actions
Paul A. Mahon	600 %	60 %	40 %
Jon Nielsen	275 %	65 %	35 %
Garry MacNicholas	250 %	65 %	35 %
David Harney	250 %	65 %	35 %
Dervla Tomlin	250 %	70 %	30 %
Edmund F. Murphy III	350 %	100 %	0 %

Les principales caractéristiques des régimes d'unités d'actions et du régime d'options sur actions sont résumées dans le tableau ci-dessous. Les attributions sont assujetties aux modalités des régimes et aux autres modalités fixées par les comités des ressources humaines au moment de l'attribution. Les attributions effectuées aux termes des régimes d'unités d'actions sont assujetties à des clauses de non-sollicitation, et les attributions effectuées aux termes du régime d'unités d'actions de la Canada Vie sont assujetties à des clauses de non-concurrence, sauf dans la mesure où les lois applicables l'interdisent. La violation d'une clause de non-sollicitation ou de non-concurrence peut entraîner l'annulation des attributions.

	Rémunération incitative à moyen terme – Unités d'actions liées au rendement	Rémunération incitative à long terme – Options sur actions
Calcul de l'attribution	En règle générale, les attributions sont fonction du salaire de base des MHDV et de leur apport à Lifeco et à ses filiales d'exploitation principales, ainsi qu'à leur incidence future prévue sur le rendement de l'entreprise.	En règle générale, les attributions sont fonction du salaire de base des MHDV et de leur apport à Lifeco et à ses filiales d'exploitation principales, ainsi qu'à leur incidence future prévue sur le rendement de l'entreprise.
Nombre d'unités attribuées^[1]	Ce nombre est établi selon la valeur monétaire de l'attribution et le cours de clôture moyen des actions à la TSX pendant les cinq jours de bourse ayant précédé la date d'attribution.	Ce nombre est établi selon la valeur monétaire de l'attribution et le cours de clôture moyen des actions à la TSX pendant les cinq jours de bourse ayant précédé la date d'attribution ainsi que selon la valeur estimative de la rémunération calculée principalement selon le modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes.
Période de rendement	3 ans	Jusqu'à 10 ans
Période d'acquisition des droits	La totalité des droits sont acquis après trois ans.	50 % des droits sont acquis après trois ans et 50 % après quatre ans ^[2] .
Valeur de règlement	Le nombre d'UALR peut être rajusté au moment de l'acquisition en fonction d'un facteur de rendement, qui reflète les résultats du rendement sur plusieurs années (voir ci-après pour obtenir de plus amples renseignements), ainsi que les variations du cours des actions ordinaires et des dividendes théoriques crédités au cours de la période de rendement. Le nombre d'attributions acquises peut varier de 0 % à 150 % du nombre attribué en raison de l'application du facteur de rendement. Dans le cas de M. Murphy, le nombre d'attributions acquises peut varier de 50 % à 250 %.	Fluctuation du cours des actions ordinaires.

[1] Dans le cas des attributions octroyées avant 2024, le nombre d'unités attribuées était fondé sur la valeur de l'attribution et le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à la TSX pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution.

[2] Avant le 1^{er} janvier 2019, 20 % des droits de chaque option étaient acquis chaque année pendant 5 ans à compter du premier anniversaire de la date d'attribution.

Le facteur de rendement pour les attributions d'UALR octroyées aux termes du régime d'unités d'actions de la Canada Vie est fondé sur une combinaison du rendement des capitaux propres (« RCP ») de base et de la croissance du bénéfice de base, ce qui est conforme aux objectifs financiers à moyen terme de Lifeco et à notre objectif de créer de la valeur à long terme.

Pour MM. Mahon, Nielson et MacNicholas et M^{me} Tomlin, la croissance du RCP de base et du bénéfice de base de Lifeco est mesurée et est pondérée également. Pour les dirigeants des principaux secteurs d'activité de Lifeco, y compris M. Harney, le facteur de rendement comprend le rendement des capitaux propres de base de Lifeco (30 %), la croissance du bénéfice de base de Lifeco (35 %) et la croissance du bénéfice de base du secteur d'activité pertinent (35 %).

M. Murphy participe au régime d'unités d'actions Empower. Aux termes de ce régime, le facteur de rendement est fondé sur des mesures des produits et du résultat sur une période de trois ans.

Une estimation de la valeur de la rémunération au moment de l'attribution, exprimée en pourcentage de la valeur nominale des actions ordinaires sous option, est utilisée pour convertir une valeur de la rémunération cible en un nombre d'options à attribuer, soit 12 % de la valeur nominale des actions

ordinaires sous option au moment de l'attribution pour les options remises en 2024.

Aux termes du régime d'unités d'actions de la Canada Vie, des unités d'actions théoriques spéciales (les « unités d'actions restreintes ») peuvent aussi être attribuées dans certaines circonstances, par exemple pour compenser la valeur d'une attribution à laquelle un MHDV a dû renoncer quand il a quitté son emploi antérieur pour se joindre à Lifeco. Les droits rattachés à ces unités sont acquis au plus tard

au troisième anniversaire de la date d'attribution et leur nombre peut être rajusté au moment de l'acquisition selon la fluctuation du cours des actions ordinaires et des dividendes théoriques. À l'occasion, des attributions d'UALR ou d'unités d'actions restreintes peuvent être accordées dans le cadre d'opérations ou d'initiatives importantes.

Les MHDV qui participent au régime d'unités d'actions de la Canada Vie peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs unités d'actions liées au rendement et de leurs primes en espèces annuelles sous forme d'unités d'actions théoriques qui ne peuvent être rachetées qu'une fois qu'ils auront cessé d'être dirigeants, administrateurs ou employés de Lifeco ou de l'une des membres de son groupe, selon le cas (les « unités d'actions différées des hauts dirigeants »).

Aux termes du régime d'unités d'actions Empower, M. Murphy peut choisir de reporter le paiement de la totalité ou d'une partie de ses UALR attribuées si certaines conditions sont remplies. Un tel choix doit reporter le paiement au moins cinq ans après la date de paiement initiale.

Les comités des ressources humaines estiment que la rémunération incitative à long terme prévoyant un mode d'acquisition différée est un outil qui joue un rôle important dans le maintien en poste des principaux cadres dirigeants et l'harmonisation des intérêts des cadres dirigeants avec ceux des actionnaires de Lifeco ainsi que dans la réalisation des résultats de Lifeco et de ses filiales.

Prestations de retraite

La Canada Vie et Empower offrent des régimes de retraite aux MHDV. Les principales dispositions de ces régimes de retraite sont décrites à la rubrique « Prestations de retraite ». Le but de ces régimes de retraite est d'offrir des prestations de retraite adéquates et concurrentielles aux MHDV qui ont passé une partie importante de leur carrière au service de Lifeco ou de l'une de ses filiales. En outre, les modalités de retraite incitent les MHDV à demeurer au service de Lifeco ou de l'une de ses filiales pendant la période d'acquisition des droits et à compléter les prestations aux termes du régime de retraite agréé.

Autres avantages

La Canada Vie et Empower offrent une assurance-maladie, une assurance-vie, une assurance-accidents et une assurance-invalidité aux MHDV ainsi qu'à tous les autres employés dans le cadre du même programme.

Nous offrons également un régime d'achat d'actions à nos employés (sauf ceux qui participent au régime de retraite enregistré à prestations déterminées de la Canada Vie,

conformément aux modalités de ce régime). MM. Mahon et Nielson et M^{me} Tomlin participent au régime canadien d'achat d'actions offert aux employés admissibles et peuvent acheter des actions de Lifeco au moyen de retenues salariales. Dans le cadre de ce régime, la Canada Vie verse des cotisations correspondant à 50 % de la cotisation du participant (sous réserve d'une cotisation salariale maximale à hauteur de 5 % du salaire) en vue de l'achat d'actions de Lifeco. M. Harney participe au régime d'achat d'actions offert aux employés établis en Irlande. En vertu de ce régime, les employés peuvent utiliser une partie de leur prime annuelle (le cas échéant) pour acheter des actions de Lifeco. Ils peuvent acheter des actions de Lifeco supplémentaires en versant une cotisation non récurrente à même leur salaire de base, jusqu'à concurrence du montant acheté à même leur prime annuelle. Le montant total des achats d'actions est plafonné par la société et assujéti à la réglementation.

Tous les MHDV peuvent recevoir des avantages accessoires annuels limités.

Exigences d'actionnariat

Les comités des ressources humaines estiment que le chef de la direction, les autres MHDV et certains autres cadres dirigeants devraient être propriétaires d'un nombre considérable d'actions de Lifeco afin d'harmoniser davantage leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires. Les exigences en matière d'actionnariat sont présentées dans le tableau ci-après.

Membre de la haute direction visé	Exigence
Chef de la direction	Sept (7) fois le salaire de base
Chefs de file des principaux secteurs d'activité de Lifeco	Deux fois et demie (2,5 fois) le salaire de base
Vice-présidents exécutifs	Une fois et demie (1,5 fois) le salaire de base

M. Mahon est également tenu de maintenir l'exigence minimale d'actionnariat pendant une période de deux ans après son départ à la retraite. Cet actionnariat peut se composer d'actions ou d'unités d'actions accumulées aux termes du régime d'unités d'actions, des régimes d'unités d'actions différées des administrateurs et du régime d'achat d'actions, et de celles détenues à titre personnel.

M. Mahon excède actuellement l'actionnariat requis qui s'applique à lui, tout comme d'autres cadres dirigeants qui y sont assujettis, y compris les MHDV. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les titres détenus par le chef de la direction, voir la rubrique « Candidats à l'élection au conseil d'administration ».

Aperçu du rendement de la société

M. Mahon et l'équipe de direction se sont appuyés sur le dynamisme de Lifeco en 2024 pour réaliser une performance financière record et accroître la valeur pour les actionnaires. Ce succès est attribuable à la vigueur de notre portefeuille, qui a été repositionné sur un ensemble diversifié d'entreprises dotées de stratégies claires favorisant une croissance durable et rentable. Nous avons continué d'améliorer notre prestation de conseils, de solutions et de services afin de soutenir au mieux nos clients dans les moments cruciaux de leur vie. Grâce à un déploiement rigoureux du capital, à des investissements axés sur l'excellence opérationnelle et à l'amélioration de nos capacités numériques, nous avons répondu aux attentes élevées de nos actionnaires tout en renforçant nos activités.

Le tableau suivant présente les résultats financiers de Lifeco en 2024, y compris le résultat de nos objectifs financiers à moyen terme et d'autres facteurs qui ont été pris en considération pour déterminer la rémunération de M. Mahon pour 2024.

Performance financière	
Mesures fondamentales	Mesures nettes
<ul style="list-style-type: none"> › Bénéfice fondamental^[1] de 4,19 milliards de dollars, en hausse de 14 % par rapport à 2023 › Bénéfice fondamental par action^[1] de 4,50 \$, comparativement à 3,94 \$ en 2023 › Rendement des capitaux propres fondamental de 17,5 %^[1], comparativement à 16,6 % en 2023 › Ratio de distribution de 49 % du bénéfice fondamental^[1] 	<ul style="list-style-type: none"> › Bénéfice net de 3,94 milliards de dollars › Bénéfice net par action^[2] de 4,23 \$ › Rendement des capitaux propres net de 16,7 %^[2] › Ratio de distribution^[2] de 53 % du bénéfice net
› Augmentation de 7 % des dividendes trimestriels versés aux détenteurs d'actions ordinaires, pris dans leur ensemble, en 2024	

[1] Représente une mesure financière ou un ratio non conforme aux PCGR. Ces mesures et ces ratios n'ont pas de définition normalisée prescrite par les PCGR et peuvent ne pas être comparables à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs. Des renseignements supplémentaires sur ces mesures et ratios ont été intégrés par renvoi à la rubrique « Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » du rapport de gestion annuel 2024 de Lifeco, qui peut être consulté dans notre profil à l'adresse sedarplus.com.

[2] Des renseignements supplémentaires sur la composition de cette mesure financière ont été intégrés par renvoi et sont présentés à la rubrique « Glossaire » du rapport de gestion annuel de 2024 de Lifeco.

Exécution de notre stratégie	
Fournir de la valeur ajoutée aux clients	<p>Nous avons fait progresser nos stratégies en investissant de manière ciblée en vue de consolider notre position de chef de file dans les solutions en milieu de travail, la gestion du patrimoine et les solutions d'assurance. Ces investissements nous ont notamment donné accès à de nouvelles sources de conseils et de nouvelles solutions et capacités pour mieux servir nos clients.</p> <p>Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> › Nous avons commencé à administrer le Régime de soins dentaires de la fonction publique et le Régime de services dentaires pour les pensionnés à l'intention des employés et des retraités du gouvernement fédéral. Cette transition améliore la prestation des services aux participants des régimes, en assurant un traitement efficace des demandes de règlement et une couverture complète des soins dentaires. › L'intégration d'Investment Planning Counsel et de Value Partners nous donnent accès à de nouvelles sources de conseils nous permettant d'offrir une gamme plus complète de solutions de gestion du patrimoine et de mieux nous établir comme le partenaire de choix des conseillers indépendants. › Signature d'une entente stratégique avec La Compagnie d'Assurance-Vie Primerica afin d'améliorer notre offre de produits de gestion du patrimoine en permettant à un plus grand nombre de Canadiens dans les marchés où peu de services sont offerts de profiter des fonds distincts. Cette entente donne accès aux conseillers de Primerica à une sélection triée sur le volet de fonds distincts.

Exécution de notre stratégie

États-Unis

- › Acquisition de Plan Management Corporation, le créateur d'OptionTrax®, ce qui a permis d'étendre nos capacités d'administration de régimes de rémunération fondée sur des actions. En alliant la plateforme numérique d'OptionTrax avec l'expertise en solutions de retraite et en gestion du patrimoine d'Empower, nous avons amélioré les outils financiers offerts à plus de 300 employeurs administrant des régimes d'actionariat d'une valeur de 62 milliards de dollars.
- › Nous avons lancé Ready Select™, une solution numérique pour les régimes 401(k) qui aide les petits employeurs et les entreprises en démarrage à offrir un régime de retraite en milieu de travail. Ready Select simplifie le processus pour les conseillers et les administrateurs tiers, réduit les coûts et la complexité et simplifie les tâches administratives. Conçue pour les régimes dont l'actif ne dépasse pas 1 million de dollars, cette solution rend l'épargne-retraite accessible aux employés des petites organisations.

Europe

- › Irish Life Health a annoncé la conclusion d'une entente avec Bon Secours Health System visant à offrir aux clients d'Irish Life Health un accès complet au nouvel hôpital Bon Secours, à Limerick, dans le cadre de la plupart de leurs régimes d'hospitalisation, devenant ainsi le premier assureur irlandais à offrir ce service. L'hôpital de Limerick, qui devrait ouvrir ses portes en 2025, est un établissement à la fine pointe de la technologie comptant 99 chambres individuelles pour les patients hospitalisés, quatre salles d'opération et une aile de chirurgie d'un jour de 27 unités.
- › Canada Life UK a publié son premier rapport Life100+, le premier d'une série d'articles de recherche approfondie explorant les différents aspects de la vie susceptibles d'être touchés par l'augmentation de la longévité, ainsi que les possibilités et les défis à cet égard.

Solutions de gestion du capital et des risques

- › L'unité d'exploitation Solutions de gestion du capital et des risques a continué de soutenir les clients touchés par des catastrophes naturelles, dont les ouragans, aux États-Unis. Nous avons offert des options de paiement flexibles et avons assoupli les échéances pour les titulaires de police, tout en leur assurant un accès ininterrompu aux prestations durant ces moments difficiles.

Des choix réfléchis pour renforcer la Société

Dans l'ensemble de nos sociétés en exploitation, nous avons pris d'autres mesures afin d'ancrer davantage nos activités, d'accroître la résilience et de répondre aux besoins changeants des parties prenantes. En concentrant nos efforts et en optimisant notre efficacité, nous assurerons à la Société une croissance durable.

Canada

- › Gestion de placements Canada Vie limitée et Counsel Portfolio Services Inc. ont fusionné pour former une seule société sous la dénomination de Gestion de placements Canada Vie limitée. Réunissant les savoir-faire au sein d'un centre d'excellence unique, la nouvelle entité agit maintenant à titre de gestionnaire d'actifs, de fiduciaire, de gestionnaire de portefeuille et de promoteur pour tous les fonds existants.

États-Unis

- › Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam Investments à Franklin Templeton, l'un des plus importants gestionnaires d'actifs indépendants et diversifiés au monde. Non seulement cette transaction a permis une meilleure exploitation de la valeur de Putnam, mais elle a renforcé l'engagement stratégique de Lifeco à l'égard de la croissance et sa position de chef de file sur les marchés des produits de retraite et de gestion du patrimoine aux États-Unis. Par l'intermédiaire de ce partenariat, Lifeco a conservé sa participation donnant le contrôle dans PanAgora Asset Management, Inc., un gestionnaire quantitatif d'actifs de premier plan, améliorant ainsi son portefeuille de placements dans des sociétés de gestion d'actifs en Amérique du Nord et en Europe.
- › Conclusion fructueuse de l'intégration de Prudential au deuxième trimestre de 2024 : dépassement des objectifs de rétention des affaires fixés pour l'acquisition et réalisation des synergies prévues au chapitre des coûts annualisés avant impôt.

Exécution de notre stratégie

Europe

- › Irish Life a remporté deux prestigieux prix pour son système CARA (« Claims AI Reasoning Assistant ») : prix Or aux Global Qorus Innovation Awards et le prix du service à la clientèle aux AI Awards 2024 de l'Irlande. CARA gère les demandes de règlement des clients, de l'ouverture de la demande jusqu'au règlement proposé. Ce processus est renforcé par une approche interactive avec l'intervention d'experts en sinistres pour les cas les plus complexes. Les premiers résultats sont prometteurs, et indiquent une diminution de plus de 90 % du délai entre la soumission initiale de la demande et le règlement.
- › Canada Life UK a annoncé la fermeture de sa gamme de produits de retraite personnels et d'obligations de l'île de Grande-Bretagne afin de concentrer les placements de sa division de gestion du patrimoine sur les obligations hors de l'île de Grande-Bretagne.

Solutions de gestion du capital et des risques

- › L'unité Solutions de gestion du capital et des risques a continué d'innover en conquérant de nouveaux marchés. Grâce à sa gamme de solutions personnalisées, elle a pris de l'expansion dans des marchés clés aux États-Unis et en Europe, tout en continuant de saisir des occasions à l'échelle mondiale en concluant deux transactions novatrices en Australie.

Progrès en matière de pratiques commerciales durables

En décembre 2024, nous avons publié un aperçu de la durabilité présentant une mise à jour sur les indicateurs de rendement clés en matière d'impact, d'inclusion et de citoyenneté. Cet aperçu fait état des progrès réalisés depuis la publication de notre mise à jour intitulée Notre parcours pour faire progresser la croissance inclusive.

- › AON et Irish Life Investment Managers se sont associés pour lancer un fonds d'actions de transition énergétique de 500 millions d'euros. Le fonds se concentre sur les entreprises qui font progresser les objectifs de développement durable de l'ONU, notamment en ce qui concerne l'action climatique, l'efficacité des ressources, la santé des écosystèmes et les besoins sociaux essentiels.
- › Nous avons fourni un soutien financier à des organismes communautaires œuvrant plus particulièrement à la préservation de l'environnement et à la conservation de l'eau. Parmi les principaux partenaires communautaires, mentionnons Conservation de la nature Canada, l'Institut international du développement durable et Water First Education and Training.
- › La Canada Vie investit dans le mouvement Libère tes émotions de Jeunesse, J'écoute en lui offrant un don substantiel de 1 million de dollars pour soutenir son service de messagerie texte. Annoncé au début de 2024, ce don renforce le rôle de soutien de la Canada Vie, qui fait partie des premières donatrices de ce service. Le don servira à élargir le réseau de répondants aux crises de Jeunesse, J'écoute et à rendre le service accessible à encore plus de jeunes.
- › Irish Life continue de promouvoir la santé et le bien-être dans la collectivité. Elle est commanditaire principale de l'Irish Life Dublin Marathon & Race Series et plus de 22 000 personnes ont participé à ce marathon dans les rues de Dublin pour recueillir des dons de près de 9 millions d'euros.
- › Nous avons contribué à l'amélioration de la qualité des soins de santé et de leur accès en soutenant des organismes locaux et nationaux, dont le St. Jude Children's Research Hospital et l'American Cancer Society aux États-Unis, la Société canadienne du sang au Canada et l'Irish Motor Neuron Disease Association en Europe.
- › La Canada Vie continue de s'engager activement pour appuyer la vérité et la réconciliation pour les Autochtones, les Premières Nations et les Métis en répondant aux appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada. Nous croyons que la promotion d'une société plus inclusive est essentielle à la réalisation de notre raison d'être et que nos parties prenantes en bénéficient. C'est pourquoi nous sommes l'un des signataires fondateurs de l'Entente relative aux Autochtones de Winnipeg et nous offrons à nos collègues du Canada une journée de travail rémunérée pour agir et réfléchir à l'occasion de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.
- › Le Juneteenth est un jour férié reconnu par Empower pour commémorer la fin de l'esclavage aux États-Unis. Tout au long de l'année, les employés faisant partie de l'organisation BOLD, qui est dirigée par la communauté noire et axée sur le leadership et le perfectionnement, organisent des séances d'information significatives animées par des conférenciers inspirants et partagent des ressources précieuses qui racontent et honorent l'histoire, la culture et les contributions des Noirs et des Afro-Américains.

Décisions annuelles sur le régime de rémunération incitative pour le chef de la direction

La prime incitative annuelle de M. Mahon est basée sur les résultats d'entreprise et individuels par rapport aux objectifs établis au début de l'exercice, chaque volet comptant pour 50 %. La prime incitative annuelle qui est effectivement versée à M. Mahon correspond au produit de sa prime cible, exprimée en pourcentage de son salaire de base annuelle, et de la somme des résultats d'entreprise et individuels.

Les comités des ressources humaines ont recommandé la prime devant être versée à M. Mahon pour 2024 après avoir considéré les résultats et la performance financière décrits ci-dessus, ainsi que d'autres résultats liés à ses objectifs de rendement de l'exercice.

Après avoir examiné cette recommandation, les conseils ont approuvé l'attribution à M. Mahon d'une prime incitative annuelle totale de 3 386 104 \$, ce qui correspond à une réalisation globale par rapport à la cible de 178,9 %.

Cette prime se compose des sommes suivantes :

- › la somme de 1 893 000 \$ calculée en fonction de résultats de Lifeco, soit une réalisation par rapport à la cible de 200 %, qui constitue 50 % de la prime totale;
- › la somme de 1 493 104 \$ en reconnaissance de la mesure dans laquelle M. Mahon a rempli ses objectifs personnels, soit une réalisation par rapport à la cible de 157,8 %, qui correspond à l'autre tranche de 50 % de la prime totale.

Les comités des ressources humaines ont examiné l'évaluation faite par le directeur des risques, comme il est décrit à la rubrique « Gestion des risques liés à la rémunération », et conclu qu'il n'y avait pas lieu de rajuster le montant de la prime pour tenir compte des risques.

Après avoir examiné la recommandation des comités des ressources humaines, les conseils ont attribué à M. Mahon une rémunération incitative à moyen et à long terme totalisant 7 572 000 \$ sous forme d'UALR (60 %) et d'options sur actions (40 %).

Rétrospective sur la rémunération du chef de la direction

Le tableau ci-dessous illustre l'harmonisation de la rémunération du chef de la direction avec la valeur du portefeuille des actionnaires. Le tableau compare la rémunération attribuée à M. Mahon au cours des cinq dernières années et la valeur que les actionnaires ont obtenue au cours de la même période.

Exercice	Chef de la direction		Valeur de 100 \$		
	Rémunération directe totale attribuée (en milliers) ^[1] (\$)	Valeur actuelle (réalisable) au 31 décembre 2024 (en milliers) ^[2] (\$)	Périodes closes les 31 décembre	Chef de la direction ^[3] (\$)	Valeur pour les actionnaires ^[4] (\$)
2020	8 863	15 321	2019 à 2024	173	98
2021	10 180	19 184	2020 à 2024	188	128
2022	9 912	13 768	2021 à 2024	139	112
2023	10 850	16 395	2022 à 2024	151	166
2024	12 665	13 724	2023 à 2024	108	190
			Moyenne	152	139

[1] Comprend le salaire, les jetons de présence, la prime annuelle et la valeur de la rémunération incitative à long terme à la date d'attribution.

[2] Comprend le salaire, les jetons de présence, la prime annuelle, la valeur des attributions à base d'actions (y compris les équivalents de dividendes) à la première des dates suivantes : la date de versement ou le 31 décembre 2024, et la valeur « dans le cours » des options sur actions en circulation sur la base du cours de l'action au 31 décembre 2024.

[3] Représente la valeur réalisable par tranche de 100 \$ attribuée à titre de rémunération directe pour les exercices indiqués.

[4] Représente la valeur cumulative d'un placement de 100 \$ dans les actions ordinaires de Lifeco effectué le premier jour de bourse de la période indiquée, y compris les dividendes réinvestis.

Tableau récapitulatif de la rémunération

Le tableau et les notes qui suivent présentent la totalité de la rémunération versée, attribuée ou autrement fournie aux MHDV en 2024, ou gagnée par ceux-ci, en contrepartie des services qu'ils ont fournis ou fourniront à Lifeco et à ses filiales. Les sommes sont exprimées en dollars canadiens.

MM. Mahon, Nielsen et MacNicholas reçoivent leur rémunération en dollars canadiens. Le salaire de base de M^{me} Tomlin, en tant qu'employée établie en Irlande et travaillant au Canada, est établi en euros et payé en dollars canadiens. M. Harney reçoit sa rémunération en euros, et M. Murphy reçoit une rémunération en dollars américains. Ces montants ont été convertis en dollars canadiens dans le tableau ci-dessous et dans tous les tableaux applicables qui suivent. Nous avons utilisé les taux de change annuels moyens présentés ci-dessous pour effectuer la conversion au dollar canadien (à moins d'indication contraire).

Taux de change pour l'euro			Taux de change pour le dollar américain					
2024	1,00 € = 1,4818 \$							
2023	1,00 € = 1,4596 \$							
2022	1,00 € = 1,3695 \$							
Nom et poste principal	Exercice	Salaire (\$)	Attributions à base d'actions ^[2] (\$)	Attributions à base d'options ^[5] (\$)	Rémunération aux termes des régimes de rémunération incitative annuelle autre qu'à base d'actions ^[6] (\$)	Valeur des régimes de retraite ^[9] (\$)	Toute autre rémunération (\$)	Total de la rémunération (\$)
Paul A. Mahon Président et chef de la direction de Lifeco et de la Canada Vie	2024	1 262 000	4 543 218 200 000 ^[3]	3 028 981	3 386 104	Néant	245 000 ^[10] 31 550 ^[11]	12 696 853
	2023	1 262 000	3 786 009 171 875 ^[3]	2 524 178	2 885 027	Néant	220 625 ^[10] 31 550 ^[11]	10 881 264
	2022	1 262 000	3 407 390 143 750 ^[3]	2 271 774	2 640 735	Néant	186 250 ^[10] 31 550 ^[11]	9 943 449
Jon Nielsen^[1] Vice-président exécutif et chef des services financiers de Lifeco et de la Canada Vie	2024	800 000	1 430 000	770 166	1 293 120	95 508	6 462 ^[11]	4 395 256
	2023	258 462	1 429 988 4 400 013 ^[4]	770 155	1 208 755	25 846	1 243 ^[11] 136 925 ^[12]	8 231 387
Garry MacNicholas^[1] Vice-président exécutif et chef des services financiers de Lifeco et de la Canada Vie	2024	284 481	1 113 109	599 412	300 411	Néant	11 686 ^[13]	2 309 099
	2023	685 000	1 113 124	599 233	692 464 175 000 ^[7]	87 468	Néant	3 352 289
	2022	685 000	1 046 495	563 530	675 136	47 845	Néant	3 018 006
David Harney Président et chef de l'exploitation, Europe et Solutions de gestion du capital et des risques; chef des placements, Échelle mondiale par intérim de Lifeco et de la Canada Vie	2024	814 990	1 324 367	705 816	1 034 522	Néant	203 747 ^[14] 60 813 ^[15]	4 144 255
	2023	774 245	1 006 544	534 071	850 737	Néant	236 652 ^[14] 59 858 ^[15]	3 462 107
	2022	705 293	916 869	518 931	766 223	Néant	176 323 ^[14] 56 903 ^[15]	3 140 542

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (\$)	Attributions à base d'actions ^[2] (\$)	Attributions à base d'options ^[5] (\$)	Rémunération aux termes des régimes de rémunération incitative annuelle autre qu'à base d'actions ^[6] (\$)	Valeur des régimes de retraite ^[9] (\$)	Toute autre rémunération (\$)	Total de la rémunération (\$)
Dervla Tomlin Vice-présidente exécutive et chef de l'évaluation des risques de Lifeco et de la Canada Vie	2024	768 504	1 279 725	548 236	870 098	729 046	16 013 ^[11] 237 381 ^[14] 1 157 908 ^[16]	5 606 911
	2023	640 523	964 967	413 431	672 944	1 107 836	15 123 ^[11] 199 143 ^[14]	4 013 967
	2022	604 916	446 341	191 405	456 356	(272 531)	15 761 ^[11] 157 677 ^[14]	1 599 925
Edmund F. Murphy III Président et chef de la direction d'Empower	2024	1 643 760	5 753 131 119 858 ^[3]	Néant	5 136 750 2 054 700 ^[8]	40 756	70 631 ^[17] 140 405 ^[18]	14 959 991
	2023	1 619 760	4 859 263 118 108 ^[3]	Néant	3 887 424 73 559 ^[8]	42 088	138 400 ^[18]	10 738 602
	2022	1 561 920	4 685 754 113 890 ^[3]	Néant	2 936 410 4 486 615 ^[8]	27 937	133 454 ^[18]	13 945 980

[1] M. Nielsen s'est joint à Lifeco en 2023 au poste de vice-président exécutif et chef des services financiers désigné. M. MacNicholas a quitté son poste de vice-président exécutif et chef des services financiers avec prise d'effet le 16 février 2024, date à laquelle M. Nielsen a assumé la responsabilité de ce rôle. M. MacNicholas est demeuré conseiller de Lifeco jusqu'au 31 mai 2024.

[2] Sauf indication contraire, ces attributions à base d'actions sont des UALR attribuées aux MHDV aux termes des régimes d'unités d'actions. Les chiffres indiqués correspondent à la valeur des attributions calculée d'après la valeur de marché moyenne des actions ordinaires établie conformément aux régimes d'unités d'actions.

[3] Ces attributions à base d'actions représentent la partie des provisions annuelles du conseil qui doivent être versées à M Mahon sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes d'UAD obligatoires pour ses services à titre d'administrateur de Lifeco et de certaines de ses filiales, ainsi que la partie des provisions annuelles du conseil qui doivent être versées à M. Murphy sous forme d'unités d'actions différées en vertu du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs d'Empower pour ses services en tant qu'administrateur d'Empower.

[4] Représente les unités d'actions restreintes attribuées à M. Nielsen aux termes du régime d'unités d'actions de la Canada Vie pour compenser la valeur des attributions auxquelles il a dû renoncer quand il a quitté son emploi antérieur pour se joindre à Lifeco en 2023.

[5] La valeur des attributions à base d'options faites en 2024 tient compte d'une juste valeur estimative correspondant à 12 % de la valeur nominale des actions sous option au moment de l'attribution, qui est utilisée pour convertir la valeur de la rémunération cible en attributions d'options. Lifeco utilise cette estimation parce qu'elle considère l'attribution d'options sur actions aux termes du régime d'options sur actions comme un élément de rémunération à long terme qui doit être évalué sur plusieurs années.

Conformément à la norme IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions*, les options doivent être considérées comme des charges selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. La juste valeur comptable de chaque attribution est établie à la date de l'attribution et est amortie sur la période d'acquisition des droits pertinente. Bien que le modèle de Black et Scholes serve aussi à calculer la juste valeur comptable, les hypothèses posées aux fins du calcul de la juste valeur comptable sont fondées sur une durée prévue de huit ans plutôt que sur la durée complète de 10 ans des options. Cette hypothèse est conforme à la norme IFRS 2 et tient compte des options annulées ainsi que de la fréquence habituelle à laquelle les cadres dirigeants de Lifeco exercent leurs options. En outre, la valeur comptable est fondée sur la juste valeur à la date de l'attribution plutôt que sur la juste valeur moyenne à long terme utilisée aux fins de la rémunération. La valeur comptable des options attribuées en 2024 s'est établie à 5,42 \$ (12,8 % du prix d'exercice), à 3,57 \$ (9,2 % du prix d'exercice) en 2023 et à 2,56 \$ (8,0 % du prix d'exercice) en 2022.

[6] Sauf indication contraire, il s'agit de primes versées dans le cadre du programme de primes incitatives annuelles.

[7] Représente une prime spéciale versée à M. MacNicholas relativement à la transition réussie vers les normes comptables IFRS 17.

[8] Représente les primes spéciales versées à M. Murphy. Pour 2024, la prime spéciale a été attribuée dans le cadre de l'intégration réussie des activités de retraite de Prudential Financial Inc. (acquise en 2022). Pour 2023, la prime spéciale a été attribuée dans le cadre de l'intégration réussie de Personal Capital Corporation (acquise en 2020 et renommée Empower Personal Wealth, LLC le 15 février 2023). Concernant 2022, la prime spéciale a été attribuée dans le cadre de l'intégration réussie de Personal Capital Corporation, de l'intégration réussie des activités de retraite de Massachusetts Mutual Life Insurance Company (acquise en 2021), de la clôture de l'acquisition des activités de retraite de Prudential Financial Inc. et en contrepartie de l'apport de M. Murphy à la croissance d'Empower.

- [9] La valeur des régimes de retraite reflète les hypothèses actuarielles posées au cours de l'exercice précédent. Toute valeur des régimes de retraite négative reflète la rémunération ouvrant droit à pension qui est ou qui sera inférieure à la rémunération présumée aux fins des hypothèses actuarielles posées au cours de l'exercice précédent.
- [10] Représente la rémunération versée (sauf la tranche de la provision annuelle qui doit être versée sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes obligatoires qui est indiquée dans la colonne des attributions à base d'actions) à M. Mahon à titre d'administrateur de Lifeco et de certaines de ses filiales, que celui-ci a choisi de recevoir en totalité sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes d'UAD facultatifs.
- [11] Représente les cotisations de contrepartie versées par la Canada Vie dans le cadre du régime d'actionariat des employés au Canada, tel qu'il est décrit ci-dessus.
- [12] Représentent les montants versés à M. Nielsen relativement aux frais liés à la réinstallation engagés à son entrée en fonction au sein de Lifeco en 2023, dont des frais de déménagement et d'autres charges de 115 211 \$ découlant de sa réinstallation au Canada et un montant de 21 714 \$ lié à l'impôt payé par la Canada Vie au titre des avantages imposables liés à la réinstallation, y compris une majoration de ces avantages.
- [13] Représente la rémunération versée à M. MacNicholas à titre d'administrateur de la London Life and Casualty (Barbados) Corporation, une filiale de Lifeco.
- [14] Représentent les montants versés à M. Harney et à M^{me} Tomlin en guise de prestations de retraite, comme il est décrit ci-dessous à la rubrique « Prestations de retraite ». En 2023, M. Harney et M^{me} Tomlin, au même titre que d'autres participants au régime d'avantages du personnel d'Irish Life, ont reçu un paiement additionnel, car il n'était plus possible d'accumuler, avec prise d'effet le 30 juin 2018, des droits aux prestations futures en lien avec ce régime. Ce montant additionnel a été calculé en fonction de 5 % du salaire de base (annualisé) et comprend les honoraires ou les primes ouvrant droit à pension versés au cours des 12 mois précédents.
- [15] Représentent les avantages accessoires versés à M. Harney, dont les suivants : une allocation pour automobile d'une valeur de 41 490 \$ et une indemnité pour soins de santé de 17 782 \$ en 2024; une allocation pour automobile d'une valeur de 40 869 \$ et une indemnité pour soins de santé de 17 515 \$ en 2023; une allocation pour automobile d'une valeur de 38 346 \$ et une indemnité pour soins de santé de 16 434 \$ en 2022.
- [16] Représente les montants à payer à Irish Revenue qui n'étaient pas déductibles d'impôt au Canada, y compris une majoration de cet avantage, conformément aux modalités du contrat d'emploi de M^{me} Tomlin.
- [17] Représente les avantages accessoires versés à M. Murphy, dont une tranche de 49 765 \$ est liée à l'utilisation d'un avion d'affaires personnel.
- [18] Il s'agit de la rémunération versée (sauf la tranche de la provision annuelle qui doit être versée sous forme d'unités d'actions différées aux termes du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs d'Empower qui est indiquée dans la colonne des attributions à base d'actions) à M. Murphy à titre d'administrateur d'Empower, que celui-ci a choisi de recevoir en espèces, ainsi que les primes d'assurance-vie versées en vertu du régime d'assurance-vie collective des administrateurs.

Attributions aux termes des régimes de rémunération incitative

Lifeco a un régime d'options sur actions auquel participent certains des dirigeants et des employés de Lifeco et de ses filiales. Les membres non salariés du conseil ne sont pas admissibles au régime. Un nombre maximal de 72 500 000 actions ordinaires, soit 7,78 % des actions ordinaires en circulation de Lifeco au 31 décembre 2024, peut être émis dans le cadre du régime d'options sur actions. Au 31 décembre 2024, 53 179 243 actions ordinaires, soit 5,71 % des actions ordinaires en circulation de Lifeco, avaient été émises aux termes de ce régime.

Le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux initiés (au sens des règles applicables de la TSX) à quelque moment que ce soit dans le cadre de la levée des options émises et en circulation dans le cadre du régime d'options sur actions et de tout autre mécanisme de rémunération en titres (également au sens des règles applicables de la TSX) de Lifeco ne doit pas excéder, globalement, 10 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation de Lifeco, et le nombre d'actions ordinaires émises aux initiés au cours d'une période de un an dans le cadre de la levée des options émises et en circulation dans le cadre du régime d'options sur actions et de tout autre mécanisme de rémunération à base d'actions de Lifeco ne doit pas excéder, globalement, 10 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation de Lifeco. Aux termes du régime d'options sur actions, le pourcentage des actions ordinaires en circulation qui peuvent être réservées à des fins d'émission à une seule personne ne peut dépasser 5 %.

Le comité des ressources humaines désigne les personnes à qui des options sont attribuées et fixe le prix d'exercice des options, qui ne peut en aucun cas être inférieur au cours de clôture moyen des actions ordinaires à la TSX pendant la période de cinq jours de bourse ayant précédé la date de l'attribution. Le comité des ressources humaines détermine les conditions d'acquisition des droits rattachés aux options; toutefois, en règle générale, la moitié des droits rattachés aux options sont acquis trois ans après la date de l'attribution, et l'autre moitié, quatre ans après la date de l'attribution (avant le 1^{er} janvier 2019, les droits rattachés aux options étaient acquis à raison de 20 % par année à compter du premier anniversaire de la date d'attribution). En règle générale, les options expirent 10 ans après la date de l'attribution; toutefois, si les options devaient expirer pendant une période d'interdiction des opérations ou dans les 10 jours ouvrables suivant la fin d'une telle période, leur date d'expiration serait prorogée jusqu'au dixième jour ouvrable suivant la date d'expiration de la période d'interdiction des opérations. Le régime d'options sur actions prévoit, dans certaines circonstances, une réduction de la période d'exercice des options. Dans le cas d'un départ à la retraite, les options dont les droits sont acquis demeurent généralement exerçables durant toute la période d'exercice initiale. En cas de démission

ou de cessation d'emploi injustifiée, les options dont les droits sont acquis demeurent généralement exerçables jusqu'à la date d'expiration initiale ou un an après la date de cessation d'emploi, selon la première éventualité. En cas de cessation d'emploi justifiée, les options dont les droits sont acquis expirent à la date de cessation d'emploi, sous réserve des exigences minimales des lois applicables en matière de normes d'emploi. En cas de décès ou de cessation d'emploi pour cause d'invalidité, les options dont les droits sont acquis demeurent généralement exerçables jusqu'à la date d'expiration initiale ou deux ans après la date de décès ou de cessation d'emploi, selon la première éventualité. Les participants peuvent céder leurs options uniquement par testament ou conformément aux lois successorales. Lifeco ne procure aucune aide financière aux participants en vue de leur permettre d'acheter des actions ordinaires aux termes du régime d'options sur actions.

Le régime d'options sur actions prévoit que le conseil peut modifier le régime ou y mettre fin. Toutefois, certaines modifications stipulées du régime d'options sur actions (ou des options attribuées aux termes de ce régime) doivent être approuvées par la majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de premier rang, y compris l'augmentation du nombre d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du régime, la réduction du prix d'exercice d'une option en circulation, la prorogation de la date d'expiration d'une option en circulation, l'attribution d'une option dont la date d'expiration se situe plus de 10 ans après la date de l'attribution, l'attribution à Lifeco du pouvoir de permettre que des options soient cédées, l'ajout d'administrateurs non salariés à la catégorie de participants admissibles ou la modification du pourcentage maximal d'actions ordinaires qui peuvent être réservées à des fins d'émission à une seule personne ou aux initiés.

Le tableau suivant présente sommairement les taux d'offre excédentaire, de dilution et d'absorption relatifs au régime d'options sur actions au cours des trois dernières années.

Description	Nombre d'options au 31 décembre 2024	Nombre d'options sur actions exprimé en pourcentage du nombre d'actions ordinaires en circulation		
		2024	2023	2022
Taux d'offre excédentaire Options en circulation qui n'ont pas été exercées et options pouvant servir à des attributions ^[1]	19 320 757	2,07 %	2,33 %	2,79 %
Dilution Options en circulation qui n'ont pas été exercées ^[1]	15 584 482	1,67 %	1,67 %	1,83 %
Taux d'absorption Le nombre d'options attribuées au cours de l'exercice ^[2]	2 673 400	0,29 %	0,32 %	0,25 %

[1] Les taux d'offre excédentaire et de dilution sont exprimés en pourcentage du nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice en question.

[2] Le taux d'absorption est exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice en question.

Attributions à base d'options et à base d'actions en circulation

Le tableau suivant présente, pour chacun des MHDV, à l'égard de chaque attribution, des renseignements sur toutes les options qui n'avaient pas été exercées et sur toutes les attributions à base d'actions au 31 décembre 2024. Les options ont été attribuées aux termes du régime d'options sur actions et les attributions à base d'actions correspondent aux unités d'actions qui ont été attribuées aux termes des régimes d'unités d'actions, comme il est décrit à la rubrique « Rémunération incitative à moyen et à long terme ».

Nom	Attributions à base d'options				Attributions à base d'actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées ^[1] (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (Nombre)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ^[1] (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) ^{[1], [2]} (\$)
Paul A. Mahon			28 février 2026	2 460 863	352 831	16 819 462	15 836 740
			28 février 2027	1 787 541			
			29 février 2028	2 336 894			
			28 février 2029	7 095 010			
			28 février 2030	6 049 135			
			28 février 2031	7 654 075			
			29 février 2032	4 379 181			
			28 février 2033	6 294 398			
			28 février 2034	3 255 619			

Nom	Attributions à base d'options			Attributions à base d'actions			
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées ^[1] (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (Nombre)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ^[1] (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) ^{[1], [2]} (\$)
Jon Nielsen			28 février 2033 28 février 2034	1 452 360 827 792	134 576	6 415 252	Néant
Garry MacNicholas			29 février 2028 28 février 2029 28 février 2030 28 février 2031 29 février 2032 28 février 2033 28 février 2034	403 841 1 738 547 1 646 675 2 083 653 1 086 288 1 494 275 644 262	92 906	4 428 825	1 975 413
David Harney			31 mai 2026 28 février 2027 29 février 2028 28 février 2029 28 février 2030 28 février 2031 29 février 2032 28 février 2033 28 février 2034	112 951 166 333 278 650 316 416 988 623 1 462 294 1 000 316 1 331 782 758 628	63 222	4 465 868	Néant
Dervla Tomlin			28 février 2025 31 mai 2025 28 février 2026 28 février 2027 29 février 2028 28 février 2029 28 février 2030 28 février 2031 29 février 2032 28 février 2033 28 février 2034	62 660 405 608 379 394 268 941 547 878 709 327 597 808 803 561 368 962 1 030 951 589 257	74 245	3 539 258	Néant
Edmund F. Murphy III			28 février 2025 28 février 2026 28 février 2027 29 février 2028	1 053 170 1 278 505 814 384 1 129 409	212 149	13 852 994	8 589 386

[1] Selon le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2024, soit 47,67 \$.

[2] Représente la valeur de toutes les unités d'actions dont les droits ont été acquis mais non payés, y compris les unités d'actions différées des hauts dirigeants et les unités d'actions différées, qui demeureront en circulation jusqu'à ce que le MHDV cesse d'être un dirigeant, un employé ou, le cas échéant, un administrateur de Lifeco ou d'un membre du groupe de celle-ci. Dans le cas de M. Mahon, le montant représente la valeur des unités d'actions différées des hauts dirigeants impayées et en circulation, ainsi que des unités d'actions différées attribuées aux termes des régimes d'UAD obligatoires et des régimes d'UAD facultatifs. Dans le cas de M. MacNicholas, les montants représentent la valeur des unités d'actions différées des hauts dirigeants impayées et en circulation. Dans le cas de M. Murphy, le montant représente la valeur des UALR dont les droits ont été acquis le 31 décembre 2024, mais qui ont été payées au cours de l'année civile suivante, ainsi que la valeur des unités d'actions différées impayées et en cours aux termes du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs d'Empower.

Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée en 2024

Le tableau suivant présente, pour chacun des MHDV, la valeur globale qu'ils auraient réalisée s'ils avaient exercé les options sur actions dont les droits ont été acquis en 2024 aux dates d'acquisition, et toute attribution d'unités d'actions qui a été acquise et payée en 2024. Le tableau présente également la rémunération totale gagnée aux termes des régimes de rémunération incitative autre qu'à base d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui a déjà été présentée dans la colonne « Rémunération aux termes des régimes de rémunération incitative annuelle autre qu'à base d'actions » du tableau récapitulatif de la rémunération.

Nom	Attributions à base d'options – Valeur à l'acquisition des droits en 2024 (\$)	Attributions à base d'actions – Valeur à l'acquisition des droits en 2024 (\$)	Rémunération aux termes des régimes de rémunération incitative autre qu'à base d'actions – Valeur gagnée en 2024 (\$)
Paul A. Mahon	4 317 108	5 518 622	3 386 104
Jon Nielsen	Néant	2 650 637	1 293 120
Garry MacNicholas	1 175 216	1 901 719	300 411
David Harney	772 286	1 228 719	1 034 522
Dervla Tomlin	441 523	913 393	870 098
Edmund F. Murphy III	Néant	7 159 283	7 191 450

Valeur des options exercées en 2024

Le tableau ci-après résume l'exercice d'options sur actions par les MHDV en 2024 et l'avantage net qui en découle.

Nom	Année d'attribution	Nombre d'options exercées	Avantage net (\$)
Paul A. Mahon	2015	181 800	2 592 667
Garry MacNicholas	2016	67 800	665 046
	2017	57 000	515 290
	2018	29 300	334 687
	2019	13 500	207 567
Dervla Tomlin	2014	5 400	60 456

Prestations de retraite

Tel qu'il est résumé dans le tableau ci-dessous, MM. Mahon, MacNicholas et Harney et M^{me} Tomlin participent à un régime de retraite agréé à prestations déterminées, tandis que M. Nielsen participe à un régime de retraite agréé à cotisations déterminées. MM. Mahon, Nielsen et MacNicholas participent également à un ou plusieurs régimes de retraite complémentaires. Tous ces régimes sont gérés par la Canada Vie.

Nom	Participation aux régimes de retraite en 2024								
	Régime de retraite agréé ^[1]						Régime de retraite complémentaire ^[2]		
	La Great-West		La Canada Vie		Irish Life ^[3]	La Canada Vie (ouvert) ^[3]		La Canada Vie (fermé)	
	PD	CD	PD	CD		PD	PD ⁴	CD	PD
Paul A. Mahon	✓						✓		
Jon Nielsen					✓			✓	
Garry MacNicholas			✓				✓		✓
David Harney									✓
Dervla Tomlin									✓

[1] Les régimes de retraite agréés de la Great-West et de la Canada Vie ont conservé leur nom enregistré après que La Great-West, compagnie d'assurance-vie, et la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, ont fusionné avec La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie et sont devenues la Canada Vie en date du 1^{er} janvier 2020.

- [2] Depuis le 31 décembre 2018, les années de service ne s'accumulent plus aux termes de la composante à prestations déterminées des régimes de retraite complémentaires. Pour les participants admissibles, les prestations du régime complémentaire accumulées après le 31 décembre 2018 font partie du volet CD du régime de retraite complémentaire ouvert de la Canada Vie.
- [3] M. Harney et M^{me} Tomlin sont des participants au régime d'avantages du personnel d'Irish Life, pour lequel il n'est plus possible d'accumuler, avec prise d'effet le 30 juin 2018, des droits aux prestations futures.
- [4] Le comité des ressources humaines peut révoquer l'adhésion d'un participant à sa discrétion.

Comme il est mentionné précédemment, à compter du moment où il n'a plus été possible d'accumuler des droits aux prestations futures en lien avec le régime d'avantages du personnel d'Irish Life, avec prise d'effet le 30 juin 2018, M. Harney et M^{me} Tomlin ont choisi de recevoir des allocations en trésorerie au lieu des cotisations d'Irish Life au régime à cotisations déterminées d'Irish Life et de la Canada Vie de 2018, en partie en raison de la limite imposée en vertu du seuil de fonds standard en Irlande, qui restreint globalement la valeur du capital totale des prestations de retraite exonérées d'impôt d'un particulier. Irish Life permet à tous les employés dont les prestations de retraite dépassent 75 % du seuil de fonds standard de cesser de cotiser davantage pour leur retraite. En remplacement des cotisations de la société aux régimes à cotisations déterminées d'Irish Life, M. Harney et M^{me} Tomlin reçoivent chacun des allocations en trésorerie. M. Harney et M^{me} Tomlin reçoivent des allocations en trésorerie correspondant à 25 % et à 30 %, respectivement, de leur salaire de base annuel. Ces montants sont également présentés dans le tableau récapitulatif de la rémunération ci-dessus.

M. Murphy participe au régime 401(k) à cotisations déterminées admissible d'Empower (le « régime 401(k) »), décrit ci-après.

Régimes de retraite agréés

Les régimes décrits dans la présente rubrique s'appliquent à MM. Mahon, Nielsen et MacNicholas.

Composante à prestations déterminées

Les régimes de retraite agréés à prestations déterminées prévoient le versement de prestations de retraite calculées en fonction du nombre d'années de service ouvrant droit à pension et de la rémunération moyenne de fin de carrière. Les prestations annuelles qu'un participant peut toucher aux termes des régimes sont assujetties à des limites prévues par la loi.

Composante à cotisations déterminées

La composante à cotisations déterminées des régimes de retraite agréés est destinée aux employés qui sont en service depuis le 1^{er} janvier 2013. Les cotisations exigées des employés sont fixées à 3 % de leur rémunération ouvrant droit à pension, et les cotisations de la Canada Vie à 5 % de la rémunération ouvrant droit à pension.

Les employés pourront verser des cotisations facultatives jusqu'à concurrence de 4 % de leur rémunération ouvrant droit à pension, et la Canada Vie versera une cotisation équivalente à 50 % des cotisations facultatives.

Les cotisations totales versées au compte du participant chaque année civile sont assujetties à des limites prévues par la loi. Le participant dirige le placement des cotisations en utilisant les options de placement choisies par l'administrateur du régime. L'acquisition de toutes les cotisations est immédiate et, au moment de la retraite, la valeur accumulée du compte du participant peut soit être transférée dans un véhicule de retraite immobilisé, soit être utilisée pour acheter une rente viagère.

Régimes de retraite complémentaires

Les régimes décrits dans la présente rubrique s'appliquent à MM. Mahon, Nielsen et MacNicholas.

Les régimes de retraite complémentaires prévoient le versement de prestations supplémentaires lorsque les prestations d'un participant payables aux termes des régimes de retraite agréés ont atteint les plafonds prévus par la loi. Depuis le 31 décembre 2018, les années de service ne s'accumulent plus aux termes de la composante à prestations déterminées des régimes de retraite complémentaires.

Composante à prestations déterminées

La composante à prestations déterminées du régime de la Canada Vie ouvert prévoit le versement de prestations supplémentaires, de sorte que la pension annuelle totale payable aux termes de tous les régimes agréés et complémentaires à prestations déterminées dans le cadre desquels le participant a accumulé des prestations déterminées correspond à 2 % de la rémunération moyenne de fin de carrière pour toutes les années de service ouvrant droit à pension (jusqu'à concurrence de 32,5 ans). À 65 ans, la pension est réduite de la rente maximale payable aux termes du Régime de pensions du Canada.

La rémunération moyenne de fin de carrière qui sert à établir le montant des prestations de retraite globales au moment du départ à la retraite correspond à la moyenne du salaire régulier et des primes des trois années consécutives les mieux rémunérées sur les 10 dernières années de service, mais le montant de la prime qui est utilisé ne peut excéder 125 % du salaire de base que le participant a touché l'année précédente.

Aux termes du régime de la Canada Vie ouvert, un participant peut toucher une pension non réduite aux termes des régimes

à la première des dates suivantes : la date à laquelle il atteint l'âge de 62 ans, s'il compte au moins 30 années de service continu, ou la date à laquelle il atteint l'âge de 65 ans. Si le participant ne remplit pas ces exigences en matière d'acquisition des droits à la date de son départ à la retraite, il n'aura droit à aucune prestation, à moins que le comité des ressources humaines ne renonce à appliquer les exigences en question. Le cas échéant, la pension payable sera réduite de 1/4 de 1 % pour chaque mois de l'écart entre la date de prise d'effet du départ à la retraite et la date à laquelle le participant aurait été admissible à la pension non réduite et de 1/6 de 1 % pour chaque mois de l'écart entre la date de prise d'effet du départ à la retraite et la date à laquelle le participant aurait atteint l'âge de 60 ans. En outre, si les exigences en matière d'acquisition des droits font l'objet d'une renonciation dans le cas d'un participant qui prend sa retraite avant l'âge de 62 ans, seulement 50 % des primes ouvrant droit à pension versées dans le cadre du régime de rémunération incitative annuelle seront prises en considération dans le calcul de sa rémunération moyenne de fin de carrière.

Les prestations de retraite sont payables mensuellement au participant sa vie durant, avec la garantie qu'un minimum de 60 paiements mensuels seront versés en entier. Dans le cas d'un participant qui a un conjoint ou une conjointe admissible au début de la retraite, après que 60 paiements mensuels ont été versés en entier, en cas de décès du participant, le même conjoint, s'il est survivant, a droit à une rente viagère correspondant à 50 % de la pension du participant. D'autres modes facultatifs de versement des prestations de retraite sont possibles selon une base actuarielle équivalente, avec l'approbation du comité des ressources humaines.

Composante à cotisations déterminées

La composante à cotisations déterminées du régime de la Canada Vie ouvert prévoit le versement de prestations supplémentaires sous forme de cotisations théoriques aux options de placement offertes au participant. Ces soldes théoriques de comptes représentent l'obligation de la Canada Vie de verser des prestations au membre à l'avenir, à mesure qu'elles deviennent exigibles. La valeur de ces soldes théoriques de compte varie au fil du temps, selon les cotisations théoriques de la Canada Vie pour le compte du participant, les moyens de placement choisis et le rendement de ces placements, jusqu'à ce que les prestations de retraite soient versées au participant après son départ à la retraite.

Pour les MHDV participant au programme, les cotisations théoriques de la Canada Vie correspondent à 10 % de la somme du salaire de base du participant et la tranche de la rémunération ouvrant droit à pension versée dans le cadre du régime de rémunération incitative annuelle pendant une année civile, ce versement étant limité à 60 % du salaire de l'année précédente du participant, moins les cotisations versées par la Canada Vie au compte du participant dans le régime de retraite agréé.

Comme dans le cas du régime de retraite agréé, le participant donne des directives quant à la façon dont ses cotisations

théoriques doivent être investies selon les options de placement choisies par l'administrateur du régime. Les droits à prestations sont acquis après cinq années de service auprès de la Canada Vie ou de ses sociétés affiliées. Les droits à prestations doivent être acquis pour être payables. Si les droits à prestations du régime complémentaire du participant ont été acquis au moment de son départ à la retraite ou de la cessation de son emploi, la valeur cumulée de son compte théorique lui sera payable en une somme unique (ou payable à son bénéficiaire advenant le décès du participant). Si la valeur cumulée de son compte acquis est supérieure à 100 000 \$, le participant pourra choisir, passé l'âge de 55 ans, de toucher des versements mensuels sur une période de 10 ans et, s'il décède avant la fin de la période de 10 ans, le solde du compte théorique sera payable à son bénéficiaire.

Régime d'avantages du personnel d'Irish Life – Composante à prestations déterminées

Le régime décrit dans la présente rubrique s'applique à M. Harney et à M^{me} Tomlin.

La composante à prestations déterminées du régime d'Irish Life fermé aux nouveaux employés prévoit des prestations de retraite payables à partir de 60 ans et d'un montant qui correspond aux deux tiers de la rémunération de fin de carrière fois le service accumulé divisé par le service prévu du participant auprès de la société à l'âge de 60 ans. Avec prise d'effet le 30 juin 2018, le service accumulé ne peut être augmenté; toutefois, le service prévu à l'âge de 60 ans n'est pas touché par la fin de l'accumulation de service.

Pour M^{me} Tomlin, la rémunération correspond au salaire de base versé au cours des 12 derniers mois de service; toutefois, pour le service accumulé avant le 30 juin 2002, la rémunération est réduite selon une formule prescrite.

En ce qui concerne M. Harney, avec prise d'effet le 31 décembre 2020, ses prestations constituées ont été déterminées en fonction de sa rémunération au 31 décembre 2020, et elles seront ajustées chaque année pour tenir compte de la réévaluation prévue par la loi.

En vertu du régime, les participants ayant plus de 50 ans mais moins de 60 ans peuvent prendre leur retraite sous réserve du consentement de la société. Lorsqu'un participant prend sa retraite de façon anticipée, ses prestations sont réduites pour tenir compte d'une période de versement plus longue que prévue.

Les prestations de retraite sont payables mensuellement au participant sa vie durant, avec la garantie qu'un minimum de 60 paiements mensuels seront versés en entier. Dans le cas d'un participant qui a un conjoint ou une conjointe admissible au début de la retraite, après que 60 paiements mensuels ont été versés en entier, en cas de décès du participant, le même conjoint, s'il est survivant, a droit à une rente viagère correspondant à 60 % de la pension du participant.

Après le début de la retraite, les prestations peuvent être augmentées sur une base discrétionnaire pour tenir compte des hausses de l'inflation.

Régime 401(k) à Cotisations Déterminées Admissible D'empower

Tous les employés d'Empower, y compris M. Murphy, sont admissibles à participer au régime 401(k) d'Empower. Les employés qui participent au régime 401(k) peuvent cotiser entre 1 % et 90 % du salaire de base et de la prime annuelle (collectivement, le « salaire »), sous réserve des limites applicables de l'Internal Revenue Service. Tous les nouveaux employés sont automatiquement inscrits au régime 401(k) à un taux de cotisation de 3 %, majoré de 1 % chaque année jusqu'à concurrence d'un taux de cotisation maximal de 12 %, à moins que l'employé ne se retire ou ne choisisse un taux de cotisation différent. Empower verse un montant correspondant à 100 % des cotisations salariales jusqu'à concurrence des premiers 6 % des cotisations. À la discrétion

du comité des ressources humaines d'Empower, Empower peut également verser ponctuellement des cotisations de participation sur les comptes 401(k) de tous les employés sous forme d'un pourcentage uniforme du salaire de base de chaque employé, établi annuellement. Le participant donne des directives quant à la façon dont son compte 401(k) est investi en utilisant les options de placement choisies par l'administrateur du régime. Les droits à prestations rattachés aux cotisations sont acquis immédiatement.

Le régime 401(k) offre diverses options de placement, y compris des fonds variables, des fonds collectifs, un fonds à valeur stable, des actions ordinaires de Lifeco (cotisations de contrepartie de la compagnie seulement) et une option de placements autogérés. Les droits à prestations rattachés aux cotisations sont acquis immédiatement.

Tableau des régimes de retraite – Régimes à prestations déterminées

Le tableau suivant présente des renseignements sur les obligations découlant des régimes à prestations déterminées offerts aux MHDV, les prestations déterminées auxquelles ceux-ci ont droit ayant été calculées au 31 décembre 2024.

Nom	Nombre d'années de service décomptées	Prestations annuelles payables (\$)		Valeur actualisée d'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées ^[2] (\$)	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs ^[3] (\$)	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs ^[4] (\$)	Valeur actualisée de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées ^[5] (\$)
		À la fin de l'exercice	À 65 ans				
Paul A. Mahon	32,5 ^[1]	1 827 270	1 827 270	26 494 896	Néant	1 062 211	27 557 107
Garry MacNicholas	32,5 ^[1]	840 209	840 209	15 339 735	Néant	1 012 514	16 352 249
David Harney	31,8	384 528	384 528	8 629 904	Néant	208 498	8 838 402
Dervla Tomlin	31,0	375 782	375 782	8 724 947	729 046	123 052	9 577 045

[1] Bien que MM. Mahon et MacNicholas cumulent des années de service décomptées aux termes du régime de retraite agréé jusqu'à concurrence de 35 ans, le montant total de leurs prestations (aux termes du régime agréé et du régime complémentaire) sont plafonnées de façon à correspondre à 32,5 années de service décomptées.

[2] La valeur actualisée d'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées correspond à la valeur de la pension gagnée pour les services fournis jusqu'au 31 décembre 2023. Ces chiffres ont été calculés selon la rémunération effectivement versée en 2023, projetée de manière à tenir compte de l'augmentation prévue de la rémunération ouvrant droit à pension, selon les mêmes hypothèses actuarielles que celles qui ont été posées aux fins du calcul des obligations découlant des régimes de retraite au 31 décembre 2023, comme il est décrit dans les notes annexes aux états financiers consolidés de 2023 de Lifeco.

[3] Y compris la valeur de la pension projetée à l'égard des services fournis au cours de l'exercice (déduction faite des cotisations du MHDV), majorée de l'écart entre la rémunération versée et la rémunération présumée de l'exercice.

[4] Compte tenu de l'effet des sommes attribuables à l'intérêt couru sur l'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice, de la modification éventuelle des hypothèses actuarielles, des cotisations du MHDV et des autres gains et pertes actuariels, y compris l'effet de la fluctuation du cours du change et la réévaluation prévue par la loi (s'il y a lieu).

[5] La valeur actualisée de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées correspond à la valeur de la pension gagnée pour les services fournis jusqu'au 31 décembre 2024. Ces chiffres ont été calculés selon la rémunération effectivement versée en 2024, projetée de manière à tenir compte de l'augmentation prévue de la rémunération ouvrant droit à pension, selon les mêmes hypothèses actuarielles que celles qui ont été posées aux fins du calcul des obligations découlant des régimes de retraite au 31 décembre 2024, comme il est décrit dans les notes annexes aux états financiers consolidés de 2024 de Lifeco.

Tableau des régimes de retraite – Régimes à cotisations déterminées

Le tableau suivant présente des renseignements sur la valeur des régimes à cotisations déterminées et des régimes de retraite complémentaire offerts aux MHDV, les cotisations déterminées ayant été calculées au 31 décembre 2024.

Nom	Valeur cumulée au début de l'exercice (\$)	Éléments rémunérateurs ^[1] (\$)	Valeur cumulée à la fin de l'exercice (\$)
Jon Nielsen	34 611	95 508	155 506
Edmund F. Murphy III	1 853 921	40 756	2 490 081

[1] Ces sommes correspondent aux cotisations théoriques de la Canada Vie et aux cotisations que celle-ci a effectivement versées dans le cadre des mécanismes de retraite à cotisations déterminées.

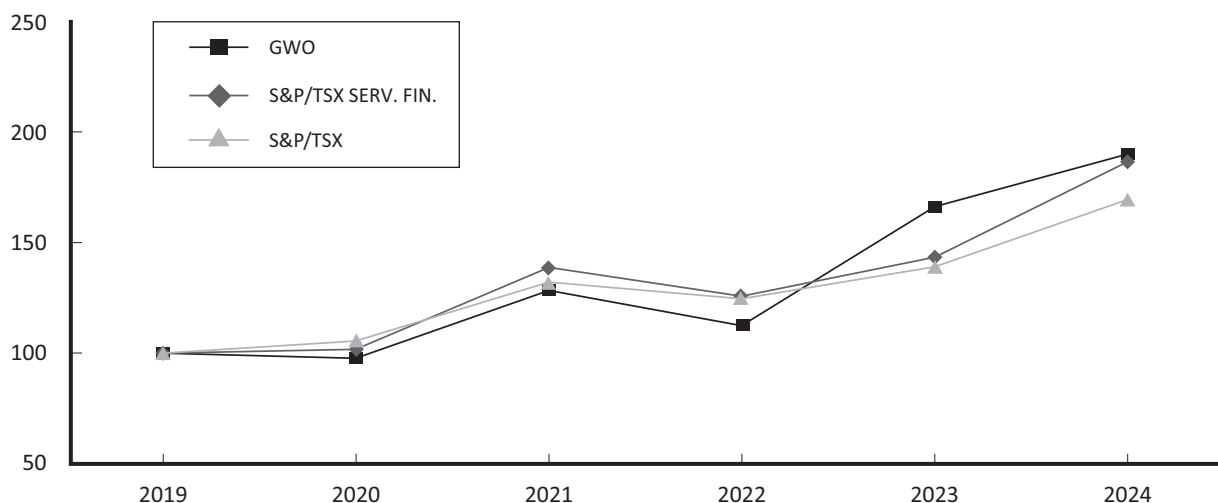
Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

Aucune disposition en matière de changement de contrôle n'a été prévue à l'intention des MHDV. Lifeco n'a conclu aucun contrat de travail avec ses MHDV et, en cas de cessation d'emploi, les modalités de leurs régimes respectifs régiront le traitement des différents éléments de leur rémunération, sauf entente contraire au moment de la cessation d'emploi.

Représentation graphique du rendement et coût de la direction**Représentation graphique de rendement – Rendements totaux cumulés sur cinq ans**

Le graphique qui suit présente la variation annuelle du rendement total cumulatif pour les actionnaires d'un placement de 100 \$ dans des actions ordinaires de Lifeco comparativement au rendement total cumulatif de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice TSX Services financiers au cours de la période de cinq ans terminée le 31 décembre 2024. Les valeurs de fin d'exercice sont fondées sur la plus-value des actions en supposant le réinvestissement des dividendes à la date à laquelle ils ont été versés.

**VALEUR CUMULATIVE D'UN PLACEMENT DE 100 \$
EN SUPPOSANT LE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES**



	2019	2020	2021	2022	2023	2024
GWO	100,00	97,59	128,18	112,28	165,89	189,56
S&P/TSX SERV. FIN.	100,00	101,62	138,72	125,71	143,18	186,27
S&P/TSX	100,00	105,60	132,10	124,38	138,99	169,09

La ligne de tendance de la rémunération directe cumulative des MHDV a été comparée à celle du rendement pour les actionnaires de Lifeco sur la période de cinq ans terminée le 31 décembre 2024 et cette comparaison indique qu'il existe généralement une concordance entre ces deux tendances pendant la période en question. Quoi qu'il en soit, Lifeco établit la rémunération de ses cadres selon les politiques et les méthodes décrites plus haut dans la présente circulaire et non selon le rendement total de ses actions par rapport à celui de quelque indice boursier que ce soit.

Ratio du coût de la direction^[1]

Le tableau suivant présente une comparaison sommaire de la rémunération totale versée aux MHDV (selon le tableau récapitulatif de la rémunération) par rapport aux résultats de Lifeco.

	2024	2023	2022
Résultat net – actionnaires ordinaires (en millions de dollars) ^[2]	3 940	2 738	3 219
Éléments exclus du bénéfice de base (en millions de dollars) ^{[2], [3]}	252	(929)	0
Résultat de base – actionnaires ordinaires (en millions de dollars)^{[1], [2]}	4 192	3 667	3 219
Rémunération totale des MHDV (en millions de dollars) ^[4]	44,1	33,2	34,9
Rémunération totale des MHDV exprimée en pourcentage du résultat de base	1,05 %	0,91 %	1,08 %

- [1] Cette mesure n'est pas conforme aux PCGR. Ce ratio n'a pas de définition normalisée en vertu des PCGR et pourrait ne pas être comparable à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Des renseignements supplémentaires sur ce ratio ont été intégrés par renvoi à la rubrique « Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » du rapport de gestion annuel 2024 de Lifeco.
- [2] Le 1^{er} janvier 2023, Lifeco a adopté l'IFRS 17 *Contrats d'assurance* (l'« IFRS 17 »), qui remplace IFRS 4 *Contrats d'assurance* (l'« IFRS 4 »). Les résultats comparatifs de 2022 sont présentés selon la norme comptable IFRS 4 et ne sont pas directement comparables aux résultats de 2024 ou 2023.
- [3] Des renseignements supplémentaires (y compris l'incidence du rapprochement des éléments sur une base avant impôts) ont été intégrés par renvoi et sont présentés à la rubrique « Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » du rapport de gestion annuel 2024 de Lifeco.
- [4] La rémunération totale pour 2023 et 2022 reflète les montants présentés précédemment dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2024 et dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023, respectivement, et ces montants sont fondés sur les MHDV en poste au cours de chacun de ces exercices.

Titres dont l'émission a été autorisée aux termes des régimes de rémunération à base d'actions

Le régime d'options sur actions est le seul régime de rémunération aux termes duquel l'émission de titres de participation de Lifeco a été autorisée. Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2024, des renseignements sur le régime d'options sur actions.

Catégorie du régime	Nombre d'actions ordinaires devant être émises à l'exercice des options en circulation a)	Prix d'exercice moyen pondéré des options en circulation b)	Nombre d'actions ordinaires pouvant servir aux émissions futures aux termes du régime d'options sur actions (sans tenir compte des titres compris dans la colonne a) c)
Régimes de rémunération à base d'actions approuvés par les porteurs de titres	15 584 482	36,03	3 736 275
Régimes de rémunération à base d'actions non approuvés par les porteurs de titres	s.o.	s.o.	s.o.
Total	15 584 482	36,03	3 736 275

Total des prêts aux administrateurs, aux cadres dirigeants et aux employés

Le tableau suivant présente l'encours total des prêts (sans tenir compte de certains prêts de caractère courant au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables) que Lifeco et ses filiales ont consentis à leurs administrateurs, à leurs cadres dirigeants et à leurs employés, actuels et anciens (aucun administrateur ou cadre dirigeant de Lifeco n'a contracté de prêt qui ne serait pas de caractère courant) au 28 février 2025. Cette dette est constituée de prêts hypothécaires résidentiels accordés par la Canada Vie à des employés.

Total des prêts		
Objet	Envers Lifeco ou ses filiales	Envers une autre entité
Achat d'actions	Néant	Néant
Autre	101 134 385	Néant

GOUVERNANCE

Nous croyons à l'importance d'une bonne gouvernance et au rôle central que jouent les administrateurs dans le processus de gouvernance. Une gouvernance saine est essentielle à la prospérité de Lifeco et à celle de ses actionnaires.

Lifeco est une société de portefeuille internationale du secteur des services financiers. Elle détient des participations dans des sociétés qui évoluent dans les domaines de l'assurance-vie, de l'assurance-maladie, des services de retraite et de placement, de la gestion de l'actif et de la réassurance. Elle exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et en Europe par l'entremise de la Canada Vie, d'Empower, de Canada Life Limited et d'Irish Life. Tous les administrateurs de Lifeco siègent également au conseil de la Canada Vie et la plupart des administrateurs d'Empower siègent également au conseil de Lifeco. La Canada Vie et Empower ont adopté des mandats de comités similaires à ceux de Lifeco et les mêmes structures et pratiques en matière de gouvernance que Lifeco. Le conseil supervise l'application de ces mandats, structures et pratiques.

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») ont adopté l'Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance (l'« instruction générale »), qui établit les lignes directrices applicables aux pratiques en matière de gouvernance (les « lignes directrices des ACVM »). L'instruction générale invite les émetteurs à élaborer leurs pratiques en matière de gouvernance en tenant compte des lignes directrices des ACVM.

De l'avis du conseil, aucun modèle de gouvernance n'est supérieur aux autres ou approprié à tous les égards. Le conseil estime que Lifeco possède un système de gouvernance efficace qui convient à sa situation et qu'elle dispose des structures et des méthodes nécessaires pour s'assurer que le conseil fonctionne indépendamment de la direction et que les conflits d'intérêts ou les conflits d'intérêts éventuels qui pourraient opposer Lifeco et l'un ou l'autre des membres de son groupe sont réglés comme il se doit. De plus, n'importe quel examen des pratiques en matière de gouvernance d'un émetteur devrait tenir compte du rendement à long terme réalisé par les actionnaires; le conseil juge en effet qu'il s'agit d'un indicateur important de l'efficacité d'un système de gouvernance.

Indépendance des administrateurs

Normes présentement en vigueur

Conformément aux lignes directrices des ACVM, un administrateur est « indépendant » d'un émetteur s'il n'a aucun lien avec l'émetteur, directement ou indirectement, dont le conseil d'administration juge qu'on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il nuise à l'indépendance de son jugement. Le conseil est d'accord avec cette méthode

d'évaluation de l'indépendance d'un administrateur. Toutefois, les lignes directrices des ACVM prévoient en outre qu'un administrateur a un tel lien direct ou indirect avec un émetteur (et qu'il n'est pas indépendant) si, entre autres, il est, ou a été au cours des trois dernières années, un cadre dirigeant ou un employé de la société mère de l'émetteur. De l'avis du conseil, l'indépendance d'un administrateur devrait être établie en fonction du fait que celui-ci est indépendant ou non de la direction de l'émetteur et qu'il a ou non d'autres liens avec l'émetteur dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils nuisent à l'indépendance de son jugement. Le conseil estime qu'il s'agit là d'une question de fait qui devrait être établie par le conseil d'administration de l'émetteur dans chaque cas sans tenir compte de présomptions telles que celles qui sont actuellement faites dans les lignes directrices des ACVM.

La fonction la plus importante d'un conseil d'administration est d'encadrer la direction dans le but de s'assurer d'un rendement à long terme pour les actionnaires. Un actionnaire majoritaire dont la situation financière est solide et qui a une vision à long terme a les mêmes intérêts que les autres actionnaires à cet égard et peut avoir une incidence favorable importante sur le rendement à long terme d'une société, ce qui est dans l'intérêt de tous les actionnaires et de la société dans son ensemble. Par exemple, il est en mesure d'encourager et d'appuyer la direction dans la mise en œuvre des stratégies à long terme et de permettre à celle-ci de compter sur des administrateurs expérimentés qui connaissent bien les activités de la société. Dans le cas de Lifeco, bon nombre de ces éléments découlent du modèle de gouvernance que celle-ci a mis au point au fil des ans et qui prévoit notamment que certains administrateurs sont également des dirigeants de son actionnaire majoritaire. Un certain nombre de ces administrateurs ont pour tâche de consacrer tout leur temps aux affaires des filiales de l'actionnaire majoritaire, comme Lifeco, et d'apprendre à bien les connaître. Leur seul lien avec Lifeco est celui qui découle du fait qu'ils sont administrateurs et actionnaires de celle-ci. Si l'on appliquait la démarche des ACVM en matière d'indépendance des administrateurs, cela aurait pour effet d'empêcher Lifeco et tous ses actionnaires de bénéficier de ce modèle de gouvernance et d'empêcher l'actionnaire majoritaire de participer pleinement à la fonction d'encadrement de Lifeco.

Dans le cas d'une société contrôlée, les questions qui sont susceptibles de se poser au sujet des conflits d'intérêts ou des opérations intéressées devraient, de l'avis du conseil, être réglées par un comité composé d'administrateurs qui sont indépendants de l'actionnaire majoritaire. Le modèle de gouvernance de Lifeco prévoit un tel comité, soit le comité de révision, dont il est question à la rubrique « Règlement des conflits ».

Évaluation de l'indépendance

La majorité de nos administrateurs en fonction sont indépendants au sens des lignes directrices des ACVM et, si les candidats proposés sont élus à l'assemblée, notre conseil continuera d'être majoritairement constitué de membres indépendants. Le conseil estime que, sauf pour ce qui est de M. Mahon, tous les candidats qui sollicitent le renouvellement de leur mandat sont indépendants de la direction et n'ont aucun autre lien qui pourrait raisonnablement nuire à l'indépendance de leur jugement dans le cadre de l'exécution de leurs obligations envers Lifeco.

Le tableau suivant indique quels administrateurs sont indépendants de la direction et quels administrateurs sont indépendants de la direction sans l'être au sens des lignes directrices des ACVM et, dans le deuxième cas, le motif de la non-indépendance.

Administrateur	Indépendant de la direction	au sens des lignes directrices des ACVM		Motif de la non-indépendance
		Indépendant	Non indépendant	
Michael R. Amend	✓	✓		
Deborah J. Barrett	✓	✓		
Robin A. Bienfait	✓	✓		
Heather E. Conway	✓	✓		
Marcel R. Coutu	✓	✓		
André Desmarais	✓		✓	Une personne dont un membre de la famille immédiate est membre de la haute direction de Power
Paul Desmarais, jr	✓		✓	Une personne dont un membre de la famille immédiate est membre de la haute direction de Power
Gary A. Doer	✓	✓		
Claude Généreux	✓		✓	Cadre dirigeant de Power
Jake P. Lawrence	✓		✓	Cadre dirigeant de Power et de la Financière Power
Paula B. Madoff	✓	✓		
Paul A. Mahon			✓	Cadre dirigeant de Lifeco
Susan J. McArthur	✓	✓		
R. Jeffrey Orr	✓		✓	Cadre dirigeant de Power et de la Financière Power
James P. O'Sullivan	✓		✓	Cadre dirigeant d'IGM
T. Timothy Ryan	✓	✓		
Dhvani D. Shah	✓	✓		
Siim A. Vanaselja	✓	✓		
Brian E. Walsh	✓	✓		
Total	18	12	7	

Membres des comités

Tous les membres du comité d'audit et du comité de révision sont indépendants au sens des lignes directrices des ACVM. Tous les membres du comité de gouvernance et des mises en candidature et du comité des ressources humaines sont indépendants de la direction. De l'avis du conseil, cela permet d'assurer l'objectivité du processus d'établissement de la rémunération des administrateurs et des dirigeants de Lifeco ainsi que du processus de mise en candidature des administrateurs. Certains membres du comité de gouvernance et des mises en candidature et du comité des ressources humaines ne sont pas considérés comme indépendants au sens des lignes directrices des ACVM du fait qu'ils sont des cadres dirigeants de Power, de la Financière Power ou d'IGM. Tous les administrateurs qui siègent au comité de réassurance, sauf un, ainsi que tous les administrateurs qui siègent au comité des placements et au comité des risques, sont indépendants de la direction.

Réunions des administrateurs indépendants

Il incombe au président du conseil de s'assurer que les administrateurs qui sont indépendants de la direction ont l'occasion de se réunir en l'absence des membres de la direction. Le président du conseil encourage tous les administrateurs indépendants à avoir des discussions avec lui ou avec le président et chef de la direction.

Le conseil et chacun des comités du conseil tiennent des séances à huis clos à chacune des réunions prévues périodiquement afin de discuter hors de la présence des membres de la direction. Ces séances sont dirigées par le président du conseil aux réunions du conseil et le président de chaque comité aux réunions des comités du conseil. Les administrateurs qui sont indépendants au sens des lignes directrices des ACVM ne tiennent pas de réunions régulières en l'absence des administrateurs qui ne sont pas indépendants et des membres de la direction.

Président du conseil

Le président du conseil est indépendant de la direction et, de l'avis du conseil, il n'a aucun lien qui pourrait raisonnablement nuire à l'indépendance de son jugement ou l'empêcher de guider le conseil de manière que celui-ci fasse preuve d'un jugement indépendant. Toutefois, le président du conseil n'est pas considéré comme indépendant au sens des lignes directrices des ACVM du fait qu'il est président et chef de la direction de Power et de la Financière Power.

Mandats et composition du conseil et des comités du conseil

Le rôle du conseil consiste à assurer la gérance, à superviser la direction, à établir l'orientation générale et à agir dans l'intérêt véritable de Lifeco. Les sept comités du conseil aident les administrateurs à s'acquitter de leurs responsabilités, y compris la planification stratégique, l'examen des activités et des risques découlant des activités diverses de Lifeco, la stratégie environnementale, sociale et de gouvernance, les politiques en matière de communication de l'information, la supervision des contrôles sur la présentation de l'information financière et des autres contrôles internes, la gouvernance d'entreprise, l'orientation et la formation des administrateurs, la gestion des compétences et la planification de la relève, la rémunération et l'encadrement des cadres dirigeants ainsi que la rémunération et l'évaluation des administrateurs.

Liens des administrateurs

Tous les administrateurs en fonction siègent également au conseil de la Canada Vie. Plusieurs candidats aux postes d'administrateur siègent également au conseil d'autres sociétés qui sont des émetteurs assujettis (ou l'équivalent) au Canada ou à l'échelle internationale. Il y a lieu de se reporter à ce sujet aux antécédents professionnels des administrateurs en fonction et des candidats à ce titre qui figurent plus haut.

Règlement des conflits

Le conseil comprend son rôle, qui consiste à agir dans l'intérêt véritable de Lifeco, de concilier les intérêts de nos actionnaires avec ceux de nos collectivités, de nos employés, de nos clients, de l'environnement et des autres parties prenantes.

Le conseil repère et règle les conflits qui pourraient opposer les intérêts de Lifeco et ceux de Power et des membres de son groupe. Depuis longtemps, Lifeco a pour politique de soumettre les opérations importantes qu'elle conclut avec Power (ou avec les membres de son groupe) aux administrateurs qui ne sont ni des administrateurs, ni des dirigeants ni des employés de Power ou de l'un des membres de son groupe. Lifeco est une société de portefeuille et, dans la mesure où certaines opérations sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts, la situation risque davantage de se produire au sein de la Canada Vie, d'Empower ou de leurs autres filiales d'assurance réglementées. La Canada Vie est une institution financière réglementée qui est tenue par la loi d'avoir un comité de révision qui doit exiger que la direction établisse un processus d'examen des opérations entre parties apparentées. Conformément à ce processus, les comités de révision pertinents examinent les opérations entre parties apparentées projetées afin de s'assurer que les modalités de ces opérations sont au moins aussi favorables pour elles que celles qui ont cours sur le marché. Les comités de révision de Lifeco, de la Canada Vie et d'Empower se composent d'administrateurs qui sont indépendants de la direction et qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de Power ou de l'un ou l'autre des membres de son groupe. Conformément au processus d'examen des opérations entre parties apparentées, les comités de révision examinent les opérations importantes entre parties apparentées projetées visant Lifeco ou l'une ou l'autre de ses filiales d'assurance réglementées et approuvent seulement celles qu'ils jugent appropriées.

Le conseil et ses comités ont adopté des chartes. L'actuelle charte du conseil est présentée à l'annexe C ci-jointe. Les tableaux suivants décrivent sommairement les mandats et la composition des comités du conseil au 13 mars 2025.

Comité d'audit

<p>Président du comité : Siim A. Vanaselja</p> <p>Membres : Deborah J. Barrett Robin A. Bienfait Heather E. Conway</p>	<p>Le mandat principal du comité d'audit consiste à examiner les états financiers de Lifeco et les documents d'information publiés qui comportent des renseignements financiers et, à son gré, des renseignements environnementaux, sociaux et de gouvernance, et à rendre compte de cet examen au conseil, à acquérir la certitude que des méthodes adéquates sont en place aux fins de l'examen des documents d'information publiés de Lifeco comportant des renseignements financiers, à superviser le travail des auditeurs externes et à s'assurer de l'indépendance de ces derniers. Ce mandat comprend aussi les responsabilités suivantes : recommander au conseil la nomination ou le congédiement de l'actuaire désigné, du chef des finances et du chef de l'audit interne, examiner et approuver le mandat de ceux-ci et évaluer leur rendement; s'assurer de l'indépendance de chacune des fonctions d'encadrement et en évaluer l'efficacité et examiner et approuver leur structure organisationnelle et les ressources qui y sont affectées. En outre, le comité d'audit a la responsabilité d'examiner, d'évaluer et d'approuver les contrôles internes mis en œuvre par la direction. Il doit se réunir avec le comité des risques au moins une fois par année.</p>
--	---

Comité de révision

<p>Présidente du comité : Deborah J. Barrett</p> <p>Membres : Michael R. Amend Heather E. Conway Dhvani D. Shah</p>	<p>Le mandat principal du comité de révision consiste à exiger que la direction adopte des méthodes satisfaisantes aux fins de l'examen et de l'approbation des opérations importantes entre parties apparentées et à examiner et, s'il le juge approprié, à approuver de telles opérations.</p>
---	--

Comité de gouvernance et des mises en candidature

<p>Président du comité : R. Jeffrey Orr</p> <p>Membres : Marcel R. Coutu André Desmarais Paul Desmarais, jr Susan J. McArthur T. Timothy Ryan Brian E. Walsh</p>	<p>Le mandat principal du comité de gouvernance et des mises en candidature consiste à encadrer la démarche en matière de gouvernance de Lifeco, à recommander au conseil des politiques et des méthodes efficaces en matière de gouvernance, à évaluer l'efficacité du conseil et des comités du conseil ainsi que l'apport de chacun des administrateurs et à recommander au conseil des candidats à l'élection au conseil et à la nomination aux comités du conseil.</p>
--	---

Comité des ressources humaines

<p>Président du comité : Claude Généreux</p> <p>Membres : Heather E. Conway Marcel R. Coutu André Desmarais Gary A. Doer Susan J. McArthur R. Jeffrey Orr James P. O'Sullivan T. Timothy Ryan Brian E. Walsh</p>	<p>Le mandat principal du comité des ressources humaines consiste à aider le conseil à superviser les questions relatives à la rémunération, à la gestion des compétences et à la planification de la relève. Ce mandat comprend les responsabilités suivantes : approuver la politique de rémunération; examiner la structure des programmes de rémunération principaux; approuver les conditions de rémunération et, le cas échéant, les nouveaux régimes d'avantages sociaux ou d'avantages accessoires des cadres dirigeants de Lifeco; recommander au conseil les conditions de rémunération des administrateurs et du président et chef de la direction. En outre, le comité des ressources humaines a la responsabilité d'examiner les plans de relève du président et chef de la direction et des autres cadres dirigeants, d'examiner les programmes de gestion des compétences et des initiatives prises en la matière et d'examiner les aptitudes à la direction qui sont nécessaires pour permettre à Lifeco de progresser dans la réalisation de ses objectifs stratégiques. Le comité des ressources humaines est aussi responsable de l'examen des répercussions des risques qui pourraient découler des politiques et des pratiques de rémunération et des régimes de rémunération de Lifeco.</p>
--	---

Comité des placements

Présidente du comité : Paula B. Madoff
 Membres : Deborah J. Barrett
 Marcel R. Coutu
 Paul Desmarais, jr
 Claude Généreux
 Susan J. McArthur
 R. Jeffrey Orr
 James P. O’Sullivan
 Dhvani D. Shah
 Brian E. Walsh

Le mandat principal du comité des placements consiste à encadrer l’exécution de la stratégie globale et l’exercice des activités de Lifeco en matière de placement, y compris approuver la politique en matière de placement de Lifeco et s’assurer que Lifeco s’y conforme. Le mandat consiste aussi à examiner le programme de placement annuel de Lifeco et à surveiller le rendement et les résultats de Lifeco par rapport à ce programme et à surveiller les risques qui font leur apparition, les tendances qui se dessinent et les rendements qui sont obtenus sur le marché, y compris les questions environnementales, sociales et de gouvernance, les enjeux réglementaires et d’autres questions pertinentes à l’encadrement de la fonction de placement mondiale de Lifeco.

Comité de réassurance

Président du comité : Brian E. Walsh
 Membres : Jake P. Lawrence
 Paula B. Madoff
 Paul A. Mahon
 R. Jeffrey Orr
 Dhvani D. Shah

Le mandat principal du comité de réassurance consiste à donner des conseils à l’égard des opérations de réassurance de la Société, ainsi qu’à examiner et à approuver les recommandations de la direction au sujet des politiques applicables à la réassurance.

Comité des risques

Président du comité : T. Timothy Ryan
 Membres : Michael R. Amend
 Robin A. Bienfait
 Heather E. Conway
 André Desmarais
 Gary A. Doer
 Jake P. Lawrence
 Siim A. Vanaselja

Le mandat principal du comité de gestion des risques consiste à examiner et à recommander au conseil la politique de gestion des risques de l’entreprise (la « politique de gestion des risques ») et le cadre de propension au risque et à approuver le rapport d’évaluation de la solvabilité et des risques propres à l’entreprise et les autres politiques et les mécanismes de contrôle servant à repérer et à gérer les risques principaux auxquels Lifeco est exposée, y compris les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, et le risque lié aux changements climatiques. Le comité de gestion des risques s’assure aussi de la conformité à la politique de gestion des risques, au cadre de propension au risque et aux politiques et aux mécanismes de contrôle en matière de gestion des risques de Lifeco et en évalue l’efficacité, examine les risques qui pourraient découler des stratégies commerciales, des programmes d’immobilisations, des plans financiers et des nouvelles initiatives commerciales, recommande le code de conduite de Lifeco au conseil et surveille la conformité à ce code. Son mandat comprend aussi les responsabilités suivantes : recommander au conseil la nomination ou le congédiement du directeur des risques et du chef de la conformité, approuver le mandat de ceux-ci et évaluer leur rendement, ainsi qu’évaluer l’efficacité des fonctions d’encadrement de la gestion des risques et de la conformité et examiner et approuver leur structure organisationnelle et les ressources qui y sont affectées. Le comité des risques doit se réunir avec le comité d’audit et le chef de l’audit interne de Lifeco au moins une fois par année.

Le conseil et les comités du conseil de la Canada Vie ont des mandats similaires. Le comité des placements de la Canada Vie a aussi mis sur pied un sous-comité des placements en capitaux propres, dont le mandat principal consiste à examiner les titres de capitaux propres cotés en bourse que la Canada Vie détient dans ses fonds généraux afin de s’assurer que ces placements sont conformes à ses

politiques, normes, méthodes et lignes directrices en matière de placement.

Le conseil et les comités du conseil doivent avoir accès à tous les renseignements, à tous les documents et à tous les registres de Lifeco qu’ils jugent nécessaire ou souhaitable de consulter pour pouvoir remplir les fonctions et les responsabilités énoncées dans leurs chartes respectives.

Description des postes clés

Le conseil a approuvé les descriptions de poste écrites du président du conseil, du président de chacun des comités du conseil et des administrateurs. Le président du conseil et le président de chacun des comités du conseil sont chargés de s'assurer que le conseil ou le comité du conseil, selon le cas, est en mesure de bien remplir ses fonctions et ses responsabilités, de planifier et d'organiser les réunions du conseil ou du comité en question, de voir à ce que les fonctions qui ont été déléguées au comité soient remplies et fassent l'objet d'un compte rendu, au besoin, de faciliter l'interaction avec la direction et de retenir les services de conseillers externes, au besoin. La description du poste d'administrateur prévoit que chaque administrateur doit comprendre la vision, les objectifs stratégiques et l'appétence au risque de Lifeco; connaître les activités de Lifeco et les secteurs des services financiers dans lesquels il exerce ses activités; agir avec honnêteté et de bonne foi, au mieux des intérêts de Lifeco; agir selon les normes éthiques les plus élevées et avec intégrité dans toutes ses relations personnelles, d'affaires et professionnelles; se préparer soigneusement à chaque réunion du conseil et de ses comités en examinant les documents qui lui ont été fournis et en demandant au besoin des précisions ou des renseignements supplémentaires afin de prendre des décisions éclairées et d'exercer une surveillance efficace; assister régulièrement aux réunions du conseil et de ses comités et participer pleinement aux délibérations et aux décisions de manière objective et s'informer des questions importantes qui ont été abordées aux réunions auxquelles il n'a pas assisté; éviter que ses intérêts personnels contreviennent aux intérêts de Lifeco ou semblent contrevioler à ceux-ci et, le cas échéant, divulguer tout conflit rapidement; respecter la confidentialité; et respecter le code de conduite de Lifeco.

Le conseil a aussi approuvé la description de poste écrite du président et chef de la direction. Le président et chef de la direction est chargé de gérer le rendement stratégique et d'exploitation de Lifeco conformément aux politiques et aux objectifs fixés par le conseil, y compris d'élaborer et de soumettre à l'approbation du conseil les plans et initiatives stratégiques de Lifeco et des stratégies d'exploitation judicieuses qui en permettront la mise en œuvre, de gérer les activités courantes de Lifeco, d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques permettant de repérer et de gérer les risques inhérents aux activités de Lifeco, de créer un cadre d'exploitation axé sur le rendement, d'aider le conseil à planifier la relève et de représenter Lifeco auprès des principaux intéressés.

Mise en candidature et évaluation des administrateurs

Le comité de gouvernance et des mises en candidature est chargé de recommander au conseil des candidats qui

possèdent les qualités nécessaires pour s'acquitter des responsabilités rattachées à la fonction d'administrateur sur le plan des compétences, de l'expérience en affaires, en finances et en gestion des risques, des postes de direction qu'ils ont occupés ou occupent actuellement et de l'engagement. Le comité de gouvernance et des mises en candidature reconnaît que chaque administrateur fournit un apport différent au conseil et fait bénéficier celui-ci des forces qui sont les siennes dans son champ de compétence.

Chacun de nos administrateurs possède les compétences et l'expérience qui sont essentielles pour superviser l'exploitation de nos entreprises, y compris celles énumérées dans le tableau suivant :

Compétences et expérience essentielles	
Secteur financier	Expérience dans le secteur des services financiers ou en supervision d'opérations financières et en gestion de placements complexes, avec une connaissance particulière de l'industrie de l'assurance, de la gestion d'actifs ou des fonds communs de placement.
Gestion des risques	Connaissance et expérience de l'identification des principaux risques d'une organisation (y compris les risques importants, l'évaluation des risques, l'atténuation des risques et les contrôles internes, ainsi que l'établissement de rapports sur les risques) et de la supervision ou de la gestion d'un système de gestion des risques.
Planification stratégique	Expérience en élaboration, évaluation et mise en œuvre d'un plan stratégique, en orientation stratégique et en gestion de la croissance.
Durabilité / Responsabilité sociale de l'entreprise	Connaissance et expérience des pratiques et des initiatives en matière de responsabilité d'entreprise, y compris en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance, de diversité et d'inclusion et d'affaires communautaires.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature a recours à une grille de diversité et de compétences qui indique les qualifications, les compétences, l'expérience et les autres qualités que, de l'avis du conseil, l'ensemble des administrateurs devraient posséder. Les éléments de la grille sont examinés annuellement et au besoin complétés. Le comité de gouvernance et des mises en candidature utilise cette information pour évaluer la force et la diversité globales du conseil au moment du recrutement de nouveaux administrateurs. La grille est un résumé non exhaustif de notre diversité et de nos compétences et présente certaines des qualifications, des qualités et des compétences, ainsi que l'expérience requises pour assurer l'efficacité du conseil, qui reflètent les données démographiques des marchés sur lesquels nous exerçons nos activités, les talents disponibles ayant l'expertise requise et l'évolution de notre clientèle.

	Comptabilité/Audit	Gestion d'actifs	Marchés financiers	Climat	Relations gouvernementales/ Politique publique	Ressources humaines/Rémunération	Activités internationales	Marketing et communications	Réglementation/Gouvernance/ Questions juridiques	Ventes et distribution ou placement	Technologies/Technologies numériques/Cybersécurité
Administrateur											
Michael R. Amend						✓	✓	✓		✓	✓
Deborah J. Barrett	✓	✓		✓		✓			✓		
Robin A. Bienfait	✓	✓		✓		✓	✓			✓	✓
Heather E. Conway	✓				✓	✓		✓	✓	✓	✓
Marcel R. Coutu	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		
André Desmarais	✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓		
Paul Desmarais, jr		✓	✓		✓	✓	✓		✓		
Gary A. Doer	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Claude Généreux		✓	✓	✓	✓	✓	✓				
Jake P. Lawrence	✓		✓		✓		✓		✓		
Paula B. Madoff		✓	✓			✓	✓		✓	✓	✓
Paul A. Mahon		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Susan J. McArthur		✓	✓	✓	✓	✓			✓		
R. Jeffrey Orr		✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓	
James P. O'Sullivan		✓	✓			✓	✓	✓	✓		
T. Timothy Ryan	✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓		
Dhvani D. Shah		✓	✓				✓		✓		✓
Siim A. Vanaselja	✓		✓			✓	✓				
Brian E. Walsh		✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓	

Après avoir examiné les qualités des administrateurs en fonction et celles dont les candidats, s'ils sont élus, feraient bénéficier le conseil, et pris en considération la proportion idéale d'administrateurs qui sont indépendants de la direction et qui ne sont ni des dirigeants ni des employés des membres du groupe de Lifeco, le comité de gouvernance et des mises en candidature choisit les candidats possédant les qualités nécessaires et recommande au conseil les personnes qui seront mises en candidature à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature est chargé d'évaluer l'efficacité du conseil et de son président, des comités du conseil et de chacun des administrateurs.

En ce qui a trait à 2024, le conseil a effectué une évaluation interne de l'efficacité et de la performance du conseil. Les administrateurs ont rempli un questionnaire afin d'évaluer l'efficacité du conseil et de ses comités sur plusieurs aspects, notamment l'engagement, la culture, les responsabilités en

matière de surveillance, les compétences et l'expérience, ainsi que la gestion des réunions. Les administrateurs ont également été invités à faire part de leurs commentaires dans le cadre de discussions individuelles avec le secrétaire général. Les résultats de l'évaluation seront examinés par le conseil, qui déterminera les priorités et les mesures à prendre pour améliorer son efficacité.

Diversité au sein du conseil et de la direction principale

Lifeco a adopté une politique du conseil et de la direction principale sur la diversité (la « politique sur la diversité ») qui reconnaît l'importance de la diversité dans l'atteinte de nos objectifs commerciaux ainsi que les avantages de celle-ci pour notre entreprise et ses parties prenantes. La politique sur la diversité vient soutenir l'ambition de Lifeco de créer une entreprise inclusive qui sert bien ses actionnaires, ses clients et ses conseillers, et qui attire, perfectionne et fidélise un bassin de talents présentant une pluralité de points de vue.

Diversité du conseil

Le conseil a pour objectif de recommander les meilleurs candidats en vue de leur élection au conseil et il estime que pour bien remplir son mandat de gérance de Lifeco, il se doit de s'assurer de bénéficier de la diversité de champs de compétence, de types d'expérience et de points de vue que des membres provenant de milieux différents peuvent lui offrir.

Nous estimons qu'un conseil où règne la diversité peut prendre de meilleures décisions. Notre politique sur la diversité énonce la façon dont nous entendons faire de la diversité une réalité au sein du conseil, y compris les méthodes que nous utilisons pour évaluer les candidatures qui nous sont soumises. Conformément à cette politique, les membres du comité de gouvernance et des mises en candidature doivent suivre les règles suivantes avant de recommander des candidats :

- › considérer des candidatures qui se démarquent par l'expérience, les titres et diplômes, les compétences, les qualités personnelles, la culture générale et la connaissance de certains secteurs d'activité;
- › prendre en considération le critère de la diversité, entre autres critères pertinents, pour établir la composition et la dynamique optimales du conseil;
- › examiner la candidature de personnes provenant de milieux et proposant des points de vue différents en tenant compte de nos objectifs en matière de diversité;
- › s'assurer que les efforts nécessaires sont faits pour que des personnes diverses possédant les qualités requises, ce qui englobe tous les aspects de la diversité, y compris l'âge, le degré d'instruction, l'expérience, l'appartenance géographique, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, les handicaps et l'origine ethnique (groupes sous-représentés), dans la mesure où cela est raisonnablement possible, figurent sur la liste des personnes dont la candidature est envisagée.

La politique sur la diversité prévoit que le comité de gouvernance et des mises en candidature doit évaluer chaque année la pertinence du processus de mise en candidature en regard des objectifs de Lifeco en matière de diversité. Ce comité mesure l'efficacité de la politique sur la diversité en s'assurant que la diversité est prise en considération dans le cadre du processus de recrutement de nouveaux administrateurs. Le tableau qui suit démontre l'évolution du nombre de femmes au sein du conseil depuis 2019.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature se conforme à la politique sur la diversité lorsqu'il recrute de nouveaux administrateurs. En plus d'effectuer ses propres recherches, il a notamment retenu les services de conseillers indépendants qualifiés pour effectuer une recherche de candidats qui répondent aux critères de compétences et de diversité du conseil.

Le conseil reconnaît qu'une équipe d'administrateurs de haut calibre dont les origines diverses reflètent l'évolution démographique des marchés sur lesquels Lifeco exerce ses activités, la mesure dans laquelle il est possible de trouver des personnes qui possèdent les compétences qu'elle recherche sur les marchés où elle recrute et l'évolution de sa clientèle et de ses effectifs est le gage d'une meilleure gouvernance. Notre conseil a exprimé l'ambition de s'assurer de compter au moins 30 % de femmes, alors que nous continuons de nous efforcer d'atteindre la parité des genres afin de pouvoir bénéficier des avantages conférés par une plus grande diversité en son sein. Au 31 décembre 2024, notre conseil compte six femmes (32 %) et un membre de la communauté LGBTQ2+ (5 %), un membre d'une minorité visible (5 %), et aucune personne handicapée (0 %) ni aucun Autochtone (0 %). Si les candidats présentés sont élus à l'assemblée, notre conseil comptera six femmes (32 %), un membre de la communauté LGBTQ2+ (5 %), un membre d'une minorité visible (5 %), aucune personne handicapée (0 %) ni aucun Autochtone (0 %). L'un de nos administrateurs s'est identifié à la fois comme femme et comme membre de la communauté LGBTQ2+. De plus, l'un de nos administrateurs s'est identifié à la fois comme femme et comme membre d'une minorité visible.

Bien que nous poursuivions nos efforts en vue d'atteindre les objectifs en matière de diversité du conseil, la diversité au sein du conseil, qu'il s'agisse de représentation féminine ou d'ethnicité, pourrait fluctuer au fil du temps, car nous veillons constamment à ce que notre conseil se compose d'administrateurs de haut calibre dont les origines diverses reflètent l'évolution démographique des marchés sur lesquels nous exerçons nos activités, la mesure dans laquelle il est possible de trouver des personnes qui possèdent les compétences que nous recherchons sur les marchés où nous recrutons et l'évolution de notre clientèle et de nos effectifs.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (selon les candidatures à l'élection)
Représentation féminine au sein du conseil (en pourcentage)	23 %	27 %	32 %	28 %	32 %	32 %	32 %

Si les candidats proposés sont élus à l'assemblée, il y aura alors six femmes au sein de notre conseil, soit 32 % en 2025, comparativement à 23 % en 2019. Le comité de gouvernance et des mises en candidature continuera de surveiller l'efficacité de la politique sur la diversité et s'engage à tenir compte des critères de diversité au moment d'établir la composition idéale du conseil.

Diversité au sein de la direction principale

Nous sommes déterminés à choisir les meilleurs candidats afin de pourvoir les postes de la direction principale et estimons qu'il est important d'assurer que leur profil soit diversifié afin d'offrir l'éventail d'expérience, de perspectives et de savoir-faire nécessaires à la gestion efficace de Lifeco.

La politique sur la diversité énonce la façon dont Lifeco entend faire de la diversité une réalité au sein de sa direction principale. Dans le cadre de l'évaluation des candidats aux postes de direction, nous considérons les personnes suivantes :

- › les candidats qui se démarquent par l'expérience, les titres et diplômes, les compétences, les qualités personnelles, la culture générale et la connaissance de certains secteurs d'activité;
- › les candidats intéressés possédant les qualités nécessaires et provenant de milieux et proposent des points de vue différents conformément à nos objectifs en matière de diversité.

Nous cherchons à considérer un vaste bassin de candidats issus de milieux différents qui possèdent les qualités nécessaires, ce qui englobe tous les aspects de la diversité, y compris l'âge, le degré d'instruction, l'expérience, l'appartenance géographique, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, les handicaps et l'origine ethnique (groupes sous-représentés), dans la mesure où cela est raisonnablement possible. Nous pouvons retenir les services de consultants indépendants qui nous aideront à repérer des personnes ayant les qualités nécessaires pour occuper un poste de direction tout en tenant compte des objectifs de la politique sur la diversité.

Nous estimons que notre processus de recrutement de dirigeants devrait être fondé sur le mérite tout en tenant dûment compte des avantages de la diversité et des besoins de l'entreprise au moment pertinent. Nous continuerons à nous assurer de mettre en place des pratiques et de nous fixer des objectifs prioritaires en vue de promouvoir davantage la diversité au sein de la direction dans le cadre de nos programmes de perfectionnement, de planification de la relève et de recrutement.

Nous évaluons chaque année la pertinence du processus de nomination des membres de la direction principale et les progrès réalisés en regard des objectifs de la politique sur la diversité. Le comité des ressources humaines examine aussi les statistiques sur la diversité qui existe au sein de Lifeco et

les moyens qui lui permettraient de se doter d'un bassin de dirigeants talentueux issus de la diversité, au moins une fois par année dans le cadre de l'examen des plans de relève et des programmes de gestion des compétences des membres de la direction principale. Ces aspects sont pris en considération dans le cadre du processus de recrutement de dirigeants et de l'élaboration de programmes de perfectionnement à l'intention des employés les plus prometteurs.

Nous reconnaissons la valeur de la diversité au sein de la direction principale et le rôle essentiel qu'elle joue pour contribuer à la pluralité des points de vue et des idées. Alors que nous continuons de nous efforcer d'atteindre la parité des genres afin de pouvoir bénéficier des avantages conférés par une plus grande diversité, nous avons exprimé l'ambition de nous assurer que notre direction principale compte au moins 30 % de femmes. Le 31 décembre 2024, sans tenir compte de notre président indépendant, six femmes (46 %), un membre d'une minorité visible (8 %), un membre de la communauté LGBTQ2+ (8 %), et aucune personne handicapée (0 %) ni aucun Autochtone (0 %) occupaient un poste de haute direction au sein de Lifeco. En 2020, Catalyst et la section canadienne du 30 % Club ont reconnu Lifeco pour la proportion de femmes faisant partie de son équipe de direction principale, qui dépasse 30 %.

Gestion des compétences et planification de la relève

Chez Lifeco, nous sommes d'avis qu'investir dans nos employés talentueux est essentiel à notre réussite. Lifeco et ses filiales examinent et évaluent régulièrement leurs dirigeants au moyen d'un cadre exhaustif s'harmonisant sur les capacités requises pour mettre en œuvre nos stratégies d'affaires actuelles et futures. Notre planification de la relève comprend l'identification, le perfectionnement et la promotion de personnes talentueuses au sein de nos entreprises et le renforcement de la diversité des perspectives et des capacités par l'embauche externe, au besoin. Nos pratiques en matière de gestion des talents comprennent notamment les activités suivantes :

- › tenir à jour des listes de candidats divers à considérer pour combler des postes de direction;
- › intégrer des pratiques en matière de diversité, d'équité et d'inclusion dans nos processus mondiaux de planification des talents et de la relève, ce qui comprend l'examen des processus et la collecte de mesures de la diversité pour les postes de direction et du conseil;
- › surveiller activement nos programmes d'avancement des femmes, le nombre de femmes qui occupent des postes de haute direction et les dirigeantes qui se démarquent afin de nous doter d'un vaste bassin de femmes talentueuses;
- › investir dans nos meilleurs talents en offrant à tous les employés, y compris à des groupes sous-

représentés, un perfectionnement individuel ciblé et une expérience critique, ainsi qu'en offrant des programmes de perfectionnement de la direction d'entreprise progressifs qui stimulent les résultats d'entreprise et des équipes engagées et hautement productives.

Le comité des ressources humaines joue un rôle important, secondant le conseil dans l'exécution de ses fonctions de surveillance des processus de planification de la relève et de gestion des compétences. Chaque année, le comité des ressources humaines évalue s'il dispose d'un bassin suffisant et diversifié de candidats à la relève et dresse un plan d'action pour l'année à venir. Le comité des ressources humaines considère la diversité au sein de la direction, les stratégies de perfectionnement des dirigeants, les possibilités à offrir aux employés les plus prometteurs et les aptitudes au leadership qui sont nécessaires pour permettre à Lifeco d'atteindre ses objectifs commerciaux et d'obtenir des résultats solides à long terme.

Le processus de planification de la relève de Lifeco vise aussi à repérer et à évaluer des candidats susceptibles d'occuper le poste de chef de la direction et d'autres postes au sein de la direction principale, par intérim ou à titre permanent. Les candidats sont évalués selon divers critères, y compris l'expérience à titre de dirigeant, la connaissance du marché et des secteurs d'activité pertinents, le rendement dont ils ont fait preuve par le passé, leur potentiel et les progrès qu'ils ont accomplis par rapport aux programmes de perfectionnement. Le processus d'évaluation des compétences et de planification de la relève permet de créer des plans de gestion des compétences stratégiques qui sont liés étroitement à notre stratégie commerciale.

Durée de l'affectation au conseil

Le comité de gouvernance et des mises en candidature estime que, outre les facteurs qui sont décrits ci-dessus, l'élément de continuité en poste est essentiel à son bon fonctionnement. Par conséquent, le conseil n'a pas adopté de politique imposant une limite d'âge pour la durée du mandat ou la retraite des administrateurs, car il ne croit pas que ces limites sont dans l'intérêt de Lifeco. De telles limites, qui ne tiennent pas compte des particularités d'émetteurs qui, comme Lifeco, exercent leurs activités dans un milieu complexe et technique, ne sont pas dans l'intérêt de Lifeco. Il est vital, pour le conseil, de pouvoir compter sur des administrateurs de longue date afin de bien comprendre les différentes activités et les plans stratégiques à long terme de Lifeco et de faire un apport valable aux activités de Lifeco. Le comité de gouvernance et des mises en candidature examine chaque année la composition du conseil, y compris l'âge de chacun des administrateurs et son ancienneté au conseil. Le conseil s'efforce de concilier la nécessité de compter dans ses rangs des personnes chevronnées et la nécessité de se renouveler et de bénéficier de nouveaux points de vue.

Orientation et formation continue des administrateurs

Le comité de gouvernance et des mises en candidature est chargé de l'orientation et de la formation des nouveaux administrateurs. Le programme d'orientation a pour but d'aider les administrateurs à comprendre les activités de Lifeco (et de ses filiales en exploitation principales), le rôle du conseil et des comités du conseil ainsi que l'apport que l'on attend de chacun d'eux.

Tous les nouveaux administrateurs bénéficient d'une orientation complète conçue de manière à leur permettre de comprendre, entre autres choses, la structure, la culture et la stratégie de Lifeco, la nature et le fonctionnement de ses activités commerciales ainsi que le rôle du conseil et de ses comités. Les nouveaux administrateurs reçoivent des documents d'orientation qui comprennent les suivants :

- › la structure du conseil et de ses comités, y compris les chartes et les descriptions de poste;
- › le cadre juridique qui régit l'entreprise, y compris les règlements administratifs et les statuts de constitution;
- › la structure organisationnelle de la direction;
- › les plans stratégiques, commerciaux et financiers et les programmes d'immobilisations en cours;
- › les responsabilités des fonctions d'encadrement (actuariat, conformité, finances, audit interne et gestion des risques) et d'autres fonctions du siège social et de soutien (ressources humaines, contentieux et technologie);
- › les politiques approuvées par le conseil, y compris le code de conduite et la politique relative aux opérations d'initiés;
- › les documents d'information publiés, y compris le rapport annuel, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et la notice annuelle;
- › l'ordre du jour et les procès-verbaux des réunions du conseil et de ses comités tenues au cours des années précédentes.

Les nouveaux administrateurs rencontrent les responsables de toutes les unités d'exploitation et fonctions du siège social afin de se renseigner sur l'ensemble des activités Lifeco à l'échelle mondiale. On leur donne également l'occasion de rencontrer d'autres membres de la direction, le président du conseil et les présidents des comités du conseil.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature est aussi responsable de la formation et du perfectionnement continus des administrateurs. Le programme de perfectionnement continu est conçu de façon à permettre aux administrateurs de se tenir au courant des faits nouveaux au chapitre de la réglementation, des initiatives prises sur le plan commercial, des risques et de la gestion des risques, des

nouveaux produits et des autres questions importantes ayant une incidence sur l'exploitation de Lifeco.

Les administrateurs établissent leurs propres besoins en matière de formation continue en discutant avec les membres de la direction, du conseil et des comités du conseil. Ils peuvent aussi consulter les procès-verbaux des réunions des comités auxquels ils ne siègent pas. En outre, des soupers-conférences sont organisés parallèlement aux réunions régulières du conseil, donnant ainsi aux administrateurs une occasion supplémentaire de discuter des questions qui relèvent du conseil et de promouvoir la réalisation des objectifs en matière de gouvernance de Lifeco au moyen du renforcement des liens de travail entre les administrateurs et les membres de la direction principale. Les administrateurs assistent à des exposés sur les activités de Lifeco à divers moments au cours de l'exercice et à des séances de formation continue portant, par exemple, sur les sujets suivants :

- › les faits nouveaux au chapitre de la réglementation ainsi que les questions de gouvernance et les nouvelles tendances en la matière;
- › le cadre de propension au risque de Lifeco et la gestion des risques en question, les secteurs clés de l'entreprise, les normes internationales d'information financière, la gestion des immobilisations, les nouvelles mesures prises sur le plan de la technologie et la cybersécurité, les changements survenus sur les marchés des capitaux et dans la réglementation (y compris le Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie) et la réassurance.

Plus particulièrement, tout au long de 2024, les administrateurs ont participé à des présentations de formation continue qui comprenaient, entre autres, des mises à jour et des présentations sur les priorités de Lifeco et de ses filiales, les règles fiscales, l'immobilier et les prêts hypothécaires commerciaux, l'intelligence artificielle, la reprise après sinistre et les risques liés à la cybersécurité.

Les administrateurs reçoivent une trousse de renseignements complète avant chaque réunion du conseil d'administration et de ses comités. Lifeco a mis sur pied un portail électronique sécuritaire à l'intention des administrateurs, qui peuvent y trouver un vaste centre de ressources. Ce centre de ressources comprend des documents d'orientation et de perfectionnement continu à l'intention des administrateurs, y compris des documents relatifs à la gouvernance, les procès-verbaux des réunions du conseil et de ses comités, les chartes du conseil et de ses comités et les descriptions de poste, des aperçus des unités d'exploitation principales et les politiques approuvées par le conseil.

Tous nos administrateurs sont membres de la National Association of Corporate Directors, qui offre des programmes de formation continue au moyen de publications, de séminaires et de congrès. En outre, les administrateurs bénéficient de recommandations de lecture et on les incite à

tirer parti des ressources de formation internes et externes, y compris assister à des congrès et à des séminaires portant sur des sujets d'intérêt pertinents, aux frais de Lifeco.

Durabilité et retombées sociales

Notre principal objectif d'entreprise est de fournir à nos clients ainsi qu'aux consommateurs des solutions qui leur permettront de répondre à leurs besoins en matière de sécurité financière et de tenir les promesses que nous leur avons faites. Nous croyons en des pratiques commerciales durables qui soutiennent cet objectif et favorisent la création de valeur à long terme pour le bénéfice de nos clients, de nos titulaires de polices, de nos actionnaires et de nos autres parties prenantes. Ces pratiques incluent nos efforts visant à réaliser des progrès significatifs au sein de nos collectivités et venant soutenir la croissance à long terme et la création de valeur pour toutes nos parties prenantes, tout en renforçant les collectivités où vivent celles-ci et où nous exerçons nos activités. Nos pratiques commerciales durables comprennent la prise en compte et l'équilibrage de facteurs et de risques pouvant avoir une incidence significative sur la valeur de nos placements à long terme.

Un élément clé de notre stratégie est le partenariat. Nous croyons qu'en travaillant de concert avec les parties prenantes internes et externes, nous pouvons prendre des mesures visant à favoriser une économie plus résiliente et soutenir une croissance inclusive au sein de nos collectivités. Afin de concrétiser ces efforts, Great-West Lifeco a constitué une équipe dédiée à la durabilité et aux retombées sociales. Dans le but d'améliorer la performance en matière de durabilité dans l'ensemble de Lifeco, cette équipe travaille de concert avec chacune de nos sociétés en exploitation à l'élaboration de stratégies en matière de durabilité et de retombées sociales, en plus de collaborer avec des experts sectoriels et des partenaires communautaires afin d'avoir une incidence marquante.

Le conseil est ultimement responsable de la surveillance de notre stratégie d'entreprise en matière de durabilité et de la mise en œuvre de cette stratégie par la direction et, par l'intermédiaire des comités du conseil, de l'examen des incidences, des risques, des initiatives et des rapports liés à la durabilité. Le comité de gestion des risques surveille les risques stratégiques de Lifeco, y compris les risques liés à la durabilité et aux changements climatiques, et informe le conseil des résultats de la surveillance de ces risques. Le comité des placements surveille les risques émergents, les tendances du marché et le rendement, y compris les questions liées à la durabilité, ainsi que leur incidence éventuelle sur Lifeco. Le comité d'audit supervise toutes les informations financières présentées dans les états financiers et le rapport de gestion, y compris celles qui ont trait à la durabilité.

En 2023, Lifeco a publié un rapport intitulé Faire progresser la croissance inclusive, qui porte sur ses efforts en matière d'impact, d'inclusion et de citoyenneté. Ce rapport comprend

également les objectifs intermédiaires en matière de carboneutralité pour les activités d'exploitation et d'investissement^[1].

Chaque année, la Canada Vie publie une Déclaration sur les responsabilités envers la collectivité qui décrit certaines des façons dont la Canada Vie exerce une influence positive dans le monde. La Déclaration sur les responsabilités envers la collectivité peut être consultée à l'adresse www.canadalife.com/fr/a-propos-de-nous/collectivite-et-responsabilite-sociale.html.

Comité des ressources humaines

Responsabilités du comité

Le comité des ressources humaines aide le conseil à s'acquitter de ses fonctions d'encadrement en ce qui a trait à la rémunération, à la gestion des compétences et à la planification de la relève. Ses responsabilités sont les suivantes :

- › approuver (ou, dans le cas du président et chef de la direction, recommander à l'approbation du conseil) la rémunération des cadres de Lifeco;
- › recommander à l'approbation du conseil les conditions de rémunération des administrateurs, du président du conseil, des présidents des comités du conseil et des membres des comités du conseil;
- › examiner les politiques principales en matière de ressources humaines qui s'appliquent aux employés et, s'il le juge approprié, approuver ces politiques;

- › recommander à l'approbation du conseil la structure des régimes de rémunération incitatifs principaux, y compris les régimes à base d'actions, les régimes de retraite complémentaires et les autres régimes de rémunération des employés, selon ce qu'il juge approprié;
- › examiner les répercussions des risques qui pourraient découler des politiques et des pratiques de rémunération et des régimes de rémunération de Lifeco;
- › examiner les plans de relève du président et chef de la direction et des autres cadres;
- › examiner les programmes de gestion des compétences et les initiatives prises en la matière et examiner les aptitudes à la direction qui sont nécessaires pour permettre à Lifeco d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Les conseils de la Canada Vie et d'Empower ont également mis sur pied des comités des ressources humaines dont le mandat est similaire. Les rubriques « Rémunération des administrateurs » et « Rémunération des cadres » donnent de plus amples renseignements au sujet des principes qui sous-tendent la politique de rémunération des cadres et des administrateurs de Lifeco.

^[1] Pour de plus amples renseignements et des mises en garde importantes concernant ces objectifs, veuillez consulter la rubrique intitulée « Faire progresser la croissance inclusive », qui peut être consultée à l'adresse <https://www.greatwestlifeco.com/fr/qui-sommes-nous/responsabilite-sociale-dentreprise.html>.

Indépendance des membres du comité

Le tableau suivant indique si les membres du comité des ressources humaines sont indépendants de la direction au sens des lignes directrices des ACVM et le motif de la non-indépendance, le cas échéant.

Membre du comité	Indépendant de la direction	Motif de la non-indépendance		
		Indépendant	Non indépendant	au sens des lignes directrices des ACVM
Claude Généreux (président du comité)	✓		✓	Cadre dirigeant de Power
Heather E. Conway	✓	✓		
Marcel R. Coutu	✓	✓		
André Desmarais	✓		✓	Une personne dont un membre de la famille immédiate est membre de la haute direction de Power
Gary A. Doer	✓	✓		
Susan J. McArthur	✓	✓		
R. Jeffrey Orr	✓		✓	Cadre dirigeant de Power et de la Financière Power
James P. O'Sullivan	✓		✓	Cadre dirigeant d'IGM
T. Timothy Ryan	✓	✓		
Brian E. Walsh	✓	✓		
Total	10	6	4	

Expérience des membres du comité

Les membres du comité des ressources humaines ont une vaste expérience dans le secteur des services financiers à l'échelle de la haute direction. Ils ont de l'expérience dans la gestion financière de grandes sociétés par actions et connaissent les structures et processus de rémunération. Le fait qu'ils soient indépendants de la direction garantit l'objectivité du processus d'établissement de la rémunération des cadres. En plus de leurs antécédents professionnels dans le milieu des affaires et de leur expérience à titre de dirigeants (voir les antécédents professionnels présentés à la rubrique « Élection des administrateurs »), tous les membres du comité des ressources humaines siègent depuis longtemps à des comités des ressources humaines ou à des comités similaires.

Le texte qui suit présente sommairement l'expérience pertinente de chaque membre de notre comité des ressources humaines. Tous les membres de ce comité ont de l'expérience dans la conception, la mise en œuvre ou l'encadrement de programmes de rémunération au sein du secteur des services financiers ou d'autres secteurs. Le comité s'appuie sur cette expérience pour prendre les décisions requises sur le caractère adéquat des politiques et des pratiques de rémunération de Lifeco.

M. Claude Généreux est vice-président exécutif de Power Corporation et il préside le comité des ressources humaines

de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2016, celui d'Empower depuis juillet 2016 et celui d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. depuis mai 2016. Il est membre du comité des mises en candidature, de la rémunération et de la gouvernance du Groupe Bruxelles Lambert depuis septembre 2021. Avant de se joindre à Power Corporation, il a travaillé pendant 28 ans chez McKinsey, où il a occupé divers postes de direction, y compris à titre d'associé principal siégeant aux comités mondiaux responsables de l'élection et de l'évaluation des associés. Il a dirigé le processus de recrutement de candidats titulaires de diplômes d'études supérieures à l'échelle mondiale pendant plus de cinq ans et il a contribué à la mise sur pied, en partenariat avec l'INSEAD, d'un programme mondial simplifié de maîtrise en administration des affaires à l'intention de tous les employés ne détenant pas un tel diplôme. Il a siégé au comité des ressources humaines de Putnam Investments et de l'Université McGill.

M^{me} Heather E. Conway est présidente du conseil de la Banque Amex du Canada depuis mai 2022. Elle est également présidente du comité des ressources humaines du conseil de la Banque Amex du Canada. Elle a été coprésidente et directrice générale du Festival international du film documentaire canadien Hot Docs de novembre 2021 à mai 2022. Elle a été vice-présidente principale, Services anglais de la Société CBC/Radio-Canada, le radiodiffuseur et télédiffuseur

public national du Canada, de décembre 2013 à décembre 2018. Auparavant, elle a été chef de la direction des affaires du Musée des beaux-arts de l'Ontario chargée de la supervision directe des ressources humaines, et chef de la direction d'Edelman relations publiques mondiales Canada inc. M^{me} Conway a été vice-présidente directrice d'Alliance Atlantis de 2001 à 2007 et, auparavant, vice-présidente à la direction du Groupe Financier Banque TD de 1995 à 2001. Elle est membre du conseil et du comité des ressources humaines de la Canada Vie. Auparavant, elle a siégé au conseil d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. de 2010 à 2013. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie de l'Université Queen's et d'une maîtrise ès arts en relations industrielles de l'Université de Warwick, au Royaume-Uni.

M. Marcel R. Coutu est l'ancien président du conseil de Syncrude Canada Ltd. et l'ancien président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited. À ce titre, il a contribué à la conception des programmes incitatifs à long terme et siégé au comité de la rémunération de celles-ci pendant de nombreuses années. Il est membre du comité des ressources humaines de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2009, de celui de Power Corporation depuis mai 2012 et de celui d'Empower, d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. depuis mai 2014. Il a auparavant siégé au comité de gouvernance, de mise en candidature et de rémunération de Brookfield Asset Management Ltd., au comité des ressources humaines de Putnam Investments, au comité des ressources humaines et de la rémunération d'Enbridge Inc. et au comité de retraite du conseil de Calgary Exhibition and Stampede.

M. André Desmarais est président délégué du conseil de Power Corporation et de la Financière Power. Il a été co-président exécutif du conseil de la Financière Power jusqu'en 2020. M. Desmarais siège au comité des ressources humaines de Lifeco, de la Canada Vie et d'Empower depuis mai 2003. Il siège au comité des ressources humaines d'IGM et à celui de Mackenzie Inc. depuis que ceux-ci ont été mis sur pied en avril 2003 et à celui d'IG Gestion de patrimoine depuis que celui-ci a été mis sur pied en avril 2004. Il a siégé au comité des ressources humaines de Putnam Investments. Il compte plus de 35 ans d'expérience dans le secteur des services financiers. Depuis qu'il s'est joint à Power Corporation en 1983, il a occupé un certain nombre de postes de haute direction au sein du groupe de sociétés de Power Corporation et siégé à bon nombre de conseils d'administration.

M. Gary A. Doer est conseiller en affaires principal chez Dentons Canada S.E.N.C.R.L., cabinet d'avocats mondial, depuis août 2016. Il a été ambassadeur du Canada aux États-Unis d'octobre 2009 à janvier 2016. Il a été premier ministre du Manitoba de 1999 à 2009 et a occupé plusieurs postes au sein de l'Assemblée législative du Manitoba de 1986 à 2009. En 2005, pendant qu'il était premier ministre, il a été cité parmi les 20 champions internationaux de la lutte contre les changements climatiques par le magazine *Business Week*. M. Doer siège au conseil de la Canada Vie et d'Empower. Il

siège également au conseil de Power Corporation, de la Financière Power, d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. ainsi qu'à celui d'Air Canada. M. Doer est membre du comité des ressources humaines de la Canada Vie. Il est membre du comité consultatif du Conseil des affaires canadiennes-américaines et siège au conseil de The Climate Group Inc. En 2017, M. Doer s'est joint à la Commission trilatérale en tant que membre du North American Group. Il est co-président bénévole du Centre Wilson du Canada Institute, association non partisane qui suit les politiques d'intérêt public, plus particulièrement les relations entre le Canada et les États-Unis.

M^{me} Susan J. McArthur compte plus de 30 ans d'expérience en investissement en capital de risque et en services bancaires aux entreprises. Elle a été associée directrice de GreenSoil Investments. Elle siège au comité des ressources humaines de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2016 et à celui d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. depuis novembre 2017. M^{me} McArthur était auparavant présidente du Comité consultatif de la transférabilité des avantages sociaux, un comité nommé par le gouvernement de l'Ontario pour proposer une stratégie de conception des avantages transférables. En outre, elle a récemment présidé le Comité consultatif ontarien de la relance du marché du travail, dont le mandat est axé sur l'avenir du travail en Ontario après la pandémie de COVID-19. Auparavant, elle a siégé aux comités des ressources humaines et de gouvernance d'un certain nombre de sociétés ouvertes, dont la Financière Power, Chemtrade Logistics Income Fund, KP Tissue Inc. et First Capital Realty Inc. M^{me} McArthur a également travaillé une année à titre de professionnelle en recrutement dans le domaine des services financiers et suivi le programme de l'Institut des administrateurs de sociétés offert par l'École de gestion Rotman de l'Université de Toronto.

M. R. Jeffrey Orr est président et chef de la direction de Power Corporation et de la Financière Power, et il siège au comité des ressources humaines d'Empower depuis juin 2005 et à celui de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2006. Il siège au comité des ressources humaines d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. depuis août 2005 et en a été président d'août 2005 à mai 2016. Il a présidé le comité des ressources humaines de Lifeco et de la Canada Vie de mai 2008 à mai 2016 et celui d'Empower de juillet 2008 à juillet 2016. Auparavant, il a été membre du comité des ressources humaines de Putnam Investments de janvier 2008 à janvier 2024, président de ce comité de janvier 2008 à juin 2016 et membre du comité de rémunération d'Investment Planning Counsel Inc. de juillet 2005 à mai 2011. Chez BMO Nesbitt Burns Inc. et à la Banque de Montréal (de 1981 à 2001), il a acquis une vaste expérience en matière de conception, de mise en œuvre et de surveillance de l'administration de divers régimes et programmes de rémunération. Il compte plus de 40 ans d'expérience dans le secteur des services financiers où il a occupé un certain nombre de postes de direction, dont les postes qu'il occupe

actuellement chez Power Corporation et la Financière Power et ses postes antérieurs à titre de président et chef de la direction d'IGM, de président du conseil et de chef de la direction de BMO Nesbitt Burns Inc. et de vice-président du conseil du Groupe des services bancaires d'investissement de la Banque de Montréal, en plus d'autres postes de direction au sein de BMO Nesbitt Burns Inc. ou de ses sociétés devancières de 1985 à 1999.

M. James O'Sullivan est président et chef de la direction d'IGM depuis septembre 2020. Auparavant, il a connu une carrière de 29 ans à la Banque de Nouvelle-Écosse, où il a occupé des postes de direction dans les secteurs des services bancaires d'investissement, des fusions et acquisitions, des services bancaires aux particuliers et aux entreprises et de l'assurance de la société. M. O'Sullivan siège actuellement au conseil de la Canada Vie, d'Empower, d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine, de Mackenzie Inc., de Wealthsimple Financial Corp., de Northleaf Capital Group Ltd. et de Rockefeller Capital Management General Partner L.L.C. Il est membre du comité des ressources humaines de Lifeco, de la Canada Vie et d'Empower depuis 2024. M. O'Sullivan est titulaire d'un Juris Doctor et d'une maîtrise en administration des affaires de la Osgoode Hall Law School et de la Schulich School of Business de l'Université York, ainsi que d'un baccalauréat spécialisé en mathématiques de l'Université York.

M. T. Timothy Ryan siège au comité des ressources humaines de Lifeco, de la Canada Vie et d'Empower depuis mai 2014. Il a siégé au comité des ressources humaines de Lifeco et de la Canada Vie de mai 2011 à mai 2013 et au comité des ressources humaines de Putnam Investments de mai 2009 à avril 2013, puis de nouveau de mai 2014 à janvier 2024. Il siège aux comités de rémunération de Santander Holdings US, Santander Bank NA et Banco Santander International depuis août 2013. Il a siégé au comité de rémunération de Lloyds Banking Group plc de 2010 à 2013 et au comité de rémunération de la filiale de courtage de J.P. Morgan de 1993 à 2008. M. Ryan a occupé le poste de Solicitor of Labor au sein du US Department of Labor entre 1980 et 1983.

M. Brian E. Walsh, administrateur de sociétés, est directeur et conseiller principal de Titan Advisors, LLC. Il siège au comité des ressources humaines d'Empower depuis mai 2003 et à celui de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2009. Il a siégé au comité des ressources humaines de Putnam Investments de janvier 2008 à janvier 2024. À titre de membre du comité de direction et de cochef des Services bancaires d'investissement internationaux de Bankers Trust de 1992 à 1995, il a siégé au comité de rémunération de celle-ci. Au moment de la fondation de Saguenay Capital, LLC vers la fin de 2001, il a mis sur pied le comité de rémunération, qu'il a présidé.

Planification stratégique

Le conseil approuve et encadre le plan d'affaires et la stratégie commerciale à court et à long terme ainsi que les initiatives

stratégiques importantes de Lifeco. Le conseil, de concert avec la direction, tient une séance stratégique annuelle qui s'étend sur plusieurs jours, traitant de la stratégie de Lifeco, y compris les plans stratégiques des divers secteurs de l'entreprise de celle-ci (Canada, États-Unis, Europe et Solutions de gestion du capital et des risques). Le conseil donne son avis sur le plan stratégique, l'approuve et reçoit des mises à jour de la direction tout au long de l'année sur les progrès réalisés par chaque secteur d'exploitation dans la mise en œuvre des stratégies. Le conseil discute régulièrement des questions, des possibilités et des défis stratégiques clés, examine les progrès réalisés dans l'exécution des stratégies et donne des directives quant aux priorités à privilégier. La politique de gestion des risques et le cadre de propension au risque font partie intégrante des plans stratégiques de Lifeco et orientent l'élaboration de stratégies dans le cadre de la séance de planification stratégique annuelle. Les observations et le point de vue du conseil sont intégrés au plan stratégique de Lifeco, dont le conseil examine et approuve la version mise à jour chaque année.

Conduite conforme à l'éthique

Le conseil a adopté le code de conduite (le « code de conduite ») qui régit la conduite des administrateurs, des dirigeants et des employés de Lifeco. Le conseil surveille l'application du code de conduite par l'intermédiaire du chef de la conformité de Lifeco qui a la responsabilité de s'assurer que chacun s'y conforme et de faire état de la situation qui existe au sein de l'entreprise sur le plan de l'éthique au comité de gestion des risques. Les dirigeants et les employés sont encouragés à signaler les violations du code de conduite dont ils sont au courant ou qu'ils soupçonnent et les administrateurs doivent les signaler au conseiller juridique principal de Lifeco ou au président du conseil. Le chef de la conformité fait état des violations signalées ou des résultats de toutes les enquêtes au comité de gestion des risques.

Tous les administrateurs, les dirigeants et les employés doivent confirmer chaque année qu'ils ont lu et compris le code de conduite, qu'ils s'y conforment et qu'ils continueront de s'y conformer. Conformément au code de conduite, tous les employés doivent faire état de tout conflit d'intérêts ou de tout conflit d'intérêts éventuel au responsable de la conformité de leur bureau ou au chef de la conformité et les administrateurs doivent en faire état au conseiller juridique principal de Lifeco ou au président du conseil.

Aucune déclaration de changement important n'a été déposée relativement à la conduite d'un administrateur ou d'un haut dirigeant qui aurait constitué une dérogation au code de conduite.

Afin de veiller à ce que les administrateurs exercent un jugement indépendant lorsqu'ils examinent les opérations et les conventions à l'égard desquelles un administrateur ou un haut dirigeant a un intérêt important, l'administrateur ou le

haut dirigeant qui est en conflit d'intérêts doit en faire état et s'abstenir de voter à ce sujet.

On peut consulter le code de conduite sur le site Web de Lifeco à l'adresse greatwestlifeco.com ou à l'adresse sedarplus.com ou en obtenir un exemplaire en communiquant avec le secrétaire général de Lifeco.

Lifeco a aussi adopté une politique de lutte contre la corruption, une politique de lutte contre le blanchiment de fonds, une politique relative à la lutte contre le financement du terrorisme (et sanctions connexes) et une politique sur les opérations et les déclarations d'initiés.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

On peut obtenir des renseignements supplémentaires sur Lifeco sur son site Web à l'adresse greatwestlifeco.com ou à l'adresse sedarplus.com.

Des renseignements financiers sont donnés dans nos états financiers comparatifs et notre rapport de gestion du dernier exercice clos. Les actionnaires peuvent obtenir un exemplaire imprimé de ces documents sans frais en écrivant au secrétaire général, comme suit :

Secrétaire général
Great-West Lifeco Inc.
100, rue Osborne Nord
Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3

Nous nous réservons le droit d'exiger des frais raisonnables de quiconque demande ces documents sans être l'un des actionnaires de Lifeco.

Les renseignements sur le comité d'audit exigés par l'article 5.2 du Règlement 52-110 sont présentés à la rubrique « Renseignements sur le comité d'audit » de notre notice annuelle de 2024, qu'on peut consulter sur notre site Web à greatwestlifeco.com ou à sedarplus.com.

COMMUNICATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Nous accueillons favorablement les interactions avec les actionnaires et estimons que le fait d'être à l'écoute de nos parties intéressées constitue un aspect important de notre rôle d'entreprise responsable. Nous avons recours à divers moyens pour communiquer avec nos actionnaires, y compris notre rapport annuel, nos rapports trimestriels, notre notice annuelle, notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction, nos communiqués de presse et notre site Web.

Nous communiquons également directement avec les actionnaires de façon régulière dans le cadre d'interactions continues et par des moyens de communication plus formels, comme l'assemblée annuelle, les conférences téléphoniques sur les résultats financiers trimestriels, les présentations de la direction et les journées destinées aux investisseurs. Nous

prenons aussi connaissance des points de vue des actionnaires institutionnels et des épargnants dans le cadre de rencontres individuelles, de rencontres de groupe, par la poste ou par téléphone.

Les actionnaires, les employés et les autres parties intéressées peuvent communiquer directement avec le conseil en assistant à l'assemblée et aussi en écrivant au président du conseil, comme suit :

Président du conseil d'administration
Great-West Lifeco Inc.
100, rue Osborne Nord
Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3

Courriel : board.directors@canadalife.com

PROPOSITIONS

Les propositions d'actionnaires doivent être reçues entre le 9 décembre 2025 et le 6 février 2026 à 17 h (heure de l'Est) pour que Lifeco étudie la possibilité d'en tenir compte dans la circulaire relative à son assemblée annuelle de 2026. Nous

demandons aux actionnaires de soumettre leurs propositions par écrit, comme suit :

Secrétaire général
Great-West Lifeco Inc.
100, rue Osborne Nord
Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3

Courriel : corporate.secretary@canadalife.com

APPROBATION DE LA CIRCULAIRE

Le conseil a approuvé la teneur de la présente circulaire et en a autorisé l'envoi.

Le 13 mars 2025



Gordon M. Peters,
Vice-président, chef du contentieux adjoint
et secrétaire général

ANNEXE A

GREAT-WEST LIFECO INC.

PROPOSITION D'ACTIONNAIRES

En vertu des lois applicables, la Société est tenue de joindre la proposition suivante ainsi que la déclaration de soutien connexe à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction. La Société n'a et n'assume aucune responsabilité à l'égard du contenu de la proposition et de la déclaration de soutien connexe, y compris les opinions exprimées ou l'exactitude des déclarations qui y sont contenues.

Investors for Paris Compliance, située au 185-911 Yates St., Suite 561, Victoria (Colombie-Britannique) V8V 4Y9, a soumis la proposition d'actionnaires suivante au nom de Salal Foundation pour examen à l'assemblée.

PROPOSITION D'ACTIONNAIRES

Résolu : Les actionnaires demandent à Great-West Lifeco de présenter la façon dont elle atteindra sa cible de carboneutralité au moyen d'éléments précis de son plan de transition.

DÉCLARATION DE SOUTIEN

En 2021, Great-West Lifeco (« Lifeco ») s'est engagée à atteindre la carboneutralité relativement à son fonds général d'ici 2050, ce qui représente un montant de 250 G\$ en primes d'assurance qu'elle a investi en 2023 afin de couvrir ses obligations futures. Elle a ensuite fixé un objectif de réduction des émissions financées pour 2030 et amélioré son processus de présentation d'information sur les émissions financées.

Lifeco est également exposée aux risques climatiques par l'entremise de l'actif géré global qu'elle investit pour des tiers; toutefois, son fonds général constitue un point de départ logique pour sa transition vers la carboneutralité.

Dans sa dernière présentation d'information relative au CDP, Lifeco révèle qu'une tranche de 25 G\$, soit plus de 10 %, de son fonds général, est investie dans les combustibles fossiles^[1]. En plus des risques liés à la transition, ces placements représentent également un risque supplémentaire pour les activités principales de Lifeco. La Geneva Association, un groupe de réflexion sur le secteur de l'assurance, reconnaît que les combustibles fossiles jouent chaque année un rôle dans des millions de décès attribuables à la pollution atmosphérique, et que « les changements climatiques auront un impact énorme sur la santé humaine en provoquant des décès directs attribuables à des événements météorologiques extrêmes et en ayant une incidence défavorable sur la morbidité^[2]. »

Lifeco déclare également avoir investi un montant de 6,5 G\$ dans l'énergie renouvelable, soit moins de 3 % de son actif investi^[3]. Afin de respecter la carboneutralité, Bloomberg NEF recommande un ratio énergie propre / énergie fossile de 4 pour 1^[4], et à l'heure actuelle, le fonds général de Lifeco représente presque l'inverse.

À ce jour, les informations fournies par Lifeco laissent les actionnaires dans l'ignorance quant aux mesures à court terme concrètes qu'elle prendra pour atteindre son objectif de carboneutralité, ce qui constitue un élément essentiel d'un plan de transition crédible^[5]. Voici quelques exemples de pratiques exemplaires au sein du secteur :

- Fixer des objectifs d'investissement dans des solutions climatiques, comme l'a fait Allianz^[6].

¹ P.286 du document accessible au lien <https://www.greatwestlifeco.com/content/dam/gwlco/documents/reports/2024/great-west-lifeco-cdp-climate-change-questionnaire-2024.pdf>

² P.9 du document accessible au lien https://www.genevaassociation.org/sites/default/files/2024-02/cch-report_web-270224.pdf

³ P.53 du document accessible au lien <https://www.greatwestlifeco.com/content/dam/gwlco/documents/reports/2024/great-west-lifeco-cdp-climate-change-questionnaire-2024.pdf>

⁴ <https://about.bnef.com/blog/the-magic-number-is-4-to-1-as-banks-warm-to-clean-energy-finance-ratio/>

⁵ P.28-25 du document Asset Owner Guidance de la Transition Plan Taskforce, IFRS (2024).

⁶ https://www.allianz.com/content/dam/onemarketing/azcom/Allianz_com/sustainability/documents/Allianz_Inaugural-Net-Zero-Transition-Plan.pdf

- Adopter des stratégies d'engagement progressives avec des sociétés de portefeuille à forte intensité d'émissions de carbone, comme Group Generali, qui précisent les attentes relatives aux stratégies de transition pour les sociétés de portefeuille ainsi que des tactiques de pression, notamment des désinvestissements stratégiques dans le cas où l'engagement s'avère infructueux⁷.
- Établir des politiques d'investissement dans les combustibles fossiles, comme celles mises en œuvre par Manuvie dans son fonds général pour le charbon thermique⁸, par AXA pour l'ensemble de ses placements liés au charbon et aux sables bitumineux⁹ et par Group Generali pour ses nouveaux placements dans des sociétés pétrolières et gazières n'ayant pas de plan de transition¹⁰.
- Mener des activités de lobbying auprès des gouvernements afin de les inciter à mettre en œuvre des politiques de transition agissant sur l'environnement économique dans son ensemble, comme Aviva s'est engagée à le faire¹¹.

Les actionnaires craignent également que des lacunes en matière de communication de l'information relative au plan de transition de Lifeco puissent représenter un risque lié à la conformité à l'égard des lignes directrices du BSIF en matière de gestion des risques climatiques¹².

DÉCLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

À Lifeco, nous avons élaboré une valeur actionnariale à long terme en ayant à l'esprit les générations futures. Qu'il s'agisse de fournir des conseils et des solutions pour répondre aux besoins de nos clients, d'investir pour obtenir des rendements durables, d'améliorer la qualité du service et de veiller à l'incidence positive de nos activités, ou d'élargir les diverses perspectives qui façonnent notre compagnie pour l'avenir, la création d'une valeur tangible et pérenne est au premier plan de notre entreprise.

C'est en tant qu'investisseur et fiduciaire que Lifeco aborde l'enjeu de la durabilité. Nous avons toujours conscience de notre principale finalité d'entreprise, qui est de proposer aux clients des solutions pour répondre à leurs besoins de sécurité financière. Nous croyons en des pratiques commerciales à l'origine d'une valeur à long terme pour nos clients, nos titulaires de police, nos actionnaires et nos autres parties prenantes. Mentionnons à ce chapitre la gestion des risques climatiques et la prise en compte d'importants facteurs de durabilité pertinents pour le rendement financier à long terme dans notre analyse des placements et notre processus décisionnel.

Nous sommes préoccupés par les effets des changements climatiques. En tant que compagnie, nous avons pour ambition d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050, et nous avons des ambitions intérimaires communes pour 2030, notamment :

- une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre provenant de nos activités¹³; et
- une réduction de 37 % de l'empreinte de carbone de nos placements admissibles^{13, 14}.

Nous fournissons dans nos documents publics des renseignements détaillés sur la façon dont nous gérons le risque climatique, notamment par la soumission d'un rapport annuel au CDP (anciennement le Carbon Disclosure Project), la mise à jour du rapport Notre parcours pour faire progresser la croissance inclusive de Great-West Lifeco, l'Aperçu sur la durabilité pour les activités à l'échelle de la compagnie ainsi que notre Rapport de gestion, déposé récemment pour le quatrième trimestre de 2024.

Les stratégies de placement de Lifeco comprennent actuellement des mesures permettant d'évaluer et de gérer le risque climatique dans nos placements du compte général. Nous poursuivons le développement de ces stratégies afin de mesurer l'incidence des mesures que nous prenons à l'égard des placements sur l'empreinte de carbone de nos actifs admissibles au fil du temps.

⁷ P.4-5 du document accessible au lien

https://www.allianz.com/content/dam/onemarketing/azcom/Allianz_com/sustainability/documents/Allianz_Inaugural-Net-Zero-Transition-Plan.pdf.

⁸ https://www.manulife.com/content/dam/corporate/global/en/documents/pas/MFC_2023_CAIPR_FR.pdf

⁹ <https://www.axa.com/fr/engagements/axa-et-changement-climatique>

¹⁰ Generali Group, Climate Change Strategy, Technical Note (oct. 2024), p 4.

¹¹ <https://www.aviva.com/sustainability/taking-climate-action/sustainable-finance/>

¹² <https://www.osfi-bsif.gc.ca/fr/consignes/repertoire-consignes/gestion-risques-climatiques>

¹³ Mesurée par rapport à l'année de référence 2019. Consultez également la Mise en garde à l'égard des déclarations prospectives à la page 74.

¹⁴ L'empreinte de carbone est mesurée par million de dollars investis (t. éq. CO₂/M\$ investis). Notre objectif lié aux placements a été fixé de manière à refléter les réductions que doivent réaliser nos sociétés détenues pour suivre les voies établies par l'Agence internationale de l'énergie afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius. L'objectif de 37 % s'applique aux actifs du compte général de Lifeco seulement. Les catégories d'actif suivantes du compte général ne sont pas admissibles et sont exclues de l'objectif de 37 % : prêts hypothécaires, titres de créance souverains, titres de créance et actions non cotés en Bourse et émissions de portée 3 des émetteurs.

Tout au long de la mise au point et de l'évolution de nos stratégies de placement, nous conserverons notre approche d'investisseur et de fiduciaire. Nous continuerons de tenir compte d'un large éventail de facteurs, y compris les risques climatiques importants, dans nos pratiques décisionnelles en matière de placement, tout en accordant la priorité aux rendements rajustés en fonction du risque afin de respecter nos obligations envers les titulaires de police et autres parties prenantes.

Notre approche de placement consiste notamment à investir dans des projets de ressources naturelles visant des sources d'énergie sûres et fiables pour l'économie mondiale. Ces projets sont un important catalyseur des efforts économiques liés à la transition énergétique. Nous nous attendons à ce que les investissements en énergies renouvelables augmentent à mesure que les économies cherchent à se diversifier et à accroître leur approvisionnement en énergie. Lifeco, qui détient actuellement 7,8 milliards de dollars d'investissements en énergies renouvelables, restera à l'affût des occasions sectorielles qui présentent des profils de risque et de rendement appropriés.

L'approche de Lifeco est guidée par de solides stratégies de placement axées sur le risque qui tiennent compte des risques climatiques avec prudence dans l'intérêt de nos parties prenantes. Nous reconnaissons que nos ambitions et notre approche évolueront à mesure que l'accès aux données, les méthodologies reconnues à l'échelle mondiale et le contexte réglementaire se préciseront. Nous reconnaissons également que la réalisation de nos ambitions dépend en partie de ce qui se passe dans le monde qui nous entoure. Le Rapport 2024 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions des Nations Unies a révélé que les émissions mondiales de GES ont atteint un sommet en 2023, affichant une hausse de 1,3 % par rapport à l'année précédente^[15]. Il sera de plus en plus difficile de réduire l'empreinte de carbone de nos placements admissibles si les émissions mondiales continuent d'augmenter. Nous intégrerons des changements importants à nos ambitions et à notre approche, au besoin, dans nos rapports.

Par conséquent, le conseil recommande que les actionnaires votent CONTRE cette proposition.

¹⁵ Consultez le *Rapport 2024 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions : No more hot air... please!* [Arrêtons les paroles en l'air qui brûlent notre avenir, s'il vous plaît!], section 2.2, page 4.

ANNEXE B

GREAT-WEST LIFECO INC.

RÉSULTATS DE VOTE DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES 2024

1. Élection des administrateurs

Les 19 candidats dont le nom figure dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 7 mars 2024 ont été élus à titre d'administrateurs de Lifeco jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle de Lifeco, à moins qu'ils ne démissionnent ou que leur poste ne devienne vacant.

Nom du candidat	Votes pour	% pour	Votes contre	% contre
Michael R. Amend	790 164 728	99,67 %	2 579 441	0,33 %
Deborah J. Barrett	791 332 291	99,82 %	1 411 883	0,18 %
Robin A. Bienfait	790 782 059	99,75 %	1 962 110	0,25 %
Heather E. Conway	790 293 689	99,69 %	2 450 485	0,31 %
Marcel R. Coutu	782 106 199	98,66 %	10 637 653	1,34 %
André Desmarais	758 864 555	95,73 %	33 879 235	4,27 %
Paul Desmarais, jr	751 473 170	94,79 %	41 270 624	5,21 %
Gary A. Doer	789 442 952	99,58 %	3 300 688	0,42 %
Claude Généreux	758 667 749	95,70 %	34 076 052	4,30 %
Jake P. Lawrence	776 397 732	97,94 %	16 346 071	2,06 %
Paula B. Madoff	790 489 959	99,72 %	2 254 210	0,28 %
Paul A. Mahon	788 270 160	99,44 %	4 474 000	0,56 %
Susan J. McArthur	788 834 015	99,51 %	3 910 150	0,49 %
R. Jeffrey Orr	753 512 703	95,05 %	39 231 208	4,95 %
James P. O'Sullivan	775 964 737	97,88 %	16 779 414	2,12 %
T. Timothy Ryan	787 977 679	99,40 %	4 766 479	0,60 %
Dhvani D. Shah	790 766 009	99,75 %	1 978 162	0,25 %
Siim A. Vanaselja	785 921 735	99,14 %	6 822 421	0,86 %
Brian E. Walsh	783 927 167	98,89 %	8 816 990	1,11 %

2. Nomination des auditeurs

La nomination de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeur pour l'exercice 2024, son mandat devant prendre fin à la clôture de notre prochaine assemblée annuelle, a été approuvée.

Votes pour	% pour	Abstentions	% d'abstention
779 452 047	98,24 %	13 930 250	1,76 %

3. Résolution consultative appuyant la démarche en matière de rémunération des cadres

La résolution consultative acceptant la démarche de Lifeco en matière de rémunération des cadres a été approuvée.

Votes pour	% pour	Votes contre	% contre
783 588 762	98,85 %	9 155 453	1,15 %

ANNEXE C

GREAT-WEST LIFECO INC.

CHARTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Section 1. Composition du conseil

Le conseil d'administration (le « conseil ») se compose d'au moins sept membres, dont la majorité sont des résidents canadiens au moment de leur élection ou de leur nomination. Le conseil ne peut être constitué en majorité de dirigeants ou d'employés de Great-West Lifeco Inc. (la « Société ») ou de l'une ou l'autre de ses filiales.

Section 2. Questions de procédure

Dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, le conseil suit le processus suivant :

- 2.1. Réunions.** Le conseil se réunit au moins quatre fois par année, et plus souvent au besoin, afin de remplir les fonctions et les responsabilités énoncées dans les présentes. Le conseil peut se réunir à tout endroit au Canada ou à l'étranger.
- 2.2. Conseillers.** Le conseil peut, aux frais de la Société, retenir les services de conseillers externes s'il juge que cela est nécessaire ou utile pour remplir ses fonctions et responsabilités.
- 2.3. Quorum.** Aux réunions du conseil, la majorité des membres du conseil constitue le quorum. L'administrateur qui assiste à une réunion, mais se retire en raison d'un conflit d'intérêts ou d'un conflit d'intérêts éventuel, est considéré comme assistant à la partie de la réunion pendant laquelle le contrat, l'opération ou l'autre situation donnant lieu au conflit d'intérêts en question est examiné et soumis au vote aux fins de l'établissement du quorum.
- 2.4. Secrétaire.** Le secrétaire général ou le secrétaire associé, ou la personne nommée par le président du conseil (ou, en l'absence de celui-ci, le président du conseil suppléant) remplit les fonctions de secrétaire aux réunions du conseil.
- 2.5. Convocation des réunions.** Une réunion du conseil peut être convoquée par le président du conseil, par un autre administrateur autorisé par le président du conseil ou par la majorité des administrateurs au moyen d'un avis d'au moins 48 heures aux membres du conseil stipulant l'endroit, la date et l'heure de la réunion. Les réunions peuvent être tenues à quelque moment que ce soit, sans avis de convocation, si tous les membres du conseil ont renoncé à recevoir un tel avis : la présence d'un

membre du conseil à une telle réunion constitue une renonciation à recevoir l'avis de convocation, sauf si ce membre s'oppose à la tenue des délibérations en invoquant le fait que la réunion n'a pas été convoquée en bonne et due forme. Si une personne autre que le président du conseil convoque une réunion du conseil, elle devra en aviser ce dernier.

- 2.6. Séances à huis clos.** À chaque réunion régulière, les membres du conseil qui sont indépendants de la direction de la Société se réunissent hors de la présence des membres de la direction.

Section 3. Fonctions et responsabilités

Le conseil encadre la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société et exerce, comme il convient, les pouvoirs qui lui sont dévolus et qu'il peut exercer conformément aux lois et aux règlements applicables. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le conseil a les fonctions et les responsabilités suivantes, qu'il peut remplir lui-même ou qu'il peut déléguer à un ou plusieurs de ses comités. Dans le cadre de l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités, le conseil tient compte des renseignements, des conseils et des recommandations que lui donne la direction, mais il exerce un jugement indépendant.

- 3.1. Planification stratégique.** Le conseil approuve chaque année les objectifs, les plans et les initiatives stratégiques de la Société et, ce faisant, il examine :
 - a) les tendances des secteurs dans lesquels la Société exerce ses activités, les occasions qui se présentent à celle-ci ainsi que les forces et les faiblesses des secteurs en question et examine les risques inhérents aux activités diverses, aux objectifs stratégiques et aux initiatives hautement prioritaires de la Société;
 - b) il approuve chaque année le plan d'affaires, le plan financier et le programme d'immobilisations de la Société.

- 3.2. Structure organisationnelle et fonctions d'encadrement.** Le conseil approuve chaque année la structure organisationnelle de la Société et approuve périodiquement les politiques conçues en vue de favoriser l'indépendance des fonctions d'encadrement, soit l'audit interne, la gestion des risques, la gestion financière, l'actuariat et la conformité.

3.3. Gestion de l'exploitation, des risques et des immobilisations. Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) superviser la façon dont la direction met en œuvre la stratégie, le plan d'affaires, le plan financier et le programme d'immobilisations approuvés et surveiller les résultats financiers et d'exploitation et les autres faits nouveaux importants;
- b) approuver les modifications importantes que l'on se propose d'apporter à la politique de gestion des risques de l'entreprise et au cadre de propension au risque;
- c) superviser la façon dont la direction met en œuvre les systèmes, la politique, les méthodes et les contrôles servant à gérer les risques inhérents à l'entreprise et aux activités de la Société;
- d) approuver les acquisitions et les aliénations, les financements et les autres opérations effectuées sur les marchés financiers qui revêtent de l'importance, les décisions relatives à la gestion des immobilisations et les autres décisions importantes sur le plan des affaires et des placements;
- e) superviser les questions relatives à l'exploitation, y compris celles qui ont trait à la réglementation ou à la conformité, dont la direction ou le conseil juge qu'elles sont susceptibles d'avoir une incidence importante éventuelle sur l'entreprise, les affaires ou la réputation de la Société.

3.4. Contrôle financier. Le conseil doit surveiller l'intégrité des systèmes d'information financière de la Société et l'efficacité des contrôles internes et des systèmes d'information de gestion de la Société de la façon suivante :

- a) en supervisant la façon dont la direction met en œuvre les systèmes d'audit interne et externe et les contrôles financiers appropriés;
- b) en examinant les comptes rendus de la direction sur les lacunes des contrôles internes ou les changements importants apportés à ceux-ci;
- c) en approuvant les états financiers et les rapports de gestion annuels et intermédiaires, la notice annuelle et les autres documents d'information comportant des renseignements financiers de la Société;
- d) en s'assurant de la conformité aux exigences applicables en matière d'audit, de comptabilité et de présentation de l'information.

3.5. Politiques en matière de présentation et de communication de l'information. Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) approuver les politiques relatives à la communication de renseignements importants au public, dans les délais requis et avec exactitude, tout en préservant la confidentialité dans les

situations où cela est nécessaire et permis et, au besoin, examiner et approuver certains documents d'information;

- b) approuver les politiques régissant la communication de l'information aux parties intéressées de la Société et aux organismes de réglementation compétents.

3.6. Direction. Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) approuver la description de poste du président et chef de la direction (le « chef de la direction ») et la nomination de celui-ci (et, le cas échéant, son congédiement et son remplacement) et faire chaque année ce qui suit :
 - i) examiner et approuver les objectifs servant à établir la rémunération du chef de la direction;
 - ii) évaluer le rendement du chef de la direction par rapport à ces objectifs;
 - iii) approuver le salaire, la prime, la rémunération à base d'actions et, le cas échéant, les autres conditions de rémunération du chef de la direction en fonction de cette évaluation;
- b) approuver la nomination et, le cas échéant, le congédiement et le remplacement des personnes qui occupent au moins un poste de vice-président exécutif et qui relèvent directement du chef de la direction et des dirigeants qui sont responsables des fonctions d'encadrement (les « cadres dirigeants »);
- c) nommer les dirigeants de la Société et le président du conseil;
- d) approuver la structure des régimes de rémunération incitatifs principaux, y compris les régimes à base d'actions et les autres régimes de rémunération des cadres dirigeants;
- e) superviser le plan de relève du chef de la direction et des cadres dirigeants.

3.7. Code de conduite. Le conseil aide la direction à entretenir une culture d'intégrité à l'échelle de la Société. Il adopte un code de conduite (le « code de conduite ») ayant pour objectif de favoriser l'intégrité et de prévenir les écarts de conduite. Le code de conduite s'applique aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de la Société et traite notamment des conflits d'intérêts (y compris les méthodes permettant de repérer et de régler les conflits réels et éventuels), de la protection et de l'usage des biens de l'entreprise et des occasions qui se présentent, de la confidentialité et de l'utilisation des renseignements confidentiels, de la dénonciation, du traitement équitable des porteurs de titres, des clients, des fournisseurs, des concurrents et

des employés de la Société, de la conformité aux lois, aux règles et aux règlements applicables et de la nécessité de signaler les comportements illégaux ou contraires à l'éthique. Le conseil exige que la direction établisse des méthodes permettant de s'assurer que chacun se conforme au code de conduite.

3.8. Questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Le conseil doit superviser la stratégie environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) de la société, surveiller l'exécution de la direction à l'égard de cette stratégie et, par l'intermédiaire des comités du conseil, examiner les incidences, les risques, les initiatives et les rapports connexes.

3.9. Président du conseil. Le conseil approuve la description de poste du président du conseil et la revoit périodiquement.

3.10. Comités du conseil. Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) mettre sur pied un comité d'audit, un comité des placements, un comité de réassurance, un comité de gestion des risques, un comité de révision, un comité de gouvernance et des mises en candidature et un comité des ressources humaines ainsi que les autres comités qu'il juge appropriés pour l'aider à remplir les fonctions qui lui sont dévolues par la présente charte, établir les chartes des comités et leur déléguer les fonctions et responsabilités que la loi lui permet et qu'il juge nécessaire ou utile de leur déléguer;
- b) revoir périodiquement les chartes des comités du conseil et les approuver;
- c) nommer les membres et le président de chaque comité;
- d) revoir périodiquement la description de poste du président de chaque comité du conseil et l'approuver.

3.11. Gouvernance. Le conseil encadre la démarche de la Société en matière de gouvernance, y compris l'élaboration de la politique, des principes et des lignes directrices en la matière, qu'il approuve s'il le juge approprié.

3.12. Orientation et formation continue des administrateurs. Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) s'assurer que tous les nouveaux administrateurs bénéficient d'une orientation complète sur la nature et le fonctionnement des activités

commerciales et des affaires internes de la Société ainsi que sur le rôle et les responsabilités du conseil, des comités du conseil et de chaque administrateur;

- b) s'assurer de donner à tous les administrateurs la possibilité de se tenir au courant des faits nouveaux en matière de réglementation, des initiatives prises sur le plan commercial, des risques et de la gestion des risques, des nouveaux produits et des autres questions ayant une incidence sur la Société.

3.13. Mise en candidature, rémunération et évaluation des administrateurs. Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) recommander aux actionnaires des candidats à l'élection au conseil;
- b) approuver les conditions de rémunération des administrateurs, du président du conseil et des présidents et membres des comités du conseil;
- c) évaluer régulièrement la structure, la composition, le nombre de membres, l'efficacité et l'apport du conseil et des comités du conseil et l'apport de chacun des administrateurs.

3.14. Encadrement des filiales. Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) acquérir la certitude que chacune des filiales principales a mis sur pied un comité d'audit et un comité de gestion des risques et adopté une charte du conseil et des comités du conseil, un code de conduite et des pratiques en matière de gouvernance qui sont similaires, en substance, à ceux de la Société;
- b) s'assurer que les conseils d'administration des filiales principales comprennent des administrateurs qui siègent également au conseil de la Société;
- c) compter sur les conseils d'administration des filiales principales pour remplir les fonctions et les obligations qui leur incombent aux termes des chartes, des codes de conduite et des pratiques en matière de gouvernance dont il est question en a) ci-dessus;
- d) recevoir des rapports du président du conseil de chacune des filiales principales sur les questions importantes à régler au sein de chacune d'entre elles et sur les questions exigeant l'approbation ou l'appui du conseil de la Société.

Section 4. Accès à l'information

Le conseil doit avoir accès à tous les renseignements, documents et registres de la Société qu'il juge nécessaires ou souhaitables pour pouvoir remplir les fonctions et les responsabilités qui lui incombent aux termes de la présente charte.

Section 5. Examen de la charte

Le conseil doit examiner la présente charte périodiquement et approuver les modifications qu'il juge appropriées.

Mise en garde à l'égard des déclarations prospectives

Certaines déclarations prospectives contenues dans la présente circulaire se rapportent aux ambitions, aux buts, aux objectifs, aux priorités, aux stratégies et aux engagements ou aux mesures de la Société liés au climat et à la diversité. Les déclarations relatives au climat comprennent les déclarations concernant l'ambition de la Société de progresser vers l'élimination des émissions nettes de GES dans ses activités d'exploitation et de financement d'ici 2050, les objectifs et ambitions intermédiaires initiaux de carboneutralité des activités et des placements de la Société, le plan de la Société visant à examiner et à réviser les objectifs et ambitions intermédiaires initiaux de carboneutralité, au besoin, et l'approche de la Société pour repérer et gérer les risques et les occasions liés au climat. Les déclarations relatives à la diversité comprennent des déclarations concernant la représentation des femmes au sein de notre conseil et de la direction. Les déclarations prospectives contenues dans la présente circulaire sont présentées dans le but d'aider nos parties prenantes à comprendre comment nous comptons actuellement aborder la gouvernance, la stratégie, les risques, les occasions et les objectifs liés au climat et à la diversité, et elles ne visent pas à promouvoir des activités ou des intérêts commerciaux et ne doivent pas servir à d'autres fins.

Les buts, les objectifs, les ambitions, les engagements ou les cibles mentionnés dans la présente circulaire, y compris, sans s'y limiter, les objectifs et ambitions de la Société visant à atteindre zéro émission nette (dont les objectifs et ambitions intermédiaires de carboneutralité) et les mesures liées à la diversité sont ambitieux. Ils pourraient devoir être modifiés ou recalibrés à mesure que les données s'améliorent et que la climatologie, les exigences réglementaires et les pratiques du marché en ce qui a trait aux normes, aux méthodes, aux paramètres et aux mesures évoluent. Notre analyse du risque lié aux changements climatiques et nos ambitions de carboneutralité sont toujours en cours d'élaboration, et les données qui sous-tendent notre analyse et nos ambitions pourraient continuer d'évoluer au fil du temps, et l'étendue des actifs à inclure dans nos ambitions de carboneutralité d'ici 2050 est toujours à l'étude. Les stratégies de placement de la Société comprennent actuellement des mesures de gestion des risques climatiques dans ses placements du compte général. La Société a l'intention de poursuivre le développement de ces stratégies afin de mesurer l'incidence de ses mesures de placement sur l'empreinte de carbone de ses actifs admissibles au fil du temps, y compris ses principales hypothèses ou dépendances, tout en accordant la priorité aux rendements rajustés en fonction du risque. Le choix du moment pour effectuer ce travail, sa portée et le potentiel de réalisation de nos ambitions demeurent incertains. De plus, la qualité et la disponibilité des données nécessaires pour soutenir ce travail sont limitées. Les données varient selon les secteurs sur lesquels la Société choisit de se concentrer. Nous continuons également d'accroître nos données relatives à la diversité. Il est fort possible que nos attentes, nos prévisions,

nos estimations, nos prédictions et nos conclusions ne se révèlent pas exactes et que nos hypothèses soient reconnues comme inexactes, et il existe un risque significatif que nous ne soyons pas en mesure de réaliser nos buts, nos objectifs, nos ambitions, nos stratégies et nos engagements liés au climat et à la diversité. De plus, bon nombre des hypothèses, des normes, des paramètres et des mesures utilisés dans la préparation de ces déclarations prospectives ne sont pas audités, ne font pas l'objet d'une vérification indépendante, sont peu comparables et continuent d'évoluer.

Les buts, objectifs, priorités, ambitions, engagements ou cibles dont il est question dans la présente circulaire pourraient également devoir être modifiés ou recalibrés pour atteindre nos autres objectifs stratégiques et pour respecter les attentes raisonnables de nos parties prenantes, y compris les attentes à l'égard de la performance financière. En tant que société spécialisée dans les services financiers, notre principal objectif est de fournir à nos clients ainsi qu'aux consommateurs des solutions qui leur permettront de répondre à leurs besoins en matière de sécurité financière et de tenir les promesses que nous leur avons faites. Notre capacité à réaliser cet objectif d'entreprise dépend en grande partie de la répartition efficace et responsable du capital et de notre capacité à créer de la valeur dans une proportion qui correspond aux attentes de nos parties prenantes, y compris leurs attentes à l'égard de la performance financière. La voie à suivre pour éliminer les émissions nettes et pour atteindre nos ambitions liées au climat nécessitera des investissements, des ressources, des systèmes et des technologies d'importance provenant de tiers que nous ne contrôlons pas. Devant un large éventail d'intérêts diversifiés de la part des parties prenantes, nous devons trouver des compromis efficaces et faire des choix quant à la façon de déployer le capital financier et humain. Un de ces choix pourrait notamment être d'accorder la priorité à d'autres objectifs stratégiques plutôt qu'à nos objectifs liés au climat afin de réaliser notre objectif principal, qui est de fournir de la valeur à nos parties prenantes et de répondre aux attentes en matière de performance financière. Nos activités, notre secteur et la climatologie évoluent au fil du temps, et nous pourrions devoir ajuster nos ambitions et objectifs liés au climat ainsi que notre approche visant à les atteindre. Nous devons également rester attentifs au contexte réglementaire et commercial propre aux territoires où nous exerçons nos activités, car notre capacité à atteindre nos objectifs liés au climat dépend du succès de nos partenaires et de nos collectivités.

Nous avertissons les lecteurs que de nombreux facteurs (dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Société) pourraient faire en sorte que les résultats réels s'avèrent significativement différents, et pourraient avoir une incidence sur la capacité de la Société à réaliser ses buts, ses objectifs, ses priorités, ses ambitions, ses stratégies et ses cibles liés au climat et à la diversité. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, la nécessité de disposer de données climatiques plus

nombreuses et de meilleure qualité et de normaliser les méthodes pour mesurer les facteurs liés au climat, notre capacité à recueillir et à vérifier les données, notre capacité à élaborer des indicateurs pour surveiller efficacement nos progrès et évaluer et gérer les risques liés au climat, la nécessité d'une action dynamique et continue de la part des parties prenantes (y compris les organisations gouvernementales et non gouvernementales, nos contreparties et d'autres entreprises et particuliers), les compromis et les choix que nous faisons pour accorder la priorité à d'autres objectifs stratégiques et à la performance financière plutôt qu'à nos buts liés au climat, la capacité des clients, des organismes de réglementation et des fournisseurs à respecter leurs niveaux d'émission et leurs engagements annoncés publiquement et à présenter de l'information à cet égard, la viabilité des scénarios de décarbonisation des tiers, la disponibilité d'instruments de compensation du carbone ou liés à l'énergie renouvelable selon des modalités économiquement viables, la conformité à nos politiques et procédures, notre capacité à recruter et à maintenir en poste du personnel clé dans un marché des talents concurrentiel, les progrès technologiques, l'évolution du comportement des consommateurs, les divers efforts de décarbonisation dans

l'ensemble des économies, les défis liés à l'établissement d'un équilibre entre les buts de réduction des émissions et une transition ordonnée, juste et inclusive et les facteurs géopolitiques qui ont une incidence sur les besoins énergétiques mondiaux, le contexte juridique et réglementaire et les considérations liées à la conformité réglementaire. En ce qui a trait à nos ambitions, buts, objectifs prioritaires, stratégies et cibles liés au climat, il existe des limites et des incertitudes propres à la climatologie, à l'analyse des risques liés aux changements climatiques et aux rapports connexes. La Société a établi des approximations et des hypothèses de bonne foi afin de fixer les objectifs intermédiaires de réduction des émissions et les objectifs initiaux de réduction des émissions financées de portée 3. Néanmoins, les recherches en climatologie portent sur de nombreux facteurs, et nous ne pouvons prévoir ou prédire lesquels auront une incidence sur notre capacité à réaliser ces objectifs.

À moins que la loi applicable ne l'exige expressément, Lifeco n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.

GREAT-WEST LIFECO INC.

100, rue Osborne Nord
Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3
greatwestlifeco.com

Membre du Groupe de Sociétés de Power Corporation^{MC}



E1131(24Lifeco)(f)-3/25

IMPRIMÉ AU CANADA